

Journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 Janvier 1937. Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant :
M. J. SEMLER-COLLERY

Abonnement (10 N°s) } LE NUMÉRO 0,50 F
ter oct. au 30 sept } FRANCE un an 4 F
STRANGER un an 5,50 F

Compte Chèque Postal 4638-65 PARIS
CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette, PARIS-10^e tél. 878.39.42

DIX NUMÉROS PAR AN : Octobre - Novembre
Décembre - Janvier - Février - Mars - Avril
Mai - Juin-Juillet - Août-Septembre.

« L'art n'est pas seulement une profession, c'est aussi un apostolat ».

INGRES

N° 248 ORGANE MENSUEL DES 45 FÉDÉRATIONS, DES 6.000 SOCIÉTÉS, ÉCOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FÉDÉRÉS

JANVIER 1972

Bonne Année

Au seuil de cette nouvelle année, j'adresse mes meilleurs vœux à tous les Membres de la C.M.F. Je souhaite à vos Familles et à chacun de vous la santé et le bonheur, le succès pour toutes nos Sociétés Musicales, la prospérité pour les Fédérations.

J'espère que 1972 sera aussi une bonne année. Au Congrès de Paris des 5 et 6 novembre, notre secrétaire général Monsieur Thirault — a pu faire le bilan positif de l'année écoulée.

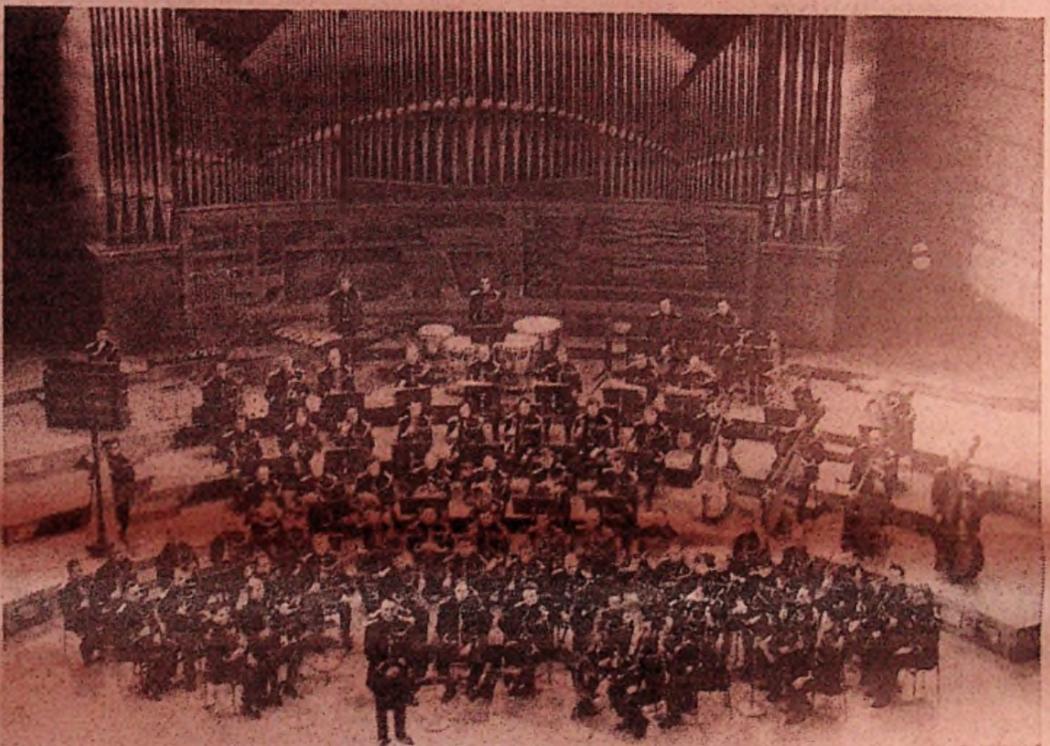
La prochaine assemblée générale de la C.M.F. se tiendra les 16 et 17 juin aux Sables-d'Olonne (Vendée). Ce sera un congrès d'étude, des divers sujets et vœux qui ne pourront être adoptés que par l'assemblée de Paris - novembre 1972.

Que nos Sociétés se préparent par un travail fructueux et constructif en vue des Concours et Festivals de 1972.

Et « en avant » pour une bonne année.

Commandant Jules SEMLER-COLLERY

La Musique de la Garde Républicaine qui a brillamment clôturé le 65^e Congrès de la CMF



POUR LE CENTRE MUSICAL DE TOUCY

Montant des sommes déjà reçues : 99 Frs

Musique Municipale de ST-LO (Mayenne) : 100 F ; Fédération Musicale de LOURDES-BERRY : 100 F ; M. BENTABERRY Jean, Toulouse : 50 F ; M. BREART Joseph, Liancourt-Saint-Pierre (Oise) : 16 F ; M. DELACOUR Lucien, Beaugency (Loiret) : 6 F ; M. ANGEILLAUME Robert, Pierrefitte-Nestales (Hautes-Pyrénées) : 6 F ; M. MASSE Marcel, Melun (Seine-et-Marne) : 6 F ; FRANCE-MUSIQUE à Perpignan (Pyrénées-Orientales) : 6 F.

Total à ce jour : 389 Frs

NÉCROLOGIE

M. Yves de la CASINIÈRE

Nous avons appris avec peine le décès de Monsieur Yves de la Casinière, ancien Inspecteur de la Musique au Ministère des Affaires Culturelles, survenu le 26 octobre dernier.

Les membres de la Confédération Musicale de France n'oublieront pas le soutien qui leur fut apporté par le défunt dans l'exercice de ses fonctions au Ministère, par ses interventions dans nos Congrès comme Président de nos Jurys au Concours d'Excellence, et aussi pendant les stages qu'il a inspectés.

La Confédération Musicale de France présente à Madame de la Casinière et à ses enfants ses vives condoléances.

LE COIN DES JEUNES

« Les Français n'ont point de musique et n'en peuvent avoir ».

RAVEL (suite)

« Dieu fluvial riant de l'eau qui le chatouille... » (Henri de Régnier). C'est l'épigraphe de Jeux d'eau, brillante pièce pianistique créée le 5 avril 1902 par l'admirable Ricardo Viñes que nous trouverons très souvent dans les créations destinées au clavier et dans la profonde amitié de Ravel. Ce magnifique « éclaboussement sonore » (A. Cortot), qui peut faire songer aux « Jeux d'Eau de la Villa d'Este » ou « Au bord d'une Source » dont Liszt avait pénétré la musique de son temps, diffère par son immatérielle translucidité. Sa nouveauté ne manqua pas de susciter des remous. Sont-ils étrangers à deux nouveaux échecs au Prix de Rome ? En 1902 Aleyone ne put convaincre le jury et, l'année suivante, Alyssa n'ouvrit pas plus la porte de la Villa Médicis, qualifiée par Debussy « Hôtel cosmopolite, collège libre, caserne laïque et obligatoire... ».

Cependant le musicien avait pris son essor. Il le montra dans son Quatuor en Fa qui le plaçait déjà si haut. Dans cette forme rigide quelle jeunesse, quelle sévérité et quelle souplesse sans la moindre longueur ! Ses quatre mouvements (Allegro moderato, très doux — As-

sez vif, très rythmé — Très lent — Vif, agité) auxquels Ravel travailla pendant près de deux ans furent payés cent francs par un éditeur aujourd'hui disparu... Dédié à « son cher maître Gabriel Fauré » ce quatuor fut créé à la Société Nationale en mars 1904.

Shéhérazade, la vraie cette fois, réunit trois volets composés sur des poèmes de Tristan Klingsor : « Asie », « La Flûte Enchantée » (avec son admirable solo dans la version orchestrale ou dans l'édition chant, flûte et piano), « l'Indifférent ».

La partition fut d'abord écrite pour chant et piano. Elle fut orchestrée par la suite.

C'est la cantatrice Jane Bathori qui défendit ces belles mélodies le 17 mai 1904 pour la première fois. J'ai déjà parlé ici de cette interprète qui a joué un si grand rôle dans la propagation des œuvres vocales modernes. A son grand talent, à son intelligence, il faut ajouter une qualité essentielle de cette artiste si modeste et si bonne : le courage. Jane Bathori s'est trouvée souvent devant des situations difficiles en raison de nouveautés qu'elle devait imposer. Elle a toujours su faire abstraction de son succès personnel et placer en avant l'idéal et la foi en son art. Elle fut sans cesse au service des musiciens qui lui doivent une partie

(Suite page 8)

Concours de Composition musicale C. M. F.

Un concours est ouvert pour la composition d'œuvres destinées aux examens fédéraux pour les instruments suivants :

Flûte, Clarinette, Saxophone-Alto, Trompette, Trombone.

A — Pour la division préparatoire. Ces œuvres devront être très faciles avec un simple accompagnement de piano. La durée de ces œuvres ne devra pas excéder 64 mesures.

B — Pour la division élémentaire. Les morceaux devront être faciles, d'un intérêt musical certain et ne pas dépasser la technique instrumentale d'un élève de 2 années d'études. Ils devront comporter un mouvement lent et un allegro. La durée du morceau doit être de 3' 30 à 4' maximum.

Un prix de 250 F récompensera dans chaque catégorie la composition classée première. Celle-ci sera immédiatement éditée par la Maison d'Éditions Billaudot, donatrice du montant des dix prix.

Au cas où le concours se révélerait insuffisant, les prix pourraient ne pas être attribués.

Les manuscrits devront parvenir au Président de la Confédération Musicale de France : 121, rue La Fayette, Paris-Xème, avant le 1er mai prochain dernier délai.

Porter sur la seconde enveloppe contenant le manuscrit une devise reproduite en tête dudit manuscrit. Bien préciser la division : élémentaire ou préparatoire, y joindre une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse du concurrent. Le retour des manuscrits n'est pas assuré. Ils pourront être réclamés à la CMF par demande accompagnée du montant des frais d'envoi, ou reçus directement dans nos bureaux.

Les résultats au concours jugé par un jury composé d'éléments musicaux seront publiés dans le Journal de la Confédération Musicale de France (numéro de Juin 1972).

65^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la C.M.F.

Compte-rendu de la 2ème séance

La séance est ouverte à 9 h. 15 sous la présidence de M. Semler-Collery, le samedi 6 novembre.

LE PRÉSIDENT. — Je commence par vous dire d'abord bonjour à tous, messieurs. J'en profite pour saluer M. Christouach, secrétaire général de l'Union du Grand Duc Adolphe de Luxembourg, et de la CIS PM.

Nous sommes heureux de l'accueil. Ilr chez nous pour assister à nos travaux, et au concert donné ce soir à la salle Gaveau par la musique de la Garde Républicaine, et au concours d'excellence au Conservatoire National.

Nous commençons maintenant la deuxième séance de notre assemblée générale, en continuant l'examen des questions à l'ordre du jour.

1) EXAMENS FÉDÉRAUX

LE PRÉSIDENT. — Cette question a déjà été vue au congrès de Laon. Nous allons avoir à présenter un projet inspiré de la proposition de M. Guilhaumet. Il a été décidé à Laon de changer certaines appellations telles que Division A, Division B. Nous les avons remplacées par Première année et Deuxième année. A part cela le texte a été adopté à Laon. On ne peut par conséquent que le garder tel quel, puisqu'il a force de loi.

Mais la Fédération de l'Orléanais Berry a présenté un vœu pour amender ce texte. Je pense alors qu'au lieu d'étudier ce vœu après la question des stages, suivant l'ordre du jour, il est préférable de le discuter dès à présent, puisqu'il se rapporte aux examens fédéraux.

Vous avez d'ailleurs dans vos dossiers ce vœu de la Fédération d'Orléanais-Berry, et je donne la parole à M. Christouach, qui vous le présentera.

M. CIMETIÈRE. — Il faut d'abord bien préciser que cela se rapporte au préparatoire et à l'élémentaire, ou ne parle pas du cours moyen et supérieur. Je vous lis le vœu : (lecture)

On propose donc comme valeur de chaque élément :

— théorie : 6 ; dictée musicale : 4 ;

— lecture rythmique : 6 ; lecture chantée : 4 avec un seul d'ascendance de 15, et uniquement, le reste, pour le préparatoire et l'élémentaire.

La récompense naturellement viendra en fonction de ces éléments pour le préparatoire et l'élémentaire.

Voilà ce vœu, qui a été émis non seulement par la majorité, mais par la totalité des sociétés musicales d'Orléanais-Berry. Naturellement il y a plusieurs points de vue à ce sujet-là.

M. MALFAIT. — Je ne vois pas pourquoi abaisser le niveau de la note pour monter de division. A ce moment-là, il n'y a plus qu'à donner l'examen à tout le monde, et faire passer tout le monde dans la division au-dessus. On s'est bagarré pour essayer de faire monter le niveau, maintenant on veut l'abaisser.

M. CIMETIÈRE. — Connaissez-vous les difficultés des petites sociétés rurales ?

M. MALFAIT. — Je représente ici une union départementale qui groupe 110 sociétés. Croyez bien que nous avons 70 % de formations rurales. Et depuis 15 ans qu'on s'agit de leur inciter la dictée musicale, on ne compte plus, à part 2 ou 3 éléments qui ne veulent pas en faire, de gens qui n'en font pas. Tout le monde en fait aux examens et personne ne rechigne. Maintenant on leur a appris. On a fait des réunions de moniteurs et de chefs de musique, et tout le monde est bien content.

Si on ne va pas jusqu'au moyen, parce que chez nous tout le monde n'y va pas, au moyen, c'est parce que l'élémentaire à un certain niveau, et qu'à ce niveau-là on peut faire partie de la société, et faire une bonne partie... (Suite page 1)

LE NOMBRE D'OR: 1,618...
ET SA SECTION D'OR: 0,618...

(VOIR PAGE 3)

BACH : LE CLAVECIN

La fougueuse Fantaisie en ut mineur (906) est une œuvre accomplie, débordante de vie. Elle comporte des croisements de mains.

Suivent les Fantaisie et fugue chromatiques en ré mineur (903). Ce dipytique célèbre est préromantique dans son esprit et prémoderne dans son écriture.

Aussi illustre, le Concerto italien évoque un dessin bien proche de la « Réunion des goûts » chez Couperin.

Enfin les Toccata et fugue en ut mineur (911) dont la structure est complexe mais claire, solidement cimentée.

La 1ère œuvre est rendue dans un esprit très buxtehudien, c'est-à-dire plein de vie et de santé jusqu'à l'exubérance ; mais beaucoup de fine sensibilité également. L'auditeur peut donc s'estimer comblé. D'une façon générale, on louera chez Zuzana Ruzickova la justesse des intentions et la lisibilité de la traduction.

Enregistrement : les lignes sont bien découpées, le son bien fidèle (1).

J.-C. BACH : LE CLAVIER

Voici 4 Concerti pour clavier et orchestre. Ils offrent de nombreuses possibilités de contrastes établies par les dialogues sol-tutti. Tous les concerti sont en majeur. Les modulations qui interviennent en mineur parviennent à ombrer, mais non à attrister, un paysage dans l'ensemble ensoleillé.

Le conc^o op. 7 No 6 est gracieux, (1 - monothématique. 2 - Cantabile. 3 - Vif). Suivent 3 concerti de l'op. 13. Ils sont plus mûrs. La notion d'équilibre est introduite par l'importance égale accordée aux deux thèmes opposés. Structure générale de chaque all^o initial : l'orchestre expose le thème dans le ton principal ; le soliste exploite le matériau et développe ; reprise du thème à la dominante ; réexposition et fixation sur la tonique au cours du dernier développement. Ainsi J.-C. Bach oriente-t-il le conc^o vivacien vers la forme sonate.

Conc^o op. 13 No 1 (1 - le second thème est en canon. 2 - rondo enjoué).

Conc^o op. 13 No 3 (1 - agréable, souriant. 2 - Rondo au refrain d'allure populaire).

Conc^o op. 13 No 6 : très intéressantes, la structure et l'écriture deviennent « classiques ». (1 - aussi plaisant, mais plus ferme. 2 - Menuet lent, dont le trio est exclusivement réservé au clavier).

Ingrid Haebler utilise un « Hammerklavier ». Le style de ces œuvres convient tout à fait au jeu de l'artiste (beaucoup plus que dans les derniers mozartiens ou dans les beethoveniens, plus profonds). Ici ses qualités peut-être extérieures (élégance, etc...) font merveille. Cappella Academica (Wien), dir. E. Melkus : travail fin. Répondant à leur objet, ces traductions ne versent cependant pas dans la mièvrerie.

Enregistrement clair, léger dans l'espace (2).

BEETHOVEN : LE VIOLON

Le Concerto en ré pour violon et orchestre op. 61 fut jugé médiocre à sa création il innovait trop.

Conduit par Furtwaengler, le Philharmonia Orchestra prend bien garde au choix des tempi, surtout dans les volets extrêmes, ce qui lui permet de faire amplement respirer l'exécution et de lui donner un modèle idéal.

On ne sera pas étonné que, de son côté, l'interprétation de Y. Menuhin se hausse à un niveau technique et spirituel très élevé. Signalons aussi l'extraordinaire homogénéité de son registre. Le second volet permet tout particulièrement d'apprécier la pureté de son style.

Voilà une des plus attendues parmi la série en cours de rééditions de Furtwaengler (3).

L'ORGUE

On connaît, de Liszt, les « Prélude et fugue sur le nom de Bach » (B.A.C.H. = si bémol-la-do-si bécarre). Du thème, qui s'y prêtait, devait nécessairement naître le chromatisme de l'œuvre. Ce thème apparaît gravement au pédalier, monte et éclate, reparait toujours à quelque registre.

Romantique, assez librement conçue, nourrie de contrastes de dynamique et de couleur, toute l'œuvre — tant la fugue que le monumental prélude — tend vers des dimensions orchestrales.

C'est au contraire un instrument doux, intime, recueilli, que nous offre Brahms avec ses 11 « Préludes de choral » op. 122. Construits sur de vieux chorals,

ils constituent un hommage à Bach et une méditation sur le sens de la vie et de la mort.

On peut voir encore dans les « Toccata et fugue » de Reger un hommage formel et spirituel à Bach.

Cette musique d'orgue du XIX^{ème} est donnée par D. Roth, grand prix du concours de Chartres 71. Dans la 1ère œuvre, il montre du brio et un sens étonnant du relief. Il joue la série brahmsienne en poète. Enfin, il affiche une prodigieuse virtuosité dans la dernière pièce.

Une notice renseigne généreusement sur les instruments touchés (Bretagne). La réalisation a de grands mérites : clarté, fidélité au spectre, ampleur du champ (4).

LA GUITARE CLASSIQUE

Un récital qui permet de constater que les transcriptions du luth conviennent bien mieux à la guitare que celles de violon.

Une face Bach. Au prélude en ut mineur BWV 999 (original pour luth) fait suite l'illustre chaconne de la 2ème partita pour violon seul : 30 variations sur un thème de 8 mesures, métamorphoses au cours desquelles un travail progressif de transformation dénoue peu à peu les liens du thème avec son harmonisation primitive.

Enfin, la sarabande de la partita No 1 (toujours pour violon). Le « double », qui reprend la sarabande avec des broderies figuratives, a beaucoup de caractère.

Une face Weiss. C'était un luthiste contemporain de Bach. La Fantaisie en mi mineur repose sur des bases solides.

La Suite en mi majeur adopte la forme « suite de danses » (stylisées) et intéresse par ses développements. Dans l'ensemble, d'une rare distinction, on note le rôle des ornements.

On sait que la technique de la guitare est particulièrement difficile. On peut s'apercevoir ici à quel point N. Yepes la maîtrise. Et le style de ce bel artiste est d'une rigueur qui impose une grandeur toute classique à ses interprétations, techniquement impeccables. Comme la sarabande « chante » sous ses doigts !

L'instrument est sobrement et parfaitement capté (5).

FRANCK, FAURE : VIOLON ET PIANO

Long et passionné poème, la Sonate en la pour violon et piano est une œuvre à la fois solide de construction et émouvante d'intentions. Elle se base sur des thèmes cycliques d'ailleurs issus de la même origine.

On a dit du violoniste J.-P. Wallez qu'il épurait le son sans lui ôter de sa force. Le pianiste B. Rigutto possède un jeu franc et sûr. Ces deux jeunes artistes offrent une version très expressive, aussi délicate que fougueuse.

En complément les 5 Romances de Fauré sont réunies pour la 1ère fois au disque (où l'on ne connaissait que l'op. 17). Ce sont des romances sans paroles.

Clarté, aération, lisibilité : telles sont les qualités techniques de ce disque (6).

TRIOS

Ces 3 trios pour flûte, violoncelle et harpe furent, à l'origine, écrits pour violon, violoncelle et clavier. Le charme des transcriptions est probablement plus grand.

Le trio en ut de J.-C. Bach — celui qui a « préparé » Mozart — est en 2 mouvements. (All^o - bithématique, souriant. Menuet élégant).

Le trio en ré de Beethoven est d'un Mozart légèrement touché par le romantisme naissant.

Jelinek est un musicien bohémien assez peu connu (1758-1825). Son trio en mi bémol, inédit, comprend 4 parties, les 2 dernières donnant priorité à la harpe.

(1 - bâti sur un thème frais, le mouvement est très concertant, chaque instrument recevant l'attribution la plus propre à ses dispositions. 2 - romance d'un style très « Marie-Antoinette », comporte d'habiles changements de teintes. 3 - le menuetto fait une entrée timide. 4 - le rondo a plus de caractère ; il est clair et dansant.)

Le Trio Nordmann, d'une entente parfaite, s'exprime avec une extrême délicatesse.

Un disque qu'on a plaisir à entendre. Reproduction fine et excellente. La notice s'occupe peu des œuvres, mais propose une vue générale sur les compositeurs et l'époque. Très jolie présentation (7).

FRANCK : QUINTETTE

Nous avons tout récemment parlé du Quintette pour piano et cordes. C'est une œuvre de grande maturité, qui adopte le principe cyclique. Tant au point de vue structure qu'au point de vue polyphonique, tout y est complexe. Ce quintette travaille une matière suffisamment bouillonnante pour avoir effrayé le classique Saint-Saëns. Au fond, la partition dépasse un peu le cadre de la Musique de Chambre.

L'exécution est due à la pianiste Eva Bernathova et au Quatuor Janacek. Dès le début on se rend compte que l'œuvre est pensée en profondeur. Ainsi cette version est-elle, non seulement vigoureuse, mais aussi pleine d'une intense vie intérieure et d'une poésie souvent passionnée, qui lui donnent un intérêt réel et soutenu.

Caractéristiques de ce bon enregistrement : fidélité, équilibre (8).

LA RENAISSANCE AU PAYS DE FRANCE

Au XVI^{ème}, la musique était d'un raffinement qu'on a peine à imaginer. Ce disque présente uniquement des danses de l'époque. Entre certaines (pavane suivie de gaillarde, basse danse suivie de tourdion) apparaît déjà l'alternance lent-vif qui, plus tard, nourrira maintes formes musicales. Il y a aussi les bransles, de souche paysanne, les précédentes étant plus aristocratiques. Au total, une vingtaine de pièces.

Se représente-t-on les problèmes posés par le déchiffrement et l'instrumentation de ces manuscrits du XVI^{ème}, qui ne précisaient rien ? Or les réalisations de F. Castet sont intelligentes et variées.

L'Ensemble « Musique ancienne » de Lyon est un groupe de jeunes qui témoigne d'un tel amour et d'une telle habitude de la musique ancienne qu'il ne semble guère qu'on puisse concevoir restitution plus authentique (dans la limite où il peut y en avoir une). On a su « décoder » le message et voulu en donner la transmission sur des instruments d'époque ou reconstitués : flûtes à bec, cromornes, luth, épinette, positif, violes...

Enregistrement : fidélité aux timbres, et équilibre (9).

MARC-ANTOINE CHARPENTIER SYMPHONISTE

Ce grand musicien de Louis XIV (1634-1704) a souvent été « contré » par Lully. Ce disque donne un aspect de son œuvre religieuse et de son œuvre profane.

Le Menuet pour les instruments ou lieu des orgues, qui révèle un « métier » particulièrement sûr, constitue un ensemble empreint de majesté, certes, mais qui demeure très « humain » ; ainsi le Qui tollis.

Suit un Rondeau bref et éclatant, extrait de l'opéra « Médée ».

Le Concerto à 4 parties a beaucoup de couleur (prélude modéré, puis rapide. Rondeau distingué. 2 gigue qui s'opposent par leur caractère et leur rythme. Passacaille ample, à l'écriture audacieuse).

Enfin l'ouverture du prologue du Malade imaginaire, restituée dans sa 1ère version, la plus brillamment sonnante.

« La Grande Ecurie et la Chambre du Roy », dir. J.-Cl. Malgouire, propose des versions d'une « mesure » (c'est-à-dire d'un équilibre) et d'une grandeur toutes classiques. Pas de rigidité, mais d'harmonieuses courbes mélodiques.

Les sonorités sont belles ; l'espace sonore est « occupé » avec clarté, plénitude et splendeur (10).

MOZART : SYMPHONIES

La 38^{ème} Symphonie, dite « Prague », est digne du célèbre triptyque final constitué par les 39, 40 et 41^{èmes}. Elle possède une démarche ferme ; elle est sûre d'elle-même. Le plan est ample, le vocabulaire neuf, l'expression profonde.

(1 - Longue introduction majestueuse aux lignes tourmentées, ce qui lui confère un certain caractère tragique. All^o très développé, propulsé par une incise rythmique vigoureuse. Les thèmes changent souvent d'éclairage (majeur-mineur). 2 - A une forte unité interne, en dépit de violentes oppositions, et une personnalité marquée. 3 - Presto assez rude et presque haletant.)

La 35^{ème} Symphonie, une symphonie-sérénade, est éclatante et ensoleillée.

L'exécution due à l'Orchestre de chambre de Prague possède le vrai grandeur, c'est-à-dire qu'elle s'impose sans effet inutile, rien que par sa profondeur, sa sobriété, sa sincérité, et surtout son opportunité. Les mouvements vifs sont très nerveux, les lents bien soutenus.

Les Danses allemandes K. 510 — 6 danses binaires dans le style populaire — constituent un charmant complément de programme.

Enregistrement bien équilibré et bien cadré (11).

MOZART, HAYDN : SYMPHONIES

Ne parlons plus de la 40^{ème} Symphonie ! mais seulement de la version qu'en propose Von Karajan à la tête de l'Orchestre Philharmonique de Vienne.

Il en « défibrille » un peu le 1^{er} mouvement, à caractère romantique. Cela ne veut nullement dire que celui-ci ne palpite pas de vie, qu'il n'est pas fertile en événements, au contraire ; et il ne manque pas d'élégance. Fignolée dans le détail, l'exécution du 2^{ème} mouvement a surtout le mérite de nous faire percevoir, à travers l'apparente sérénité, la secrète angoisse qui le trouble. Puls Karajan met en évidence la tendresse du menuet, lui opposant un trio gracieux et poétique à souhait. En ce qui concerne le volet final, on pourrait faire exactement les mêmes remarques que pour le mouvement initial.

La 104^{ème} Symphonie, « Londres », compte parmi les compositions les plus grandioses de Haydn.

Version bien échafaudée, avec beaucoup d'unité. La pensée est scrutée en profondeur et rendue avec vérité. Reproduction fidèle et transparente (12).

BRAHMS : 4^{ème} SYMPHONIE

Dans la personnalité de Brahms, on relève le contraste frappant entre l'aspect extérieur, austère, et la grande délicatesse intérieure que celui-ci dissimule. La Symphonie No 4 (1885) est sans conteste une de ses meilleures œuvres, du double point de vue thématique et formel.

Dans cette version au tempo modéré — signée par Sawallisch à la tête de l'Orchestre symphonique de Vienne — la musique respire et parle d'elle-même, sur un ton très naturel. Cette simplicité, c'est l'attribut de la Beauté.

En complément : l'Ouverture académique, écrite par Brahms pour remercier une Université de l'avoir élevé au grade de Docteur. Bâtie sur des chansons estudiantines, elle n'en demeure pas moins de construction rigoureuse, d'écriture savante, de tenue digne. Exécution carrée et verveuse.

Après une captation soigneusement préparée, la musique est portée par une gravure soignée (13).

JOLIVET, NIKIPROWETZKI : SYMPHONIES

La 1ère Symphonie d'A. Jolivet (1953) se déroule dans une atmosphère survoltée ; l'écriture en est d'une considérable complexité et d'une vigueur extraordinaire.

Nikiprowetzki est un Français d'origine russe. Son Hommage à Gaudí s'adresse donc à l'un des grands visionnaires de l'architecture. Ce qui ne veut pas dire qu'on doive prêter à cet hommage des intentions descriptives. Par contre, l'auteur reconnaît vouloir, grâce aux innombrables possibilités du grand orchestre, donner le sentiment de ce foisonnement formel qui caractérise l'art de Gaudí.

Il est écrit pour orchestre par 3 avec une abondante percussion, et comprend 5 parties d'inégale durée (2 longues et 3 très courtes).

G. Tzipine, puis M. Constant, sont à la tête de l'Orchestre National de l'ORTF, qui donne une interprétation très brillante, nerveuse et intelligente, du Jolivet ; puis une version précise et objective du Nikiprowetzki.

Quant à la gravure, elle est très burlinée. (14)

ALMURO : MUSIQUE ELECTRONIQUE

Au sujet de L'Envol, on pourra lire sur la notice un commentaire assez ésotérique de l'auteur. L'énergie dynamise le corps. Début d'ascension. Conflit d'êtres, d'expression. Confrontations. Reprise. Décantation. Suspension. Vertige. Période d'indécision, de stagnation. Puis a lancée définitive. Conclusion : c'est une musique d'écare, mythique...

Cette pièce électronique se base sur des sons de percussion, principalement, transformés.

Pour Ambitus, nous imaginons (personnellement) à l'audition : sur un fond marin mouvant qui assure la continuité du son, s'incrument des incisives comme des coquillages.

Les amateurs de musique d'avant-garde devront écouter de préférence en stéréophonie. (15)

MUSIQUE ETHNIQUE : LA GRECE

La collection « Ethnologie vivante » mérite son nom. Voici des documents précieux, enregistrés sur le vif parmi le peuple grec, dans différentes régions :

Thrace orientale — Différents airs. Les « Calendes de Lazare » par un groupe d'enfants. Solo de kanonaki : sorte de cithare dont on peut varier la longueur des cordes en déplaçant des silets. « Oiselets du Levant » : le chanteur peut faire valoir sa voix grâce à nombre d'ornements.

Iles de la mer Egée — Solo de santouri (cordes frappées comme un cymbalum). Chant de noces. Danse sautilante, à la cornemuse. Berceuse. Xyrtos (très bel exemple instrumental).

Dodécambèse — Cantique mêlant le sacré au populaire. Danse vive : violon et lagouto (luth à 4 cordes doubles). Distique accompagné au tsambouna (cornemuse). Chant de canavats : curieux soutien rythmique.

Roumélie — Air pastoral joué sur la floyera (flûte de confection rustique).

Epire — Chanson historique à 3 voix (mélodie, mélodie ornée, pédale). Lamentation funèbre pour clarino.

Crète — Danse : par la lira piriforme à archet. Chant d'hommes à cappella. Ancienne danse de guerriers.

Renseignements ethniques, modes utilisés, sources, etc... sur notice sérieuse (mais imprimée trop fin) avec nombreuses photos. (16).

Roland CHAILLON.

- (1) ERATO 9035 (33/30)
- (2) PHILIPS 650D 041 (33/30)
- (3) VOIX DE SON MAITRE UVT 3041 (33/30)
- (4) ARION 30-A 109 (33/30)
- (5) D.G.G. 2530 096 (33/30)
- (6) CLASSIC 991 092 (33/30)
- (7) ERATO STU 70 648 (33/30)
- (8) SUPRAPHON (C.B.S.) 72 SUA ST 50 471 (33/30)
- (9) R.C.A. 650 001 (33/30)
- (10) C.B.S. 75 916 (33/30)
- (11) SUPRAPHON 61 SUA ST 50 748 (33/30)
- (12) DECCA SDD 233 B (33/30)
- (13) PHILIPS 6580 024 (33/30)
- (14) O.R.T.F. (BARCLAY) 995 008 (33/30)
- (15) B.A.M. (DISCODISC) LD 6018 (33/30)
- (16) CHANT DU MONDE LDX 74 425 (33/30)

Dans tous vos Congrès et Manifestations, n'oubliez pas de porter l'insigne de la Confédération Musicale de France

Paul Beuscher

23 à 29, boulevard Beaumarchais

PARIS-4^e — Tél. 887-09-03

Propose aux meilleures conditions tous les Instruments pour débutants ou professionnels

- A vent (bois - cuivre).
- A percussion.
- Accessoires.
- Tenues de musiciens.
- Equipements complets pour majorettes.
- Musique imprimée, méthodes, etc...

Catalogues et devis gratuits sur demande

Et... Si vous parlez Musique...

Dites toujours : Paul BEUSCHER !

LE NOMBRE D'OR: 1,618... ET SA SECTION D'OR: 0,618...

Pour bien nous donner le sentiment de ce que les Egyptiens de la haute Antiquité voulaient vraiment, en édifiant leurs pyramides, enseigner à tous les hommes quels qu'ils soient — de toutes races et aussi bien ceux de leur époque que ceux de leur plus lointaine postérité — Théo Koelliker ne pouvait mieux faire que de mettre sous nos yeux au moins quelques lignes d'Edouard Schuré, le grand écrivain qui a si profondément étudié tout ce qui touche à l'origine des plus anciennes religions du monde. Parmi ses nombreux ouvrages, citons tout d'abord : **Les grands Initiés, La Pyramide, image du Dieu Insondable, Sanctuaires d'Orient**, et le peu que nous venons d'en lire nous a fait précisément comprendre pourquoi, avant tout, l'axe vertical de la Pyramide de Chéops est le symbole du Principe Divin, de ce qu'il y a de plus grand, au-dessus même de l'infini universel et ce symbole est la racine carrée du nombre d'or $\sqrt{\phi}$, soit 1,272, racine carrée de 1,618. Mais avant de voir ce que sont les autres proportions de cette Pyramide de Chéops, il convient d'insister sur ce qu'était réellement le monothéisme des Egyptiens, leur conception du Dieu Unique, de l'Absolu, il faut détruire cette erreur qui laisse encore croire à beaucoup trop de nos contemporains que les sujets des Pharaons ne pouvaient être que de très primitifs et incultes idolâtres adorant aveuglément plusieurs dieux représentés sous des traits humains mais dont certains étaient aussi nantis de divers attributs propres à des animaux nettement caractérisés. Certes, nous savons tous quel culte était rendu publiquement à Osiris, à la grande déesse Isis qui engendra d'elle-même sans la participation de tout élément mâle le dieu Horus à la tête d'épervier, nous connaissons aussi le dieu Anubis au corps humain mais pourvu d'une tête de chacal, le dieu Apis ou taureau sacré, et il y en avait bien d'autres. Nous avons tous vu dans les salles de musées consacrées à l'égyptologie, au Louvre et ailleurs, maintes statues, maints documents plastiques évoquant ces divers dieux ou déesses, mais il ne faut pas rigoureusement conclure de tout cela que la religion des Egyptiens d'il y a cinquante siècles fut rien d'autre qu'une pittoresque mythologie. Il faut chercher plus haut et l'on comprendra alors qu'il existait une doctrine secrète émanant d'un Dieu Unique et que c'est là que se trouvait cachée la vraie religion des Egyptiens initiés.

Qu'étaient-ce donc que ces multiples « dieux » ou « déesses » publiquement, et avec éclat honorés au bord du Nil et sur toute la terre d'Egypte ? Tout au plus des demi-dieux, des entités plus « ministérielles » que « divines » qui représentaient aux yeux du seul peuple égyptien, par les impressionnantes cérémonies cultuelles célébrées en leur honneur, le vrai et unique Dieu qui, lui, restait caché, l'Innommé qui ne devait être révélé qu'aux seuls « Initiés ». Et cette initiation ne pouvait être accordée, confiée par les hiérophantes aux néophytes que lorsque ceux-ci avaient subi de longues et dangereuses épreuves et lorsqu'ils avaient su et pu les surmonter. Et il faut ajouter que l'initiation n'était accordée que sous le sceau du secret le plus impitoyable, absolu, les sanctions contre les indiscrets et les parjures pouvant s'étendre jusqu'à la peine capitale (comme il a été dit précédemment). On voit donc que l'exercice de la religion du Dieu Unique, en ces temps héroïques, n'était pas particulièrement aisé. Mais, dira-t-on, si le peuple égyptien n'était pas au courant de ces obscures et mystérieux enseignements du vrai Dieu réservés aux seuls initiés, est-il au moins parfois l'intuition que ce Dieu unique pût exister et que tous les dieux honorés couramment et librement fussent tous sous la suprême domination de leur Créateur, l'Eternel ? Il est permis de croire que cette intuition fut ressentie par certains non-initiés qui avaient pu lire sur des pierres tumulaires, par exemple, des inscriptions sans doute assez énigmatiques mais qui laissaient entendre qu'il y avait un pouvoir suprême. Telle était l'inscription relevée sur la tombe d'un prêtre d'Amon, à Sais, inscription indiscutablement monothéiste (précédemment citée) et qui avait été autorisée. Il y en eut d'autres mais ce qui est encore plus probant en ce qui concerne le monothéisme égyptien, ce sont des textes d'Hermès Trismégiste dont la traduction est parvenue jusqu'à nous, notamment dans le « Pimander », le livre le plus authentique de l'hermétisme (Cf. Léon Denis : **Après la Mort**, p. 41. « Les Editions Jean Meyer », Paris). Après le récit de la Vision d'Hermès, on ne peut plus douter de ce que fut la doctrine secrète des antiques Egyptiens : le monothéisme.

N'oublions pas qu'il y a un lien entre toutes les religions du monde, si différentes qu'elles puissent tout d'abord paraître mais le fond moral est le même et il est extrêmement intéressant de lire ceux des livres qui, très objectivement et impartialement, ont étudié ce que fut l'esprit de ces religions, cet Esprit suprême qui devait, plus ou moins graduellement, dispenser aux peuples un enseignement, une doctrine permettant à ces divers croyants de vivre au moins leur existence terrestre selon une éthique devenue leur bien propre. Ces livres ont pu établir, historiquement, que l'Inde et l'Egypte ont été, si l'on remonte le cours des Ages, les vrais berceaux de ce que devaient être toutes les autres religions, la religion de la trinité hindoue, la Trimourti, étant la toute première d'où sont issues aussi bien la philosophie et la religion des Egyptiens que celles de Gakya-Mouni, le Bouddha. Les monothéistes hébraïques ont reçu ensuite les divines révélations du prophète Moïse mais n'oublions pas que, postérieurement, bien des Hébreux avaient reçu aussi la révélation de Dieu l'Unique en étant initiés par les Egyptiens en même temps que le Grec Pythagore et d'autres illustres savants de l'Hellade. Plus tard, Platon et Socrate, dans la Grèce polythéiste, par leur idéal philosophique particulièrement élevé et les pensées qu'ils répandaient chez leurs disciples furent par leur propre génie les dignes continuateurs de Pythagore, l'initié des Egyptiens, tout au moins en certaines connaissances que celui-ci avait pu acquérir au pays des Pharaons et dont la divulgation ne lui avait pas été rigoureusement interdite. Platon devait d'ailleurs lui-même devenir réellement un initié des Egyptiens. On voit donc l'importance que prenait la vieille Egypte aux yeux des Grecs déjà si hautement civilisés. L'Egypte a eu sa part dans l'évolution de ce qui allait devenir notre Europe comme l'Inde antique a eu la sienne dans les plus hautes pensées des anciens Egyptiens. Tout s'enchaîne. Mais allons plus loin. Avant même que le Christ, beaucoup plus tard, commençât à répandre en Judée la prédication de son Evangile, il avait reçu asile chez les Esséniens, peuple hébreu dont la pureté de vie était exemplaire et qui lui apportait d'avance du plus profond du cœur toute son adhésion, tout son appui. Ces Esséniens, qui avaient déjà été en contact étroit avec certains Egyptiens éclairés, savaient déjà à quel s'en tenir sur l'existence d'un Dieu Unique, et ils se réjouissaient déjà de savoir que, grâce à l'apostolat public que Jésus allait entreprendre, le vrai Dieu serait enfin connu de tous les hommes et qu'il ne serait plus besoin de révéler son existence aux seuls bénéficiaires d'une redoutable initiation. Ce séjour du Christ chez les Esséniens n'a pas été relaté dans les Evangiles mais l'Histoire a établi formellement son authenticité.

(à suivre) André PETIOT

CHAPPELL S.A.

EDITEURS DE MUSIQUE

COLLECTION HARMONIES ET FANFARES

Amazone	R. Bourdin	Lovely cab	P. Jouvlin
Cap Kennedy	S. Lancen	Majorettes' march	R. Bourdin
Cruelles cartouches	Ch. Sarrel	Ma Provence	P. Bonneau
Fantaisie sentimentale	D. Dondeyne	Ouverture fédérale	D. Dondeyne
Fêtes de Terpsichore	F. de Boisvallée	Paysage écossais	P. Duclos
Football association	G. Liferman	PMO Polka	Roger Roger
Gamneries	J. Leroi	Pop march	Bob Astor
Gammes variations	P. Bonneau	Sweet Dolly	C. Sauvage
Impressions et images (1 ^{re} suite)	Th. Veneux	Tango	P. Bonneau
		Trink Trink	W. Lindemann

Interlude symphonique sur un thème breton J. Semler Coltery

GRANDS SUCCES MONDIAUX ARRANGES POUR HARMONIES

My fair lady	F. Loewe	Tango for two	R. Hayman
Sound of music		The third man theme	
(La mélodie du bonheur)	R. Rodgers	(Le troisième homme)	Anton Karas
Porgy and Bess	G. Gershwin	Jingle bells	Morton Gould
The March of Siamese children		The King and I	
(Marche des enfants siamois)	R. Rodgers	(Le roi et moi)	R. Rodgers
The Gondoliers	Gilbert Sullivan	Cinderella	R. Rodgers
The Mikado	Gilbert Sullivan	Manhattan Square dance	David Rose
Victory at sea	R. Rodgers	Knightsbridge march	Eric Coates
No strings	R. Rodgers	South Pacific	R. Rodgers
Funny girl	Jules Styne	Quadrille de Can-Can	Cole Porter
Suite of old american dances	Arr. R. Bennett	Preludium and fugue	Frescobaldi
Rose variations	Arr. R. Bennett	Prelude and fugue	Vaclav Nelhyba
Spellbound concerto	Miklos Rozsa	Oklahoma	R. Rodgers
Symphonic portrait	R. Rodgers	Le Carnaval Romain	H. Berlioz
Symphonic portrait	Cole Porter	Toccata and Fugue in D minor	J.-S. Bach

Département Harmonies et Fanfares
Service de vente et expédition :
25, rue d'Hauteville — Paris-Xème

NOS CONCOURS

NEVERS
CONCOURS FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE
La Philharmonique de Nevers (58) organise le 25 juin 1972 un grand concours-festival de musique.

D'ores et déjà les organisateurs se sont assurés le concours de la prestigieuse musique de la Garde Républicaine, de celle des Gardiens de la Paix de Paris et de Musiques étrangères réputées qui se produiront les 23, 24 et 25 juin.
Le concours est ouvert aux formations suivantes : harmonies, fanfares, symphonies, chorales.
Les sociétés ne désirant pas prendre part au concours peuvent néanmoins participer au festival.
Des primes et indemnités de déplacement seront accordées à toutes les sociétés.

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat général du concours : M. Bucheton, secrétaire général, mairie de Nevers (58).
Par ailleurs cette manifestation, placée sous le patronage de la Confédération Musicale de France, sera rehaussée par la fête fédérale de la fédération des sociétés musicales du Centre.

oOo
Nevers sur la Loire, ville de 41.000 habitants, en pleine extension, est un centre touristique fort bien situé à un carrefour important de routes (Nationale 7), de voies ferrées et de voies d'eau. La ville de Nevers a une existence très ancienne, n'était-elle pas mentionnée par César dans ses « Commentaires sur la Guerre des Gaules ».
Capitale, jusqu'en 1789, du Duché du Nivernais, à la tête duquel les Marigni succédèrent aux Gonzague

et aux Clèves, Nevers est actuellement chef-lieu du département de la Nièvre, dont les limites correspondent sensiblement à celles de l'ancienne province.
L'élégant Palais Ducal, commencé vers 1640 par Jean de Clamecy et dont le bâtiment principal qui réunit les deux grosses tours, dû à la famille des Clèves (XVIème siècle), subsiste encore dans son imposante beauté. La tour de la centrale présente une succession de bas-reliefs modernes rappelant l'histoire du « Chevalier du Cygne » fabuleux ancêtre de la Maison des Clèves et d'où naquit la légende de « Lohengrin ».
Nevers, outre l'attrait d'un sanctuaire universellement connu et le charme de ses monuments anciens (église Saint-Etienne (XIème s.), imposante cathédrale Saint-Cyr, Porte du Croux, etc.), offre de grandes facilités de séjour dans ses hôtels nombreux et confortables.

LES SABLES D'OLONNE

(Vendée)
Son Port Ses Lacs Sa Plage
L'Harmonie Municipale des Sables-d'Olonne (85) organise pour les 17 et 18 juin 1972 un concours international de musique.
Toutes les sociétés musicales pourront y prendre part : les chorales d'hommes, mixtes, dames, orchestres, harmonies, fanfares, tambours et clairons, trompettes, cors, trompes, accordéons.
Des primes kilométriques seront accordées aux sociétés prenant part au concours et des prix en espèces attribués à chaque division de classement récompenseront les meilleures sociétés.
Pour tous renseignements concernant cette importante manifestation musicale s'adresser à M. Jean Jeanier, président de l'Harmonie, résidence du Palais, Les Sables-d'Olonne - 85; tél. 32.05.27.

LE SENS DES MOTS

Adverbe et adjectif sont pour la rédaction du Journal l'occasion de réactions aimables mais inquiètes de certains de nos lecteurs. Qu'ils se rassurent, le rédacteur du compte rendu du concert de la Musique de la Garde a, quant à l'adverbe, tout simplement évoqué Boileau et, pour ce qui concerne l'adjectif, distinguant au sujet des Récit et Polonaise, entre arrangement et transcription, cette dernière n'étant pas en cause, il a voulu souligner la distribution des rôles, ainsi qu'il est fait au théâtre, s'agissant d'une traduction et d'une mise en scène.
Il semble, en effet, que l'on puisse être étonné de cette sensationnelle possibilité d'alterner, au cours d'une aussi prestigieuse démonstration de virtuosité, les éléments d'un même ensemble, classés diversément dans l'échelle des valeurs, et cela dans une fluidité sans faille.
La Musique de la Garde s'est offerte ce luxe.

WELTKLANG
fanfares harmonies
REPRÉSENTANT EXCLUSIF
BUFFET-CRAMPON
18-20 Passage du Grand-Cerf / PARIS 2^e / Tél. : 231.88.78.

65^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de la C. M. F.

(Suite de la page 1)

M. CIMETIERE. — Il ne faut pas créer un barrage aux gens qui viennent très doucement. Nous avons pu obliger nos chefs de musique à faire des dictées ; nous les avons tous dotés d'un guide-chant, un par un. Cela vient, mais cela vient très difficilement. Cette note de dictée fait que la moitié des élèves ne sont pas récompensés. Voilà le but du vœu que nous avons présenté.

M. MILLET. — Pourquoi ne pas accorder la même valeur au rythme et à la dictée musicale ? 5 points pour la théorie, 5 points pour la dictée.

M. AMELLER. — N'importe qui apprend la théorie, il n'y a pas besoin d'être musicien.

M. MILLET. — Alors on propose 4 points.

M. AMELLER. — Tandis que pour prouver qu'on est musicien, il faut faire de la musique et du rythme. Vous avez raison, le rythme a autant de valeur que d'entendre. Mais la théorie, non.

Je pense qu'il faut trouver un palliatif à nos discussions.

Il est certain que nous essayons, les uns et les autres, de faire un effort pour intéresser les jeunes musiciens à faire eux-mêmes un effort. La musique, c'est quelque chose de sérieux.

Or il est tout à fait normal que l'oreille soit avant tout le facteur déterminant pour le musicien.

Il y a un autre facteur important, c'est le rythme. Il est certain qu'un musicien qui ne peut pas rythmer est incapable de faire de la musique.

Mais il y a aussi une chose, et c'est tout à fait logique, c'est que la théorie, c'est une erreur de la séparer. Quand on parle des tonalités, quand on parle des degrés, et quand on parle des valeurs, cela fait partie intrinsèquement de la musique, proprement dite. Et je ne vois pas pourquoi on sépare les trois choses.

J'ai vu moi-même au Conservatoire de Luxembourg un éminent professeur, qui, avec un fragment de 4 mesures de dictée musicale, fait deux heures de cours. C'est-à-dire qu'avec ce fragment de dictée, elle apprend les intervalles, la valeur des notes, la hauteur des sons, et à chacun ce qu'il doit apprendre.

Or, comme le disait tout à l'heure notre ami, ce n'est pas une obligation, pour faire entendre des sons, d'avoir un piano. Il est souhaitable d'avoir une clarinette, une trompette, pour faire entendre des sons différents par l'élève qui sera dans une harmonie ou une fanfare, et qui se familiarisera avec les timbres. Je crois qu'il est nécessaire de faire entendre ces timbres à tous les garçons et toutes les filles.

Je donne un exemple, pris chez nous, car nous aussi nous avons eu des difficultés. Nous avons commencé avec des hauteurs de sons différentes. C'est-à-dire que la dictée, c'est 8 notes, pour le cours préparatoire. On donne la et on fait entendre ces 8 notes. Bien sûr il ne faut pas tomber dans les choses difficiles.

Vous savez qu'il y a des intervalles très difficiles. Il est prohibé de faire entendre une quarte augmentée, le fameux Triton. C'est difficile de faire entendre une sixte majeure, peut-être aussi une septième, une septième majeure. Mais il est possible d'avoir des intervalles qui sont faibles, quarte juste, quinte, octave, tierce majeure, tierce mineure, éventuellement sixte mineure. Cela rentre dans l'oreille.

Mais il ne faut pas se croire obligé de prendre un texte de Noël Gallon, un texte de M. Blitsch pour faire une dictée. Les petits textes sont improvisés, et ils le sont avec des élèves à qui on a donné le la de l'instrument, ou le si bémol même à la rigueur, si vous voulez, mais il est préférable d'appeler les notes par leurs noms propres. Puisqu'on a adopté la solmisation, il faut la respecter.

Je crois qu'on a tort de vouloir se noyer en considérant que la dictée est quelque chose de difficile, d'impossible. C'est simplement les hauteurs de sons que l'on sépare et que l'on fait entendre très facilement.

Je crois qu'il faudrait commencer avec les enfants très tôt, leur inculquer les hauteurs de sons très, très tôt.

Croyez bien que je n'ignore pas les difficultés qu'on rencontre dans l'Orléanais-Berry. Nous les avons chez nous, elles sont partout. Il est incontestable que l'élève qui mérite de passer dans le cours supérieur, ce n'est pas qu'il ait 15 ou 16 qui est important ; le principal, c'est qu'il soit capable de suivre la section d'après. On a adopté le principe de séparer en deux sections. Je trouve que c'est très bon, parce que nous trouvons justement que le fait d'avoir des sections trop rapprochées, c'était trop difficile et décourageant pour les élèves qui redoublaient. Tandis que maintenant, avec les deux sections, ils ont au moins la certitude, pour ceux qui travaillent, de pouvoir automatiquement monter.

Il y avait aussi ce fallacieux prétexte, de directeurs qui disent : « Une année en préparatoire, une en élémentaire, une en moyen, une en supérieur ». Ce n'est pas possible, nous le savons très bien. Quand on pense que pour avoir son certificat d'études, il faut quand même passer quelques années, comme pour le bac, et dans toute l'Université, il faut suivre une filière. Et je crois justement, qu'en raccourcissant le nombre d'échelles, on arrivera à un résultat appréciable, qui est celui de former des musiciens, et des mu-

siciens solides, même si c'est 1 sur 20, pour faire nos chefs de musique. Vous savez que partout il faut former 20 élèves pour en avoir un.

Et je peux vous dire, M. Cimetière, que même dans les endroits où il y a des conservatoires, c'est exactement la même chose.

M. CIMETIERE. — On applique le règlement, ou on ne l'applique pas.

M. EHRMANN. — Il ne s'agit pas de ça. Le conseil d'administration avait décidé de ne pas présenter ce vœu ce matin, car c'est un vœu qui a été présenté depuis 1953 tous les ans. Il a encore été présenté au dernier congrès à Laon.

Je crois que toute l'erreur provient du terme « dictée ». On a toujours dit qu'il ne s'agissait pas, pour les cours élémentaire et préparatoire, pour les débutants, de faire des dictées musicales. On a dit la reconnaissance des sons. Ce n'est pas du tout la même chose.

Je crois, justement que c'est là tout le problème. Si vous prenez le terme dictée musicale, cela peut égarer, tandis que si vous dites reconnaissance des sons, ce n'est pas du tout la même chose.

M. CIMETIERE. — De l'avis des élèves, ça ne change rien du tout.

M. ROBERT. — Messieurs, je pense qu'il serait plus intéressant, dans une réunion comme celle-ci, qu'il y ait des élèves présents. Ils auraient pu répondre à M. Cimetière. Organisez au congrès de Paris une séance technique qui permettra de démontrer ce que l'on fait. Il faut voir les élèves, montrer ce qu'on fait avec eux.

M. EHRMANN. — M. Cimetière, je ne suis pas d'accord. Ce qu'il faut, c'est se trouver devant des élèves. Je propose à M. Cimetière — s'il veut bien m'invoquer — d'aller chez lui avec des élèves. Il verra ce que je fais.

M. CIMETIERE. — Le problème n'est pas là. Nous avons des instructeurs très valables.

A partir du moment où le ministre de l'Education Nationale, la Jeunesse et Sports nous permettraient d'avoir des instructeurs itinérants pour aller dans les petites sociétés, on pourrait faire du travail que jusqu'à présent on n'a pas pu faire.

M. PIPELIER. — Il y a une chose dont on n'a pas parlé, l'importance de la note 16, d'une fédération à l'autre, ou même à l'intérieur d'une fédération. Je reprends ce que dit M. Ameller tout à l'heure, au sujet du certificat, comme du brevet ou du bac. Si on n'admettait que les gens qui ont 16 sur 20, personne n'aurait son certificat, personne n'aurait son brevet ou son bac.

M. FRANCOIS. — J'ai demandé la parole pour citer un cas. Avant d'être dans les Hautes-Pyrénées, j'étais en Normandie. M. Anne est ici présent. Il sait ce qu'il en est. Il y a plusieurs départements dans la fédération, et le président avait désigné un responsable pour chacun, plus longuement tout à l'heure. Mais ces gens-là ont une heure pour apprendre la théorie, la dictée, l'instrument. Comment voulez-vous qu'ils puissent arriver à faire un musicien normal, alors qu'ils ont très peu de temps. On a affaire à des musiciens qui font leur possible pour garder une petite société musicale, de façon à donner un peu de regain à la ville.

Il est certain qu'il y a des difficultés dans les sociétés. Néanmoins, dans la Charente-Maritime, par exemple, nous sommes arrivés à faire faire des dictées musicales, de la reconnaissance de sons, je le précise.

M. EHRMANN. — Voilà.

M. LABBE. — Savez-vous que le département de la Charente-Maritime s'étend sur 195 kilomètres ? Et comme c'est moi qui suis en principe directeur des examens fédéraux, s'il faut que je fasse les 195 kilomètres, je ne pourrais jamais supporter tous les frais.

M. CIMETIERE. — Il faut trouver des gens qui ont une certaine situation et qui acceptent de se débarrasser.

M. FRANCOIS. — La commission technique est composée de tous les chefs des départements, en Normandie.

M. CIMETIERE. — Il y a des fédérations où il y a suffisamment d'argent à distribuer, mais beaucoup ne peuvent pas le faire. Il y a des petits directeurs qui ne peuvent pas se déplacer, l'argent manque.

M. THIRIAULT. — Messieurs, d'un bord je voudrais vous dire que je suis profondément navré personnellement — et je m'engage que moi — d'entendre dans un congrès, qui se veut une réunion d'amis avant tout, d'amis qui se consacrent au service de la musique — car vous vous devez tous au service de la musique — je suis navré d'entendre dire, des discussions interminables pour des motifs qui ne me paraissent pas importants. Ils ne me paraissent pas importants si l'en je passe par le nombre croissant d'élèves présentés chaque année.

Ils ne me paraissent pas impor-

tants, si j'en juge d'après les témoignages qui existent depuis 1953, date importante pour les examens d'élèves, puisque c'est au congrès de Lille qu'une commission dans laquelle figuraient en particulier MM. Ehrmann, Fernand Lamy, Dufour, moi-même et peut-être quelques autres personnes, dont je ne me souviens plus exactement, cette commission avait complètement renversé la vapeur d'une politique d'amateurisme, dans le sens péjoratif, qui voulait que les examens soient d'un niveau moyen, et par moyen j'entends un niveau très faible.

L'arrivée de M. Ehrmann à la Confédération aura été marquée par un renversement total de la qualité des examens de la Confédération. Et depuis cette date-là, tous les ans, des vœux ont été présentés, à tel point que le règlement intérieur, qui a été refait en 1968, stipule qu'un vœu ne peut être présenté en assemblée générale s'il a déjà été discuté depuis moins de 2 ans ; or tous les ans, au congrès d'été et au congrès d'hiver, nous parlons de cette question.

Je dois vous dire tout de suite que nous n'ignorons pas non plus, dans les grands centres, les petites sociétés. C'est, un argument massue, qu'on assène régulièrement sur la tête des dirigeants, quels qu'ils soient. Les petites sociétés se plaignent qu'on ne fait rien pour elles, et les grandes se plaignent de ne pas être aidées suffisamment par les pouvoirs publics supérieurs. Cela, nous l'avons entendu depuis des années, croyez bien que, parmi les buts du bureau, le principal est de ne pas négliger les petites sociétés, car elles constituent certainement 75 à 80 % de l'effectif des sociétés musicales de France. Voilà donc un point réglé.

Je suis navré également d'entendre dire : « Ces messieurs du bureau ont décidé que... » alors que ces messieurs du bureau sont des gens que vous avez élus et qui viennent, comme vous, messieurs, bénévolement, qui arrêtent pour cela leurs activités, souvent très dans l'année, pour se rassembler à Paris afin de discuter des problèmes importants, qui vous intéressent, vous, comme présidents, mais qui intéressent également tous les musiciens de France.

Certaines décisions prises par le bureau ne peuvent pas plaire à tout le monde, c'est indiscutable, mais il faut bien qu'elles soient prises. Et elles le sont d'une manière très démocratique, parce que tout le monde peut s'exprimer.

Mais je puis vous dire que certains membres du bureau sont fatigués d'entendre dire : « Ces messieurs ont décidé que... » Eh bien, non, M. Cimetière, la décision a été prise de ne pas parler de ce vœu aujourd'hui d'une manière purement juridique, parce qu'il a été décidé, et inscrit dans le règlement intérieur de la Confédération en 1968 qu'une question ne peut être mise à l'ordre du jour si elle a déjà été discutée depuis moins de deux ans. C'est la seule raison, n'en voyez pas d'autres.

M. CIMETIERE. — On ne vous présentera plus de vœux, je vous rassure : comme cela il n'y aura pas de discussions.

M. THIRIAULT. — Je suis encore plus navré de vous voir persister dans cet état d'esprit. Je ne vois pas du tout pourquoi l'on vient à Paris défendre des causes nobles, sur un mode, disons... assez raide, alors qu'il serait si simple, entre amis, d'avoir le sourire et de confronter des points de vue différents, mais que l'on pourrait très bien...

M. CIMETIERE. — On ne dit plus rien.

M. THIRIAULT. — Permettez que je termine. Il est absolument impensable que les rapports soient à la limite de la courtoisie. Ce n'est pas utile. Pour terminer, je voudrais enfin parler d'une manière plus constructive.

Je crois que tout le malaise, vient du caractère français, qui a bien des qualités, mais qui, je crois, un gros défaut, c'est de ne pas avoir la patience d'attendre les résultats d'une entreprise commencée. Il y a des pays qui font des plans de 20 ans, il y en a d'autres qui font des plans de 10 ans, d'autres de 5 ans. Je crois que le Français est assez réticent à l'égard des plans de longue haleine, parce qu'il veut toujours des résultats immédiats.

Or, depuis 1953, il est rare d'être resté deux ans sans modifier notre règlement. Et hier je me plaignais — ceux qui étaient présents le savent — du manque de structuration de la politique musicale en France dans le domaine des sociétés populaires. Pour moi le malentendu vient du fait qu'on considère toujours nos sociétés populaires de musique comme on les considérait voilà 40 ans.

Maintenant tout évolue très vite. Nous sommes restés à la conception orphéonique ancienne. Nous avons toujours — heureusement nos sociétés rurales, dont je comprends les difficultés ; dont je comprends les problèmes — c'est un fait — mais je voudrais vraiment que l'on comprenne que vis-à-vis des pouvoirs publics, nous ne pourrions pas défendre la Confédération si nous faisons des examens de musique d'un niveau quelconque. Il faut, d'une part, qu'on encourage des élèves qui n'ont pas plus loin et qui feront les éléments de nos sociétés ; mais il faut aussi, parallèlement, qu'on encourage ceux qui, par la chance, par les moyens, par le don, par le courage, pourront continuer

dans d'autres écoles, et en faire l'élite. Nous n'avons pas le droit d'être... Le peuple se fiche de la technique et du signalement. Je me coupe la route à des éléments qui pourraient, faire mieux, sous le prétexte d'encourager les moins favorisés ou les moins valables.

Ceci étant dit, revoyons toute la politique de l'éducation musicale dans nos sociétés. Je ne crois pas, pour ma part, qu'il soit possible d'apprendre la musique dans les petites sociétés, de nos petites communes où il n'y a pas de moyens matériels, ni de moniteur. Donc il faut trouver une autre solution. Et je pense que la seule actuellement valable est celle des cours au chef-lieu de canton ou au centre de regroupement, de communes voisines, ce qui est réalisable. Individuellement, nos petites sociétés sont vouées à l'extinction, que vous le voulez ou non. Si vous voulez les maintenir, il faut travailler en commun.

D'autre part, au point de vue financier, il n'y a pas d'autre solution, le prix d'un seul instrument dépassant bien souvent la subvention annuelle allouée par la commune.

En ce qui concerne l'initiation à la dictée musicale, j'ai été heureux d'entendre ce qu'on a dit tout à l'heure, à savoir que dans les Deux-Sèvres...

M. LABBE. — La Charente-Maritime.

M. THIRIAULT. — Excusez-moi. J'ai été heureux d'entendre que dans la Charente-Maritime on faisait de la reconnaissance des sons, alors qu'il fut une période où on ne le faisait pas. Et ce que vous avez dit m'a fait plaisir, je crois que c'est en effet une question de bonne volonté des moniteurs.

Je ne crois pas qu'un guide-chant soit l'instrument miracle. Je pense, au contraire, que si un enfant est destiné à faire de la clarinette plus tard, qu'on lui joue ses dictées sur la clarinette, en transposant, bien entendu.

La question des rythmes est identique. Le très jeune enfant, en a un tel instinct que cela ira tout seul. Mais si vous prenez un garçon de 16 ans, vous aurez beaucoup plus de difficultés et la méthode d'enseignement devra être différente.

Il fera peut-être un très bon soliste, et nous en sommes heureux, mais il aura moins de chance de faire un excellent musicien.

Avant de terminer, je tiens à insister de nouveau — et je m'en excuse, messieurs — sur l'ambiance de nos congrès. Il faut que cette ambiance soit saine. Je n'ai jamais cru qu'on puisse travailler dans la tension, entre gens qui se consacrent au service d'une cause éminemment valable, avec un but identique. Je ne pense pas qu'ils puissent travailler dans un autre climat qu'un climat de détente, surtout lorsqu'il est question de nos jeunes. Si nous ne sommes pas là pour eux, pourquoi y sommes-nous ? Et si nous venons pour eux, travaillons dans l'Amitié.

(Applaudissements.)
M. LE PRESIDENT. — Qui est pour le maintien du statu-quo ? Contre ? Abstentions ?

M. THIRIAULT. — Merci, Messieurs. Je voudrais poser une question supplémentaire. Est-il dans les intentions du congrès de revenir — parce que j'ai bien les choses nettes et précises — sur ce que vous avez voté en 1968, à savoir qu'on ne puisse reprendre en assemblée générale une question traitée depuis moins de deux ans, c'est-à-dire avant qu'on ait eu le temps de faire l'expérience, et de voir si cela était valable ou non. Il faut prendre position très nettement.

M. AMELLER. — Il faudrait alors une réunion extraordinaire pour modifier le règlement.

M. THIRIAULT. — Cela correspond à ce que je viens de dire. Si vous pensez qu'il est bon que tous les ans l'on remette en question les décisions prises l'année précédente, c'est la négation totale de l'efficacité d'une association. Si vous adoptez mon point de vue l'on continuera le processus normal et logique.

Je demande à M. le Président de poser la question, pour avoir l'opinion du congrès. Ce n'est pas l'opinion du bureau qui compte, c'est une décision de congrès, et c'est lui seul qui peut confirmer ou infirmer.

M. LE PRESIDENT. — Nous maintenons le règlement tel qu'il est. Est-ce que le congrès est d'accord pour le changer ?

M. THIRIAULT. — Il faut voter. Puisque nous avons été attaqués, je m'excuse, Messieurs, mettez-vous à notre place, on nous dit : « Ces messieurs du bureau ont dit non... », comme on l'a entendu à plusieurs reprises, ou « Ces messieurs ne veulent rien », eh bien, ils veulent votre avis et votre vote.

M. LE PRESIDENT. — Pour le maintien du statu-quo ?

(Le congrès se prononce pour le maintien du statu-quo.)

M. THIRIAULT. — Alors c'est terminé. Merci Messieurs.

M. MALFAIT. — Avant de terminer sur cette question, puisque vous avez des difficultés...

M. CIMETIERE. — C'est général.

M. MALFAIT. — Vous pourriez prendre contact avec des collègues...

M. CIMETIERE. — J'ai la prétention de savoir ce que j'ai à faire.

M. LE PRESIDENT. — Cette question est terminée. Passons aux stages.

2) STAGES
M. LE PRESIDENT. — Je voudrais maintenant que les responsables des stages nous parlent, d'abord de Mâcon, ensuite de Boulogne, et je serais particulièrement heureux d'entendre, si possible, l'avis des stagiaires.

suls efforcé d'être accessible à la musique de la rue tout en intéressant le musicien.

Ces phrases d'Arthur Honegger qu'avait employées notre éminent musicologue, M. Faquet, lors d'un de ses articles consacrés à la façon d'écouter, pourrait définir le stage de formation de chefs de musique qui vient de se dérouler du 16 au 28 juillet dernier, à Boulogne, dans le Var. Stage de haute tenue musicale, où chacun, compte tenu de ses expériences, de son savoir et de ses possibilités, a essayé de donner le meilleur de lui-même pour le bien de tous.

Organisé par la Fédération du Sud-Est, ce stage eut, une audience internationale. Notre groupe français, fort de 70 unités venues des coins de la France, accueillit et fit les honneurs à nos invités, de sorte que, malgré quelques difficultés linguistiques, la bonne humeur et l'amour commun de la musique aidant, tous se sentirent rapidement solidaires.

Diriger un tel rassemblement n'était pas affaire aisée en soi, et beaucoup d'efforts furent déployés pour que tout se passe en bon ordre. M. Ehrmann, président de la Confédération Internationale de Musique, président des stages ; M. Roland, président de la Fédération du Sud-Est ; M. Robert, directeur du stage ; M. Dondeyne, chef de la Musique des Gardiens de la Paix, formaient l'ossature de direction ; n'oublions pas les rôles plus obscurs mais primordiaux de M. et Mme Soustrot, chef de musique et professeur d'Education Musicale ; M. Canavésio, chef de musique de la Clotat ; M. Zemp, chef de musique à Sochaux ; Marc Soustrot et Michel Guillaume, harmonistes du Conservatoire Supérieur de Paris ; M. Nicke, notre dévoué et besogneux secrétaire.

Du côté allemand, M. Stockmaier, vice-président de la Confédération Musicale Allemande, assurait avec Bernard Dodler la direction de son petit groupe.

Un travail sérieux, effectif, positif a eu lieu. Beaucoup de bonne volonté de la part des stagiaires, beaucoup de l'autre côté, qui se sont livrés aux joies et aux difficultés du solfège, de l'harmonie pour certains, de la découverte des accords, de la direction par petits groupes pour d'autres. Parmi les stagiaires, beaucoup ont montré des qualités de direction, ce qui ne peut pas dire qu'ils sont chefs d'orchestre. Non, du solfège, des dictées, de l'harmonie, sont essentiels avant de pouvoir espérer tenir une bandelette.

Lors des conférences, des discussions sérieuses, même parfois violentes, eurent lieu. Il est tout à fait normal que dans un groupe d'une telle importance les avis soient contraires. Les jeunes ont bien sûr l'enthousiasme ; les anciens possèdent des années d'expérience, ils ont dû surmonter des difficultés. L'harmonie ne doit pas se faire uniquement devant un pupitre, mais surtout : que les jeunes écoutent leurs aînés, soit, mais que ceux-ci leur fassent confiance.

Je me permets de revenir un peu sur les conclusions de nos colloques, car nous sommes tous plus ou moins appelés à devenir moniteur, professeur ou chef de musique, donc à enseigner. Il faudrait permettre à tout enfant, quelle que soient ses origines sociales, d'accéder au plus haut niveau de culture, car l'adaptation à la vie de demain exige aussi bien une solidité physique qu'une sociabilité développée pour éviter les tensions et les conflits intérieurs. D'ailleurs l'activité intellectuelle aboutit rapidement à un épuisement, si les forces vives de l'individu ne se renouvellent pas au contact des beautés de la nature, ou des chefs-d'œuvre de l'art.

On a tendance à ne percevoir chez l'enfant que les aspects communs avec l'adulte, et à négliger les différences. Eblouis et attiré par l'objectif vers lequel tendent tous ses efforts, c'est-à-dire la formation d'un adulte, l'éducateur, conscient de l'importance de sa tâche, en est amené à négliger tout ce qui ne lui paraît pas sur le chemin direct conduisant au but, et de proche en

Éditions Choudens

38, rue Jean-Mermoz
75 — PARIS — 8ème
— Tél. 225.17.21 —

- BICHON Sergé
- JOUEZ DU SAXOPHONE, méthode de saxophone, préfacé par Marcel Mule (1er vol.) 27 F
- JOUEZ DU SAXOPHONE, méthode de saxophone, (2^e vol.) à paraître
- PAGE Roger
- METHODE DE HAUTBOIS, préfacé par Pierre Pierlot 25,20 F
- SANCHEZ Blas
- L'AMIE DU DEBUTANT, méthode de guitare classique 16,20 F

proche les méthodes et les procédés se calquent sur les objectifs. On agit sur l'enfant comme on agit sur un adulte en réduction. L'éducateur ne doit pas rester passif devant l'évolution de l'enfant, et se contenter d'admirer: il doit agir, mais en respectant la réalité pour ne pas la mutiler ni la traumatiser.

De tout ceci il résulte deux théories pédagogiques. D'une part, les tenants d'une pédagogie dogmatique, qui auraient tendance à apporter précocement à l'élève tous les aliments intellectuels dont il a besoin, et ainsi ressentir un manque de confiance dans les possibilités enfantines. D'autre part, les autres, qui préféreraient attendre que l'enfant éprouve le besoin de savoir pour lui apporter l'aliment devenu indispensable. D'un Bach ou d'un Schoenberg, choisissons un Beethoven, car on ne peut devenir homme que lorsqu'on a été enfant, et l'épanouissement de l'adulte ne pousse-t-il pas ses racines dans la richesse de la vie de l'enfant?

Dans des colloques nous avons eu le grand plaisir d'accueillir M. Louis Durey, un du Groupe des Six, qui nous retraça la vie du groupe, raconta quelques anecdotes, et fit écouter des enregistrements de ses œuvres. Mme Laroche, pianiste internationale, avec gentillesse et gentillesse, nous ouvrit toutes grandes, les portes de Bach, Mozart, Liszt et Debussy. M. Damant professeur de trombone au Conservatoire de Lyon, nous parla des instruments à embouchure et de leurs problèmes.

Remercions ces artistes, car grâce à leurs connaissances ils ont apporté aux stagiaires un témoignage profond, vivant et vrai de leur art.

La conclusion de ce stage de Boulogne 1971 se trouve dans deux éléments importants. D'une part, le concert final d'un très haut niveau musical organisé par M. Ehrmann à Clavier. Tous les stagiaires ont à remercier pour le travail effectué, car en peu de jours nous avons monté une formation qui laisserait rêver de bien des chefs de musique. D'autre part, la visite de M. le commandant Jules Semler-Collery, président de la C.M.F., a montré combien il avait de sympathie et d'estime pour tous ceux qui travaillent. Pendant deux jours, malgré la chaleur, allant d'un groupe à l'autre, il s'est rendu compte lui-même de la valeur du stage.

Les paroles de remerciement et d'encouragement que vous nous avez formulées sont les plus belles conclusions que l'on pouvait faire pour notre stage. M. le commandant Jules Semler-Collery, à quand votre prochain voyage, à quand votre prochain voyage.

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT. — Merci, mon cher Blin.

Au sujet des stagiaires, j'ai à vous faire part du magnifique succès de Guy Touvron qui a remporté à Munich le 1er prix de sonnettes internationales pour lui un grand bravo.

Applaudissements.

M. DONDEYNE. — Il y en a d'autres.

M. EHRMANN. — On cite Guy Touvron parce qu'il a commencé dans une société populaire de musique, à Vichy.

M. DONDEYNE. — Il y en a d'autres.

M. EHRMANN. — Nous parlons du concours de Munich, pour en montrer l'importance.

M. DONDEYNE. — Je croyais qu'on parlait des succès des stagiaires.

M. EHRMANN. — Non, du concours international de Munich, réservé aux musiciens de tous les pays.

M. LE PRESIDENT. — Passons aux vœux, ils sont nombreux.

M. ZEMP (Sochaux). — Je voudrais parler des stages, en tant que stagiaire, ayant participé depuis plusieurs années aux stages de la C.M.F. et je voudrais ajouter ceci aux paroles de mon camarade Blin.

Les stages, à mon avis, ont une valeur très importante, et je me suis rendu compte au contact des stagiaires qu'ils sont un peu de tous les niveaux. Ces jeunes qui viennent nous retrouver aux stages prennent une conscience de la valeur musicale grâce à l'encadrement que nous avons, grâce à M. Ehrmann, grâce à M. Dondeyne, à M. Robert et aux autres. Nous prenons conscience de la valeur musicale, et ceci nous permet de reprendre dans notre région ce qui se fait aux stages, et d'essayer de continuer de faire marcher des sociétés musicales, d'aider nos camarades qui ont des difficultés. A mon avis c'est un aspect du stage qui est très important.

M. LE PRESIDENT. — Je vous remercie.

M. CANAVESIO (Marseille). — Mes chers collègues, sans doute avez-vous pensé, après m'avoir écouté hier, que j'avais quelque chose de particulier contre les stages. Pas du tout. Ce que je reproche, c'est le recrutement pour ces stages.

On a beaucoup parlé de technique, et je suis d'accord, même avec les qualificatifs qui ont été employés pour la théorie. Mais il faut connaître le problème, et moi je vous parle de quelque chose que je connais.

A La Clotat, il y a des chantiers navals. Au point de vue musique, ils sont servis, pendant 8 heures, en particulier ceux qui posent les rivets. Je crois que le Nord pourrait parler des mineurs. Ils sont tout à fait préparés à recevoir vos conseils éclairés.

Cependant, outre cette difficulté, il y en a une autre. Le stage coûte 18.000 et quelques francs. Il est là, le problème. C'est justement parce que le stage est efficace, et que nous voudrions voir venir nos jeunes, que nous disons cela, vous comprendrez.

Nous, nous sommes un peu les médecins de campagne, les monteurs de base. Nous détectons, nous avons une mission parfaitement valable, c'est de remplir des salles de concert. Car nous avons constaté, hélas, bien souvent, qu'il y a presque plus d'hommes sur la scène que

dans la salle. Et un de nos objectifs, c'est de fabriquer des auditeurs, d'aller diffuser et faire entendre, pas seulement les hauteurs de sons, mais de la musique. Nous avons acheté des électrophones, nous faisons connaître la musique, nous essayons de faire des auditeurs, des amateurs, avec la plus belle étymologie du mot, des amoureux de la musique.

Il faut dire, hélas, que les professionnels ne sont pas tous des amoureux de la musique. Il y en a qui sont amoureux de bons cahets. Et ce que nous souhaitons, nous, c'est qu'il y ait aussi, parmi les professionnels, beaucoup d'amateurs, dans le sens que je viens d'indiquer.

M. ROLANDO. — Très bien.

M. CANAVESIO. — Par conséquent, pour revenir aux stages, il est évident que la chose était parfaitement valable. Comment ne le serait-elle pas avec M. Dondeyne, par exemple? Là n'est pas la question. Mais où la question se pose, c'est de faire venir les jeunes qui en ont le plus besoin, plus besoin à mon avis que M. Blin, par exemple. Je préférerais des stagiaires pris dans les mineurs, ou dans les chantiers navals, etc. Voilà mon idée.

(Applaudissements.)

M. LAMBE. — Je rejoins l'opinion de M. Canavesio. Je peux en parler, je suis un ancien stagiaire, des premiers stages d'Aix-en-Provence, où les professeurs avaient nom à l'époque M. Mouisse, M. Castagné, M. Grimaud pour l'harmonie, M. Ferrandon pour la clarinette, et d'autres, que je m'excuse de ne pas nommer.

M. ROBERT. — Et moi, alors?

M. LAMBE. — M. Robert que je n'ai pas cité parce qu'il est par derrière. Le directeur est toujours devant. Mais où je rejoins l'orateur précédent, c'est sur la question de recrutement, au point de vue financier. Je suis un de ces chefs nommés par leurs camarades pour ne pas voir disparaître des sociétés. Pourquoi m'ont-ils désigné? Parce que j'étais peut-être meilleur instrumentiste.

J'ai donc fait le sacrifice pécuniaire, parce que je suis dans une station estivale où ma femme exploite un magasin; donc mon départ en stage à Aix a nécessité l'emploi d'une personne supplémentaire. Il y a eu manque à gagner et dépense supplémentaire. Evidemment j'en suis revenu avec de plus grandes connaissances musicales, c'est très bien. Mais voyez-vous, tous ne peuvent pas faire ce sacrifice.

Nous nous rendons compte que les pouvoirs publics dispensent trop parcimonieusement l'argent pour les affaires culturelles. Si nous pouvions obtenir une meilleure répartition, ou une augmentation très nette de ce que nous recevons, cela pourrait alléger les frais de participation aux stages.

Si on pouvait l'obtenir, on verrait peut-être dans les stages des personnes qui voudraient se réchauffer dans le bain, pour mieux exercer leurs fonctions.

(Applaudissements.)

M. THIRAULT. — M. Canavesio, je suis totalement d'accord avec vous. Et je voudrais émettre une idée. Ne serait-il pas possible dans cette restructuration dont on a parlé hier, de concevoir des stages organisés par la Confédération, ou par des fédérations, parce qu'il est pratiquement impossible d'avoir une politique pour l'avenir en se contentant de ce que nous avons actuellement, 2 ou 3 grands stages nationaux, quelle que soit leur qualité?

M. ROLANDO. — Bien sûr.

M. THIRAULT. — Au départ, il y a eu quelques personnes de bonne volonté, qui se sont donné beaucoup de mal.

Il y a eu le Sud-Est, il y a eu la Normandie, il y a eu Micon, et d'autres bien sûr. Je fais les procès-verbaux depuis 9 ans. J'ai vu le nombre des stagiaires. C'est parfait, l'on ne pouvait pas faire mieux avec les moyens mis à disposition. Mais si on veut que la Confédération soit une grande dame vis-à-vis des pouvoirs publics, si on veut qu'on lui alloue des moyens financiers, ne pourrait-on promouvoir cette idée nouvelle de stages décentralisés, dans des lieux à déterminer, de façon qu'il y en ait le plus possible? Je crois qu'on peut trouver des monteurs partout.

Un autre point sur lequel je suis moins d'accord, c'est l'avis émis sur les professionnels qui n'aiment pas la musique. Je pense qu'il y a aussi des professionnels qui adorent la musique. Je ne dis pas qu'ils l'aiment, je dis qu'ils l'adorent et s'ils ne vivent que par elle, ils ne vivent que pour elle.

J'estime que le problème professionnels-amateurs est dépassé. Mais vous n'avez pas tort en disant qu'à certains endroits nous rencontrons, nous musiciens confédérés, de gros, des difficultés.

Mais il ne faut pas qu'un arbre cache la forêt. Il y a dans les professionnels des musiciens qui veulent arriver à un résultat avec les amateurs. Chaque ville, chaque cas est différent.

Je pense qu'il faudrait s'attacher à avoir une structure meilleure. Si cela ne réussit pas, l'on n'aura rien perdu. Il faudrait que l'idée de faire des stages pour les jeunes ruraux soit poursuivie. Je ne fais pas de différence entre un mineur, et un ouvrier boulanger et un ébéniste. Ce qui est certain, c'est qu'ils se retrouvent pour faire de la musique. Donnons-leur des moyens avec une idée nouvelle. Mais il faut y réfléchir. Je ne crois pas à l'effet des décisions qu'on prend en l'espace de 10 minutes. Il faut y penser. Peut-être les fédérations ou le bureau pourraient-ils se pencher sur cette question, s'ils ont le temps, et nous apporter l'année prochaine quelque chose qui pourrait être plus ou moins constructif.

Je crois qu'à l'échelon local ou régional, nous avons tout à gagner à ce genre de stages. L'on n'arrive pas à envoyer des stagiaires du Nord de la France à Boulogne, d'abord

parce que ça se passe au milieu des grandes vacances.

M. EHRMANN. — C'est toujours en période de vacances.

M. THIRAULT. — Il semble que des stages pendant les vacances de Pâques pourraient être excellents pour les jeunes, et un certain nombre d'enfants, qui pourraient aller dans un rayon de 100 ou 200 kilomètres d'une manière beaucoup plus facile. Vous savez que les jeunes de 12-20 ans ont souvent même leur petite voiture maintenant, et cela résoudrait beaucoup de problèmes d'hébergement. C'est une idée que je soumets. Je n'ai pas la prétention de savoir où je vais en ébauchant ce projet. Mais je sais que si on ne fait rien, on n'obtiendra rien. C'est une idée comme une autre. A nous de voir si elle est réalisable. D'abord au bureau, et ensuite avec vous. Je souhaite avoir votre avis.

M. DONDEYNE. — Je voudrais dire un mot sur les stages.

M. EHRMANN. — Je voudrais répondre à M. Canavesio au sujet du recrutement des élèves stagiaires. Ce n'est pas tout le Comité directeur des stages qui choisit les stagiaires. Ce sont les fédérations qui les envoient.

D'autre part, en ce qui concerne les avantages dans ces stages, je ne permets de vous rappeler qu'au point de vue financier, le voyage est remboursé à 50% et à 75% pour le personnel de l'Education nationale.

De plus, pour les gens qui travaillent et qui ne peuvent pas prendre de congé à l'époque du stage, ils peuvent demander un congé à leur patron, et obtenir une bourse de promotion, payée par le Ministère de Jeunesse et Sports.

Voilà ce que je tenais à vous rappeler pour ceux qui n'étaient pas au courant.

M. MALFAIT. — Au sujet des stages, je suis tout à fait d'accord avec M. Canavesio, j'ai fait Aix aussi du temps de M. Mouisse, et je pense que ce n'est pas une question de recrutement. Mais, cela fait 10 ans que j'en parle avec M. Rolando, il est très difficile de faire des stages par région au point de vue financier. C'est le gros hic. Je sais bien que ce serait idéal. J'ai cherché de mon côté une colonie de vacances que je pourrais louer, seulement c'est une question de finances toujours. Comment accueillir et héberger une centaine de stagiaires?

M. THIRAULT. — A l'échelon régional, on peut très bien profiter d'un week-end. L'hébergement sera moins onéreux, si les stagiaires peuvent venir et repartir facilement à cette distance-là.

M. MALFAIT. — Si j'avais 40 millions, j'aurais une colonie de vacances bien équipée.

M. THIRAULT. — Ce n'est pas le cas partout. Mais on peut avoir facilement des participants qui viennent le samedi à 8 h. et repartent le dimanche soir.

M. BERTRAND. — Il faut le faire dans le cadre des unions départe-

mentales. Nous le faisons en Ven-

dée, sans avoir fait de réclame. M. ANNE. — Je me permets d'ajouter quelques mots au sujet des stages. A l'origine, il s'agissait de stages de perfectionnement pour chefs de musique. A Boulogne, cela n'a jamais été que ça. On ne rentrait que des directeurs de sociétés musicales. Je conviais mes amis du Conservatoire de Caen, qui venaient donner des cours de perfectionnement sur instruments. M. Ehrmann était metteur au point de solfège, et pour beaucoup un initiateur. M. Dondeyne est venu y enseigner l'harmonie.

Il est certain que les chefs qui venaient là n'étaient pas tous d'un niveau transcendant. On ne leur demandait pas, ce qu'ils savaient, quand ils venaient au stage, on ne faisait aucun examen. C'était l'individu lui-même qui venait s'instruire. Et ceux qui ont suivi le stage de Boulogne, de nombreuses années, s'en sont félicités.

Nous ne nous sommes jamais occupés des jeunes. A ce moment-là, c'était M. Mérieux, en Saône-et-Loire, qui s'occupait des monteurs de jeunes. Et les fédérations payaient leur frais de séjour.

Une année on avait fait quelque chose avec la chorale «A Cœur Joie», de Lyon. Nous avons donné un concert à l'intérieur du CREPS. La dernière fois, j'arrivais à avoir 6 ou 7 candidatures. Pas besoin de vous dire que c'était impossible, avec le travail et les frais. Voilà, pourquoi le stage de Boulogne a disparu, stage qui était à l'origine, je le répète, un stage de perfectionnement pour les directeurs de sociétés musicales.

M. COURTIAL. — Depuis 1970, dans les Bouches-du-Rhône, nous organisons un stage destiné aux jeunes, qui cette année a dépassé nos espérances. M. Canavesio, président de la commission technique des Bouches-du-Rhône, en est le directeur, et je crois que le problème est là. C'est là qu'il faut que nous fassions la sélection, car, comme disait M. Ehrmann, ce sont les fédérations qui envoient les stagiaires.

Quand j'ai pris la fédération des Bouches-du-Rhône, j'ai demandé le niveau. On m'a dit: première mention du cours moyen. Je me demande quel est le niveau du cours moyen, si ces gens sont aptes à apprendre l'harmonie et à faire de futurs chefs, de futurs monteurs.

Je reviens sur le plan départemental et régional, pour vous dire que j'organise moi-même dans une maison de Jeunesse et Culture, ce qui me permet d'avoir la gratuité totale, y compris les repas — les élèves n'ont qu'à acheter leurs cigarettes — un stage où nous faisons un travail effectif. Et je crois qu'à ce moment-là on pourrait faire une sélection.

D'ailleurs, cette année, nous allons, pour suivre ces stagiaires, organiser un système de cours par correspondance, qui au cours de l'année permettra de leur donner des devoirs, de leur dire de travailler sur tel ou tel manuel, telle méthode, afin de tirer les meilleurs

et de les envoyer peut-être à Boulogne ou ailleurs, pour en former des chefs et des monteurs, mais très à un niveau assez élevé.

J'étais jeudi, avec l'inspecteur départemental de Jeunesse et Sports. Il m'a dit: «Vous pourriez obtenir davantage si vous le faisiez sur le plan régional.»

M. THIRAULT. — Voilà.

M. COURTIAL. — «Tout a fait d'accord. Quels sont les départements? J'ai pris des contacts avec les collègues de la région, pour leur demander s'ils voulaient bien envoyer des stagiaires. Il y a des moyens à Jeunesse et Sports. Notre stage ne nous coûte absolument rien. Nous avons eu des professeurs de conservatoire. M. Canavesio parlait de l'étymologie du mot amateur. Je dois dire que l'un nous a demandé un cachet, je ne citerai pas son nom, nous ne l'avons pas pris. Mais nous en avons eu d'autres.»

Le problème est donc de partir de la cellule de base, du département, de la région, de la cellule administrative, pour monter et arriver peut-être à un stage au Nord de la France, un au Sud.

M. GIRAN. — J'appuie l'intervention de M. Courtial. Il y a une tendance très nette au ministère Jeunesse et Sports à favoriser ces formations de stages, non seulement pour les musiciens, mais pour d'autres catégories de jeunes. Et si Jeunesse et Sports ne peut plus donner comme avant des subventions à toutes les sociétés, elle est très favorable aux stages.

J'en ai eu la preuve. Dans le Sud-Ouest où il n'y a jamais eu de stages, le directeur départemental de la Gironde, Jeunesse et Sports, est venu m'offrir d'en ouvrir un à Lacanu, en recevant à peu près gratuitement les stagiaires.

Je suis heureux de signaler cet espoir à mes collègues. Des stages, bravo. Les stages nationaux, nous savons tous ce qu'ils sont et ont fait, mais il faut des stages primaires un peu partout. J'appelle mes collègues des fédérations à en faire le plus possible. Adressez-vous à Jeunesse et Sports, n'avez pas peur, vous serez bien reçus.

UN CONGRESSISTE. — On a parlé hier longuement du journal. Aujourd'hui on parle des stages. Une simple remarque: est-ce que dans le journal on ne pourrait pas faire une place beaucoup plus grande aux stages, non seulement pour les annoncer, mais pour en donner un programme très détaillé, et aussi pour expliquer aux candidats éventuels le niveau exigé?

Si vous recevez des stagiaires qui parfois n'ont pas toutes les connaissances voulues, par contre il y en a certainement qui les ont, et qui ne se présentent pas aux stages parce qu'ils croient que c'est trop fort pour eux.

On a beaucoup parlé des chefs de musique, d'harmonie, mais nos sociétés ont besoin d'instrumentalistes. Il faudrait aussi pour les instrumentistes situer le niveau demandé.



NOUVEAU !

CLARINETTES EVETTE en Sib

Clés nickelées : | F 465

SAXOPHONES EVETTE

Vernis doré, clés nickelées.

SOPRANO : F	925
ALTO : F	1.080
TENOR : F	1.200
BARYTON : F	2.080

BUFFET CRAMPON

La plus ancienne manufacture française d'instruments à vent, met à la disposition des élèves et de tous ceux qui désirent acheter un bon instrument à un prix modéré,...

la CLARINETTE et le SAXOPHONE EVETTE.



DOCUMENTATION SUR DEMANDE :
BUFFET - CRAMPON S.A. - 18 & 20, Passage du Grand Cerf - PARIS 2ème TEL : 231 . 88 . 78

M. AMELLER. — Il y a les morceaux d'examen, de concours.

M. DONDEYNE. — Je voudrais une conclusion à tout cela...

M. ROBERT. — Votre discussion me fait énormément plaisir, il y a 15 ans, quand nous avons commencé les stages, on n'en parlait pas.

J'attire votre attention, vous avez déformé le titre du stage, il s'appelle formation de chefs de musique, et pas de moniteurs.

Nous recevons malheureusement des élèves avec, comme dit M. Courtil, des premières mentions de cours moyen, qui ne peuvent pas faire des chefs de musique, mais simplement des musiciens dans une société.

Vous nous envoyez des élèves — là je pense que M. Ehrmann me soutiendra — non pour faire des chefs de musique, mais pour perfectionner leurs connaissances, et nous, avec notre titre, nous pensons chefs de musique.

Nous avons envisagé — nous en avons discuté hier avec M. Ehrmann — de séparer le stage en catégories, mais ce ne sera possible qu'à condition que nous puissions faire les stages aux dates choisies.

M. Thirault parlait fort adroitement des stages qu'on pourrait faire en cours d'année. Mais nous ne pouvons pas faire que dans une maison qui est la nôtre.

M. Ehrmann pensait qu'on pourrait faire un stage du 1er au 30 juillet, en divisant en 2 parties nos stagiaires. D'un côté, les petites sociétés, auxquelles il faut penser énormément.

Nous pensons que nos jeunes doivent d'abord s'y préparer. A Boulouris, j'avais pensé qu'on devrait faire un petit stage de jeunes, on les entraînant simplement à diriger une société de 30me division.

A l'arrivée nous faisons des tests ; une dictée facile, de force moyenne, et une difficile. Nous avons eu le regret de constater qu'avec des lères mentions de cours moyen, il y en avait qui n'étaient pas capables de faire une dictée facile.

A Boulouris, M. Bin était chargé des questions administratives du stage, et d'une chose bien plus importante, l'animation du stage.

Nous avons passé des moments merveilleux. Des personnalités importantes nous ont, fait des démonstrations prodigieuses, comme cette pianiste qui a fait une démonstration splendide des œuvres de Six.

J'ai fait un projet, je ne le lirai pas, j'y ai mis 10 commandements : 1) Comment pouvons-nous empêcher les sociétés de disparaître.

Le projet que j'ai fait s'appelle « Jeunesse, Musique et Loisirs ». La musique est un art que tout le monde peut défendre.

La dictée, c'est la reconnaissance des sons, comme dit M. Ehrmann. Les intervalles, les tonalités, faire entendre de la musique. L'accord de dominante, l'accord de tonique avec les 9 réalisations, et faire chercher à l'oreille les plus jolis, et faire comprendre après pourquoi ils sont les plus jolis.

M. DONDEYNE. — Je voudrais conclure au sujet des stages. Je ne suis pas d'une Fédération, je suis un professionnel. Je vais à ces stages, cette année encore à Boulouris.

Il y a des jeunes clarinettes à qui j'ai pu donner des conseils pendant 15 jours, et cela leur a donné des horizons nouveaux.

Ceux d'entre nous qui peuvent témoigner de l'effort soutenu apporté par ces théâtres de province à de créations ou à des reprises d'opérettes françaises ne comprennent pas qu'une aussi faible part des moyens mis à la disposition des Affaires Culturelles puisse représenter une légitime participation à un budget qui, cette année, totalise 10 milliards d'anciens francs.

Je pense que certains élèves, même moyens, peuvent commencer l'harmonie, très doucement.

Les élèves du cours moyen qui connaissent 4 ou 5 clés, on peut leur apprendre l'harmonie. Et je tiens à apporter une précision. On parlait de dictée musicale ; c'est une chose qui a l'air d'être très controversée.

On a l'air de croire qu'on fait quelque chose de très supérieur. Erreur profonde. Ceux qui sont venus nous voir ont pu s'en rendre compte.

Et ne croyez pas qu'on ne leur apprend pas à jouer de leur instrument. Si des anciens stagiaires sont devenus moniteurs, c'est tout de même un peu grâce à nous.

Je crois que la meilleure solution n'est pas d'en parler, c'est de venir voir.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — J'ai le plaisir d'accueillir parmi nous M. Paul Durand, président de l'Union Nationale des Auteurs et Compositeurs de Musique. Ses chansons sont mondialement connues, telles que « Je suis seul ce soir », « Mademoiselle de Paris » etc.

3) ALLOCUTION DE M. PAUL DURAND

Mes chers amis, Rien ne m'a été aussi sensible que de recevoir de votre distingué Président cette cordiale invitation à m'adresser à vous en ce jour de votre assemblée annuelle.

Permettez-moi de lui exprimer ma très vive reconnaissance et de lui rappeler la révélation que nous eûmes l'un et l'autre, lors de notre première rencontre, de cette identité de sentiments qui rapprochent les serviteurs de la musique, de cette musique telle que nous aimons la situer au niveau du cœur de l'homme.

En vous apportant le salut et l'amitié de l'Union Nationale des Auteurs et des Compositeurs je voudrais aller au-delà d'une démarche de courtoisie, et conférer à ma présence parmi vous, une signification toute particulière, inspirée de la nécessité pour les créateurs et les artistes, interprètes, d'harmoniser leurs vocations respectives, de définir les objectifs qui les rendent tributaires d'une collaboration constante, loyale et conséquente, de souscrire à toute action susceptible de cristalliser toutes les disciplines du monde musical, et cela en particulier au soutien de toutes nos forces réunies les assesseurs de la rue de Rivoli jusqu'à ce que nous soit octroyé au titre des Affaires Culturelles le 1 % du budget de la Nation.

Nous savons la part prépondérante que notre amie Laurence Monteil a prise dans le harcèlement des pouvoirs publics afin de démanteler ou à peu toutes ces bastilles de l'indifférence et de l'inertie. Notre concours, à son action à la valeur d'un contrat moral, jusqu'à ce que cette fraction infinitésimale des deniers publics retourne à ce public lui-même sous cette forme enrichissante des œuvres de l'esprit.

Assurément la musique n'est pas la seule à prétendre à l'assistance publique, si j'ose ainsi dire, et nous admettons bien volontiers que le rayonnement culturel d'un pays passe par la convergence de toutes les formes de la création artistique. Mais il ne saurait ne pas être tenu compte des proportions qui peuvent prendre l'octroi de certains crédits au détriment de certaines catégories traditionnellement défavorisées. Ces anomalies n'interviennent pas toujours entre la musique et les autres secteurs d'activité artistique, mais paradoxalement on les dépiste dans la répartition des sommes allouées aux différentes disciplines de notre profession.

Ainsi, et bien que mon propos n'ait d'autre dessin que de constater des chiffres et non pas de les analyser, il suffit de jeter un regard sur le budget de la musique et de la danse, pourtant en augmentation, pour vérifier une fois de plus que la musique de divertissement, qu'elle soit semi-classique, légère ou lyrique, ne reçoit pour ainsi dire rien qui soit de nature à satisfaire les créateurs de ce répertoire au demeurant fort important.

Certaines disproportions sont à ce point flagrantes qu'elles trahissent une intention discriminatoire difficilement soutenable.

Je n'en veux pour seul exemple que le montant des subventions attribuées aux théâtres lyriques nationaux (l'Opéra et l'Opéra-Comique) soit 64 millions de francs, 6 milliards 1/2 d'anciens francs, contre un montant de 5 millions 700 000 F (571 millions d'anciens francs) attribué aux théâtres lyriques de province.

Ceux d'entre nous qui peuvent témoigner de l'effort soutenu apporté par ces théâtres de province à de créations ou à des reprises d'opérettes françaises ne comprennent pas qu'une aussi faible part des moyens mis à la disposition des Affaires Culturelles puisse représenter une légitime participation à un budget qui, cette année, totalise 10 milliards d'anciens francs.

Ceci nous amène à découvrir les mêmes lacunes dans d'autres secteurs de la vie artistique, et tout particulièrement dans le secteur privilégié de l'ORTF.

Sachez donc, si vous ne l'avez pas encore entendu dire, que pour un budget de près de 5 milliards d'anciens francs octroyé au service musical de l'Office, un viatique de 16 millions d'anciens francs est péniblement accordé à la musique légère.

Alors ne vous étonnez de rien si, jusqu'à ce jour, et depuis fort longtemps, on n'admet pas qu'entre la musique expérimentale, la musique symphonique, la musique légère, le jazz et l'accordéon, il y ait encore une place difficilement négligeable pour cette musique de tous les temps que près de vos 5 000 phalanges portent à bout de bras dans tous les coins de France.

Certes la télévision réserve une petite demi-heure par semaine à une sélection de meilleurs d'entre vous. C'est la preuve par 9 que vous existez et qu'il n'est pas possible de vous ignorer.

Mais ne pensez-vous pas que les meilleurs élèves parfois souhaiteraient voir et entendre leurs maîtres ?

Ne pensez-vous pas que pour leur propre perfectionnement des concerts radiodiffusés, télévisés, de la Garde Républicaine, des Gardiens de la Paix, de la Musique de l'Air, de la Poste, et j'en passe, feraient litière de ces prétendus sondages qui représentent le goût du public.

C'est parce que nous croyons, nous, que cette forme déplaisante d'ostentation est une atteinte inadmissible à la liberté d'expression artistique que nous avons décidé, de concert avec la Confédération, l'Association des Amis de l'Opérette Française présidée par Maurice Lehmann, les délégués des Musiques d'Etat, et l'Union Nationale des Auteurs-Compositeurs de rencontrer la Direction générale de l'ORTF, afin qu'une place honorable nous soit réservée sur les antennes nationales.

Sans doute n'avons-nous eu jusqu'à maintenant de meilleures raisons d'espérer. Il appartiendra à votre prochaine assemblée de vérifier cette attente ; et si, comme je l'espère moi-même, nos projets se matérialisent dans les faits, eh bien c'est, que nous aurons réussi à révéler l'ORTF... en fanfare.

M. LOHIN. — Je remercie M. Paul Durand. Je pense qu'une action pourrait être faite auprès des Affaires Culturelles, en demandant si la somme disponible ne peut pas être modifiée, qu'au moins on prenne sur ce qui est versé aux Jeunesses Musicales, pour donner à la CMP au profit des stages.

M. THIRAUT. — Il y avait un vœu émanant de la Fédération du Sud-Est, dont nous avons parlé rapidement hier, et je voudrais profiter de la présence de M. Paul Durand pour l'informer que nous avons décidé d'envoyer ce vœu, rédigé dans le même esprit que ce qui vient de nous être, au directeur de l'ORTF, au ministre de l'Information, au ministre des Affaires Culturelles et au Premier ministre. Le vœu est rédigé d'une manière assez violente. Mais l'idée est la même. Pour nous, il n'y a pas de musique classique, de musique légère. Il y a la musique, à condition qu'elle soit bonne.

Je crois qu'il y a quelque chose à faire dans ce domaine. Et qu'à la télévision l'on nous donne un peu moins d'effets de lumière, qui indisposent et empêchent d'entendre. Les démonstrations fracassantes que fait la radio ne correspondent pas à ce que désire le public, le peuple de notre pays. Etes-vous d'accord ?

M. AMELLER. — On pourrait envoyer aussi au ministre de l'Environnement.

M. THIRAUT. — Oui.

M. EHRMANN. — On va vous distribuer les bulletins de vote. Je vous demande de les modifier de la manière suivante. Nous avons hier une lettre de M. Fomental, demandant sa démission parce qu'il estime que son rôle est terminé. Le président et le conseil d'administration ont bien regretté cette décision, mais l'ont nommé vice-président d'honneur. Il faut donc rayer son nom. D'autre part il est arrivé 2 candidatures au dernier moment, qu'on n'a pu imprimer sur les bulletins, celle de M. Verdier, Haute-Garonne, et celle de M. Canavesio. Voulez-vous les ajouter comme candidats au conseil d'administration.

M. THIRAUT. — Il faut insérer 6 noms au maximum.

M. EHRMANN. — Il n'y a pas actuellement de représentant de chorales.

M. THIRAUT. — Pour remplacer M. Pénin.

M. EHRMANN. — Il faudrait une commission de dépouillement. Qui est candidat ? MM. Picholin, Lorin, Zopp.

M. FRYET. — Je cède ma place si vous avez quelqu'un à mettre.

M. EHRMANN. — Tu ne veux plus faire partie du conseil ?

LES EDITIONS CHOUDENS fondées en 1845 38, rue Jean-Mermoz à PARIS - 8ème (angle de la rue du Faubourg-Saint-Honoré) à deux pas du Rond-Point des Champs-Élysées, ont le plaisir de vous informer de l'ouverture dans leurs locaux, dans un cadre rénové, d'un département de vente de musique, instruments et disques. Un personnel courtois et compétent sera heureux de vous y accueillir. Parking assuré : 1, rue Rabelais. Téléphone : 225.17.21 et 359.31.51

VŒUX DE LA FEDERATION DU MIDI

La Fédération des Sociétés Musicales du Midi réunit en Congrès annuel à Beaucaire les 15 et 16 mai 1971, demande à la Confédération Musicale de France.

a) De se mettre en rapport avec Monsieur le Ministre des Armées de façon à connaître les dates d'incorporation des nouvelles recrues de chaque contingent, considérant que Messieurs les Chefs de Musiques militaires demandent de les tenir au courant pour leur signaler les jeunes musiciens susceptibles d'entrer dans leurs formations, au moins 3 mois avant leur incorporation.

b) Demande à la Confédération Musicale de France : de se mettre en rapport avec le Ministre des Armées de façon à ce que la musique des Equipages de la Flotte de Toulon possède une batterie fanfare digne de cette belle formation. Il est inadmissible que pour une revue du 14 juillet à Paris sur les Champs-Élysées, cette belle Musique défile avec 2 clairons et 3 tambours.

Considérant que toutes les fois qu'un clairon est affecté dans l'armée de mer à Toulon, celui-ci est embarqué et ne peut être utilisé que très rarement dans la Musique sédentaire pour les défilés.

La Fédération du Midi, demande donc que la Musique des Equipages de la Flotte à Toulon possède un effectif à déterminer de tambours et clairons.

— Voir M. Janssey, Chef de Musique, ou M. Salacruich, Tambour-Major.

M. SARZI. — Nous présentons 2 vœux.

1) Il s'agit de l'appel sous les drapeaux des jeunes musiciens. Nous voudrions connaître au moins 2 mois et demi à l'avance la date d'appel sous les drapeaux relatif à chaque contingent d'une classe.

Lorsqu'un jeune musicien demandeur à être affecté dans une musique militaire, il faut prévenir le chef de musique 2 mois à l'avance pour que celui-ci s'intéresse auprès du centre de recrutement, afin de faire affecter ce musicien dans un régiment de la région militaire dont fait partie la musique régionale. Or pour que nous puissions présenter le candidat 2 mois à l'avance, il faudrait que nous connaissions la date officielle d'appel sous les drapeaux du contingent dont fait partie le jeune musicien.

Les bureaux de gendarmerie dans lesquels nous nous sommes rendus ne sont pas informés. De ce fait il s'avère que nos candidats sont versés dans un régiment, le plupart du temps en Allemagne, où ils sont obligés d'exercer une spécialité autre que la musique, ce qui les éloigne des conservatoires, auprès desquels ils se seraient perfectionnés.

Nous pensons donc, M. le Président, qu'une intervention auprès du ministre des Armées qui s'ait que vous êtes déjà intervenus en juillet 1971 après que nous nous sommes rencontrés au concours de Saint-Girons) devrait être faite, de façon qu'il soit possible de connaître la date exacte d'appel, par voie de presse, au moins 2 mois 1/2 à l'avance, à seule fin que nous puissions intervenir en temps utile au près des chefs de musiques militaires.

2) Composition de la Batterie de la Musique des Equipages de la Flotte de Toulon.

Je ne vous apprendrai rien, M. le Président, puisque vous avez précédé longtemps aux destinées de cette belle formation musicale, en disant que l'effectif est trop réduit par rapport aux batteries des musiques régionales de l'Armée de Terre.

Nous proposons encore une visite auprès du ministre intéressé pour essayer de remédier à cet état de choses.

M. LE PRESIDENT. — J'ai fait déjà une intervention auprès du ministre des Armées sur la terre question, pour que vous connaissiez la date au moins 3 mois à l'avance. Je suis continuellement en rapport avec des bureaux de recrutement, et combien d'erreurs nous ont au moment de l'appel, quand on demande la profession. Il faut donc musicien.

M. THIRAUT. — Rien d'autre.

UN CONGRESSISTE. — Chez moi au moment du recrutement le jour, je déclare qu'il est musicien. Je prends contact avec le chef de musique de la région : « J'ai un tel, tel numéro, qui vient de passer son test. A quel moment peux-tu le prendre ? » Il me répond : « Incorporable à partir de telle date ». Aucun problème.

M. LE PRESIDENT. — Question de région. Pour le 2ème vœu concernant l'effectif de la musique des Equipages de la Flotte de Toulon, je prends note de tout ce que vous m'avez dit. Vœux de la Fédération de la Haute-Garonne.

I. — La Fédération de la Haute-Garonne avait déjà présenté un vœu pour la synchronisation des organisations des écoles de musique. Elle avait proposé que chaque Fédération indique à la Confédération, sa façon de procéder, afin que chaque Fédération puisse profiter des bonnes choses mises en pratique par d'autres Fédérations. Il serait nécessaire qu'une Commission au sein de la Confédération musicale de France, étudie les méthodes employées par les Fédérations, de façon à arriver à une synchronisation de l'enseignement dans toutes les écoles de musique.

Ce vœu avait été reconduit, car il y a eu confusion entre cette commission et celle existant au Ministère.

II. — La Fédération de la Haute-Garonne désirerait que soit mis en discussion à la prochaine Assemblée générale, le vœu qu'elle avait déjà déposé il y a trois ans, et qui avait été ajourné au sujet de l'adaptation des Fédérations, avec la régionalisation.

Cette future organisation de la France prenant de plus en plus de vigueur, il serait bon que les Fédérations aient une représentation administrative de la région, tant au point de vue des avantages pécuniaires que pour toute sorte d'avantages.

Bien entendu, chaque Fédération garderait son autonomie, tant départementale que pluridépartmentale.

III. — Suggestion-Vœu. Il est désirable que la C.M.F. avertie du décès d'un Président de Fédération alerte les Présidents des Fédérations voisines afin que ceux-ci prennent leurs dispositions pour assister aux obsèques.

IV. — La Fédération de la Haute-Garonne avait présenté un vœu au sujet de l'organisation des Assemblées Générales, arguant que le samedi matin n'étant qu'une répétition du vendredi, et que la rapidité avec laquelle l'Assemblée était menée, ne permettait pas une étude sérieuse des problèmes en cours : La Fédération de la Haute-Garonne voit avec plaisir sur le programme de l'Assemblée Générale 1971, que cette désist n'a déjà été prise, et félicite la Fédération musicale de cette nouvelle organisation.

V. — Il est souvent question des grands stages musicaux organisés par la C.M.F. Il serait bon qu'elle soit au courant des stages organisés par chaque Fédération dans son sein.

sique, fait chaque année, un stage à Luchon, stage qui se termine par un concert public donné par les jeunes élèves, au kiosque de Luchon, audition qui est écoutée par le public ; cette année, l'orchestre qui était dirigé par M. Dejean, professeur honoraire au Conservatoire de Toulouse était composé de 36 exécutants.

VI - VŒU - SUGGESTION

Il serait désirable qu'un micro soit installé pour les rapporteurs des vœux.

M. VERDIER. — A propos des vœux que nous avons présentés, je voudrais, ajouter quelque chose à propos des stages, puisqu'on en a parlé ce matin. Quoique chaque Fédération fasse ses stages, mais il faudrait que le congrès décide d'une façon de travailler qui soit commune à toutes les Fédérations. Et je propose que pour cela la Confédération commence par faire une enquête, qui tiendrait en une page, à laquelle vous répondriez simplement en disant ce que vous réalisez. Ce serait soumis à une commission de la Confédération, qui dans le journal ensuite ferait la synthèse. Si vous permettez, je pourrais proposer un bulletin d'enquête, auquel les Fédérations devraient répondre rapidement.

M. THIRAULT. — Il serait bon aussi peut-être, si nous donnons suite, comme j'ai tout lieu de croire, à la proposition de M. Verdier, que les présidents de Fédérations répondent très rapidement, parce qu'il arrive fréquemment que la réponse ne parvienne que 2, 3 ou 4 mois après, et quelquefois pas du tout. J'en ai fait l'expérience avec le congrès national de Laon.

Maintenant, sur la proposition même, au sujet des stages locaux, j'émette une petite réserve : je ne crois pas à l'opportunité de faire un règlement, je pense qu'il faut laisser une marge de liberté à chaque Fédération pour que l'organisation soit faite en fonction des lieux, en fonction des températures, en fonction des besoins, et en fonction aussi des possibilités. Ceci dit, je suis complètement d'accord pour qu'on fasse l'enquête sollicitée.

M. CIRAN. — M. Verdier ne demande pas de dirigisme, il demande une information. Il y a longtemps qu'il la demande. Je fais pour ma part tous mes efforts pour avoir ce que font les autres, pour en tirer le meilleur et améliorer la position de chacun.

M. THIRAULT. — Il y a deux choses. M. Verdier a dit qu'il voulait une information ; là, je suis entièrement d'accord avec lui. Mais il a dit aussi qu'il voulait qu'on agisse partout en France relativement de la même manière. « Relativement », le mot est valable. Il a tout de même dit qu'il fallait une manière de travailler commune à toutes les Fédérations. Dans l'esprit, cela paraît logique. Mais dans la réalisation il faut laisser une certaine liberté. Les Marseillais ne conçoivent pas les choses de la même manière que les Lillois. Il est normal qu'ayant des températures, des besoins, des possibilités différentes, ils fassent des choses différentes. Il ne faut pas restreindre l'action de gens qui auraient plus de possibilités parce que d'autres en ont moins.

M. CIRAN. — D'accord.

M. THIRAULT. — Je crois que nous sommes tous d'accord.

M. THIRAULT. — Il faut voter sur le vœu de M. Verdier.

M. LE PRÉSIDENT. — Sur le 1er vœu de la Haute-Garonne. Pour ? Contre ?

Adopté à l'unanimité.

M. VERDIER. — Sur le 2ème vœu nous désirons que la Fédération musicale soit basée sur la région. La région, c'est une unité administrative ; elle va avoir son conseil, son budget, ce sera un nouvel Etat dans l'Etat. Le quadrillage actuel au point de vue musical ne doit pas être changé, ce serait trop grave. Il faudrait prendre des dispositions dans le cas des Fédérations qui comprennent 7, 8, 9 départements. Il faudrait que ce soit calqué sur la région sans casser le quadrillage actuel. Des Fédérations ont calqué leur organisation sur les départements, d'autres se sont soudées pour former une unité plus importante. Quels sont les avantages qu'on pourrait tirer de nouvelles dispositions de ce genre ? Des avantages pécuniaires et d'autres que nous pourrions voir tout à l'heure.

Quels pourraient être les inconvénients ? D'abord du côté de ceux qui pourraient y voir un émiettement de leur autorité. Mais cela ne doit pas exister. D'autres groupements, seraient faits sous l'égide de la CMF et les décisions prises avec droit de veto, bien entendu.

Nous voulons constituer une union pour montrer que nous existons sur le plan régional mais on ne touche pas aux Fédérations départementales. Il y aurait d'ailleurs dans cette union non seulement des musiciens, mais aussi des commerçants, des industriels, des gens d'un peu partout. Chaque Fédération garde son autonomie.

Je me base sur la Fédération du Midi qui compte plusieurs départements, notamment l'Ariège. Il ne s'agit pas de lui enlever l'Ariège, mais de faire un groupement. Il serait bon que les petites associations départementales, les Fédérations départementales, forment le bureau au sein de la région.

Si nous ne faisons pas cela, d'autres le feront avant nous, nous risquons d'arriver les derniers dans cette formation nouvelle. Je pense que cela permettrait de s'agglutiner au régime nouveau.

M. THIRAULT. — Je vais vous donner mon point de vue. Pendant que M. Verdier parlait, nous nous entretenions, M. Semler-Collery, M. Ehrmann et moi, de la possibilité de réformer, et de la manière de procéder dans ce domaine. Il semble que le conseil d'administration devrait être informé directement. Vous le faites sous forme de vœu.

M. VERDIER. — Un vœu déjà déposé il y a 3 ans.

M. THIRAULT. — Il faut toujours chercher à améliorer en profondeur. Cependant quand cela marche bien dans votre région, quand vous avez une Fédération qui fait de la bonne musique, qui a un attrait direct pour les jeunes, soyez satisfaits.

Pour la future région, méfiez-vous, car la part de la subvention régionale serait peut-être inférieure à celle du Conseil général de maintenant.

Alors dire que pour des raisons administratives l'on va changer ce qui existe, cela risque de créer beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. Il faudra que tout cela se fasse. Je ne sais vraiment pas si c'est nous qui devons nous orienter sur la région, aux endroits où elle n'est pas déjà faite, dans le domaine musical.

Je pense à M. Anne, en ce moment. M. Anne a une Fédération importante. Est-ce que la région de Normandie grouperait tous vos départements ? Sûrement pas.

M. ANNE. — Non.

M. THIRAULT. — Vous voyez les perturbations que cela pourrait créer. Il va falloir repenser tous les problèmes. Si, parallèlement à cette création, l'on apporte quelque chose de positif pour nos jeunes, sous forme d'aide financière et d'orientation de notre jeunesse, je serais favorable. Mais, dire : « On va faire la région et après on verra », méfiez-vous, c'est très grave. Vous risquez de saborder une organisation qui a au moins le privilège d'exister.

Je crois qu'il faut prendre bien des précautions et se méfier des réactions des conseils généraux. Le changement ne confirmerait peut-être pas vos espoirs.

(Applaudissements.) Il me semble qu'on pourrait déjà, au bureau de la Confédération, étudier le problème, et vous communiquer au fur et à mesure les renseignements qui pourraient arriver à la Confédération plutôt que d'enterrer le vœu.

M. VERDIER. — Ce n'est pas un vœu proprement dit, c'est une idée.

M. THIRAULT. — Il faut attirer l'attention sur le risque.

M. DELTOUR. — Je voudrais dire qu'il y a quelques années j'ai été convoqué par le recteur de l'Académie de Toulouse pour faire partie du Comité régional de la Jeunesse.

A la première manifestation il était dit en toutes lettres que le Comité devait s'occuper simplement des terrains de sports, il n'y avait pas d'autre point à l'ordre du jour. Alors votre serviteur ne s'est pas dérangé. Cela fait bien 3 ou 4 ans, et je n'ai plus reçu de convocation. Alors en ce qui concerne la région, vous permettez que nous soyons un peu sceptiques.

M. THIRAULT. — Il serait tout de même dommage que la musique populaire soit tenue à l'écart des différents comités régionaux.

M. CIRAN. — Il ne faut pas confondre l'organisation politique et administrative de la région et la région elle-même. Contrairement à ce qu'on pense, les régions existent ; il y a des préfets IGAME en France qui président aux destinées des régions. Ce dont on est en train de discuter, qui n'est pas fait en effet, c'est la représentation par des assemblées régionales. Vous savez, c'a été l'objet d'un référendum célèbre. Cela viendra. Mais pour le moment je crois que vous devriez laisser se grouper les Fédérations dans les régions qui dépendent d'un préfet IGAME : Toulouse, Bordeaux.

D'ailleurs, M. Verdier a dit que si nous ne le faisons pas, cela se ferait en dehors de nous. Il y a déjà certaines organisations qui appellent aux groupements en unions dans ces régions déjà constituées.

M. EHRMANN. — J'ajoute qu'au ministère des Affaires Culturelles on a déjà envisagé des structures nouvelles pour la Confédération Musicale de France. Nous ne connaissons pas les projets. Nous les discuterons.

Vœux de la Fédération de l'Ouest. I - TAXE TVA

Le congrès demande que les sociétés musicales populaires qui organisent des concours, festivals, concerts, dont le profit est destiné à disposer des moyens financiers nécessaires à la vie des écoles de

musique harmonies ou fanfares, soient exonérées de la Taxe dite TVA à l'image des manifestations SPORTIVES.

2 - PALMARES DES FESTIVALS

S'agissant de festivals organisés par de multiples sociétés, considérant que la nécessité de s'associer est la formule la meilleure à l'heure actuelle pour maintenir une émulation dans le domaine de la Musique populaire, mais qu'il ne saurait être question toutefois, à propos des récompenses à décerner au cours de telles manifestations d'employer le terme « Prix » dans le contexte du Palmarès. Le Congrès de la FSMO exprime le vœu que ce terme ne soit plus employé mais remplacé par « Diplôme d'honneur » assorti de 3 formules « simple », avec félicitations « à l'unanimité » pour différencier parfois certains mérites. Demande à la CMF de présenter ce vœu au congrès afin que soit officialisé cette manière de voir.

M. THIRAULT. — Ce vœu a été étudié à la commission hier. Il faudrait faire un vœu non pas pour l'exonération, qui serait certainement refusée de manière brutale et générale, mais pour demander l'assimilation aux sportifs, aux questions d'enseignements, et que l'on considère nos instruments de musique comme outils de travail. Cela paraît tout à fait rationnel. L'on n'obtiendra pas l'exonération, mais en se servant de cet argument on aura peut-être une réduction.

C'est le député-maire de Laon qui est rapporteur général du budget. Nous, lui transmettrons la demande parallèlement à la demande au Premier ministre.

M. EHRMANN. — J'ai déjà fait la demande l'an dernier ; du reste M. Landowski, directeur de la musique, s'en occupe également.

2ème vœu : palmarès des festivals. (Lecture.)

M. AMELER. — C'est intéressant. A étudier en comité.

M. ANNE. — Cela découle du règlement des concours. Pour les festivals vous êtes libres. Moi je mets diplôme d'honneur. Et pour les concours, c'est conforme au règlement général.

M. THIRAULT. — Le fait de mettre « simple » sur un diplôme est dévalorisant.

M. CIRAN. — Il est quand même bon de rappeler au congrès qu'on ne doit pas donner de prix dans un festival. Je crois que ça ne se fait pas en général. Pour les appellations, M. Thirault a raison. Appelez ça comme vous voudrez, mais pas prix.

M. THIRAULT. — Du moment qu'il n'y a pas de concours, on ne peut pas donner de prix. Si on le fait, c'est une erreur.

M. BERTRAND. — Je crois très bon de le rappeler. Si la Fédération de l'Ouest a remis ce vœu, c'est précisément après avoir constaté que dans la même région une petite société, qui s'était présentée à un festival, a fait beaucoup de propagande, en faisant état de prix, alors qu'une autre, beaucoup plus sérieuse, qui s'était présentée à un concours, annonçait tout bonnement elle aussi un prix, mais ce n'était pas le même genre de prix. C'est pourquoi nous demandons des diplômes d'honneur, cela évitera la confusion.

3 - Abonnement au Journal de la CMF. — L'abonnement des sociétés ou des particuliers membres de ces sociétés demeure facultatif.

Cependant la FSMO depuis déjà huit ans a décidé en congrès d'inclure dans le prix de sa cotisation, celui de l'abonnement obligatoire, pour toutes les sociétés affiliées à la CMF de deux membres des dites sociétés, ce qui apporte, sans compter les abonnements supplémentaires environ 400 X 4 : 1600 F. par an à la CMF.

La FSMO attire l'attention du congrès de la CMF afin que Toutes les FÉDERATIONS examinent immédiatement la possibilité de souscrire à son exemple, DEUX abonnements obligatoires au Journal de la CMF.

5 - SUBVENTIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX :

Le Congrès émet le vœu qu'une enquête soit effectuée par la CMF auprès des Fédérations ou des Unions Départementales, cette enquête revêtant un caractère confidentiel, sur le montant des Subventions accordées par les Conseils Généraux de tous les Départements, destinés à récompenser les Sociétés qui présentent des candidats aux Examens Fédéraux en complément de la Subvention du Ministère des Affaires Culturelles.

Les résultats d'une telle enquête pourraient permettre le cas échéant, de solliciter une réévaluation du montant de la subvention accordée par référence comparative.

M. EHRMANN. — C'est fait. Médaille fédérale à 60 ans. (Lecture.)

M. CANAVESIO. — Quand la retraite sera à 60 ans, on en reparlera.

M. THIRAULT. — M. Ehrmann rappelle qu'on a vu déjà la question l'an dernier.

UN CONGRESSISTE. — Autrefois nous avions le privilège d'avoir des récompenses de la Confédération et des Fédérations. Mais depuis qu'on nous a expulsés de l'Education Nationale et que nous appartenons aux Affaires Culturelles, nos musiciens n'ont jamais reçu de médailles. Il serait temps de les récompenser. Je ne parle pas pour moi. Que font les Affaires Culturelles ? N'y a-t-il pas moyen d'avoir des récompenses des Arts et Lettres ?

M. ANNE. — C'est excessivement difficile à obtenir.

M. EHRMANN. — Pour la médaille des Arts et Lettres, il y a un contingent. Ce n'est pas comme pour la médaille d'honneur des sociétés musicales. Et le contingent est pour tous les artistes de France.

UN CONGRESSISTE. — Quand on était à l'Education Nationale, il y avait les palmes académiques.

M. ROLANDO. — Actuellement on ne peut plus les donner qu'aux enseignants.

M. DELTOUR. — Je crois qu'il serait intéressant de parler des déclarations que toutes les sociétés qui organisent des fêtes sont obligées de faire auprès des services des impôts. Vous avez reçu, certains d'entre vous, je suis du nombre, une déclaration à souscrire, afin de vous faire immatriculer comme n'importe quel commerçant, quand vous organisez une manifestation ; ce même si jus, qu'à la fin de l'année vous n'en faites pas d'autre, tous les 3 mois vous devez produire votre déclaration narrative.

M. ROLANDO. — C'est un scandale.

M. DELTOUR. — Nous en avons parlé, alors qu'il y avait un représentant des droits d'auteurs, qui s'est associé à notre intervention. On devait intervenir en commun contre la suppression du bénéfice que nous accordait la loi du 1-7-1907.

Nous pensons que nous devrions, dans les jours qui viennent, produire des arguments à nos amis du Bureau national, pour qu'une intervention soit faite auprès du rapporteur de la Commission des Finances, pour lui demander de nous rendre le bénéfice de l'exonération.

Je vous fais remarquer que, c'est ce que nous devons faire ressortir, si nos sociétés ont été dans l'obligation de se faire immatriculer, les sociétés sportives ne l'ont pas été, elles, et alors que leur plafond d'exonération était de 500.000 F. il est de 1 million cette année. Et nos sociétés rurales, en particulier, ne font pas 500.000 F de recettes dans leurs manifestations.

Il convient que tous unanimement aujourd'hui nous demandions par un vote massif le retour à l'exonération antérieure.

(Applaudissements.)

M. THIRAULT. — Il faut faire un résumé très précis dans le journal.

M. FFFTERLING (Alsace). — Les députés du Haut-Rhin et du Bas-Rhin débattent de la question à l'Assemblée Nationale. On vient de remettre un dossier complet à la Confédération, je le communiquerai à M. Deltour, avec toute la correspondance échangée, parce que nous avons écrit à tous les ministres. Si quelqu'un s'intéresse à la question,

Je suis à même de lui donner copie de tout ce que nous avons entrepris depuis le 30 mars.

(Applaudissements.)

M. DELTOUR. — Je viens d'être informé par notre collègue d'Alsace qu'il est en correspondance avec les Finances au sujet de la TVA. Je pense que nous devons voter à l'unanimité.

M. EHRMANN. — C'est fait.

M. AMELER. — Par applaudissements.

M. THIRAULT. — Nous sommes tous d'accord sur la question des impositions. Rédigez un petit papier.

VŒU DE LA FÉDÉRATION DU SUD-OUEST

Vœu sur une audition Nationale à l'ORTF pour les premiers Prix du Concours d'Excellence de Paris.

La Fédération du Sud-Ouest demande la retransmission annuelle par la Radio Télévision Nationale des Premiers Prix d'Excellence de la CMF sélectionnés comme il conviendrait pour une belle propagande en faveur de notre action culturelle.

D'autres organismes font déjà semblable audition (1) ce qui est un bon exemple à suivre et qui serait pour les sociétés musicales une très heureuse publicité, qui viendrait s'ajouter à l'heureuse initiative constituée par l'émission « Les musiciens du soir ».

2ème VŒU FÉDÉRATION DU SUD-OUEST

La Fédération du Sud-Ouest demande que la liste des morceaux imposés aux Batteries et Batteries-Fanfares dans les concours placés sous le patronage de la CMF paraisse au plus tard dans le journal de janvier.

Cela a d'ailleurs déjà été fait en 1970, à la suite du vœu présenté par la Fédération du Sud-Ouest et qui avait été adopté.

Il reste entendu que les B. et BF qui prendront part à plusieurs concours la même année ne pourront obtenir qu'un seul prix cependant, comme le prévoit le règlement des concours CMF.

Toujours à l'usage des sociétés de Batteries et Batteries-Fanfares. D'autre part, la Fédération du Sud-Ouest demande à ce qu'un petit opuscule soit édité par la CMF chaque année, où figurerait :

- 1) le règlement des concours ;
2) le pointage pour chaque épreuve ;

- 3) la liste des morceaux imposés pour les examens fédéraux ;
4) le programme des examens individuels ;

- 5) les morceaux imposés dans les concours.

Cet ensemble pourrait faire l'objet, par exemple, d'une double page de notre Journal (en janvier pour répondre à la première partie de ce vœu) dont un tirage spécial serait vendu aux sociétés de batteries et batteries-fanfares.

D'autres organismes nationaux qui s'adressent à ces sociétés éditent déjà, avec succès, ce genre d'opuscule souhaité par le présent vœu.

C'est incontestablement un moyen de propagande efficace, une source commode d'information pour les sociétés sus visées et un contact plus accentué entre les Fédérations et les sociétés.

La Fédération du Sud-Ouest rappelle le vœu déposé par elle lors du Congrès de 1970 et qui a été voté, mais dont l'application dans les faits ne s'est pas faite.

Il s'agit de l'égalité des Primes kilométriques pour toutes les sociétés qu'elles soient de n'importe quelle formation, car les frais de transport sont au même prix pour tous.

Ce vœu vise la pratique qui consiste à payer une indemnité kilométrique moins forte pour les sociétés de batteries et batteries-fanfares participant à des concours, alors que les formations chorales, d'harmonie, symphoniques, etc... touchent un tarif plus élevé.

(1) Tournoi du Royaume de la Musique

M. CIRAN. — En ce qui concerne l'opuscule, je remercie le président Ehrmann qui m'a dit hier que c'était fait par des éditions tirées du journal confédéral. J'espère qu'il n'y aura pas de difficulté à recommencer. Je voudrais aussi que le congrès entérine toute la confiance que l'on fait à M. Trémine, notre délégué technique pour les batteries et batteries-fanfares, qui sera chargé d'appliquer la réforme que nous proposons. Je le remercie à l'avance, et remercie le congrès de son acceptation.

(Applaudissements.)

M. ANNE. — Que les morceaux imposés soient publiés à une certaine époque, c'est contraire au règlement confédéral. C'est 2 mois avant chaque concours. C'est une question de comité, compte tenu que c'est contraire à la loi confédérale. Le reste, c'est une question d'argent du comité organisateur.

M. CIRAN. — La question de l'indemnité kilométrique individuelle, elle doit en toute justice être la



même pour tous. S'il faut modifier le règlement, qu'on le fasse. Le prix du voyage est le même quand on part de Lille, par exemple, qu'on soit à batterie fanfare ou autre.

M. ANNE. — En ce qui concerne l'indemnité, le règlement confédéral laisse au comité organisateur l'ins-titution de prix spéciaux. Les sociétés acceptent ou pas, d'y aller dans ces conditions-là. En Normandie, l'indemnité kilométrique est uniforme pour tous les participants. Par contre il y a l'indemnité personnelle en fonction du classement de la société. Je donne davantage à une société de division d'honneur qu'à une société de 2ème division.

M. CIRAN. — Nous ne demandons que l'uniformisation de l'indemnité kilométrique.

M. ANNE. — C'est à souhaiter, pas à imposer.

M. CIRAN. — S'il y a des sociétés qui ne l'appliquent pas, il faut le dire. Pourquoi payer 1 F 50 aux uns, 1 F 20 aux autres ?

M. ANNE. — Il y a un règlement de concours et vous l'acceptez ou pas.

M. AMELLET. — Quand une harmonie se déplace avec 2 autocars, il y a 16 places réservées pour les contributeurs. Les batteries fanfares n'ont pas besoin de 16 places pour les clairons et tambours. Je crois que c'est la raison essentielle de la différence d'indemnité.

M. EHRMANN. — Pour les listes de morceaux imposés c'est à M. Trémier, conseiller technique, de faire le nécessaire.

M. CIRAN. — Il le fera.

M. MAJFAIT. — Chez moi, les batteries fanfares me réclament au mois d'octobre les morceaux pour pouvoir travailler l'hiver. Je suis obligé d'écrire à M. Trémier.

M. CIRAN. — Le congrès est souverain à lui de faire cette réforme capitale.

M. EHRMANN. — Donnez la liste des morceaux de concours pour qu'elle paraisse dans le journal de décembre.

M. LE PRESIDENT. — Pour l'adoption de ce vœu ? Adopté.

VŒU DE L'ILE-DE-FRANCE

La Fédération de l'Ile-de-France émet le vœu suivant :

a) La C.M.F. appelle l'attention du Ministre des Affaires culturelles sur les sociétés musicales, dites populaires, nettement défavorisées en regard des écoles ou conservatoires municipaux en ce qui concerne les subventions.

b) Demande que les sociétés musicales soient placées sur un pied d'égalité avec ces organismes ce qui leur permettra elles aussi, de rémunérer des professeurs qualifiés, ce qu'elles ne peuvent faire avec leurs maigres ressources.

c) Ainsi placées, nos sociétés musicales dirigeront comme les Organismes ci-dessus, leurs meilleurs élèves sur le Conservatoire Supérieur National de Paris, ce qu'elles ont toujours fait d'ailleurs.

De plus, et surtout, elles orienteront par leurs Ecoles mieux subventionnées, les élèves vers les sociétés musicales locales, ce qui inter-dit formellement la généralité des conservatoires municipaux. Alors qu'eux seuls obtiennent des subventions importantes et peuvent avoir des professeurs ; ils ne donnent rien aux sociétés musicales. Très souvent même ces écoles n'ont pas la moindre formation d'ensemble.

d) Demande qu'il soit mis fin à cette situation regrettable et que les Directions des Conservatoires (ou écoles qui y sont assimilées) soient invitées à reconsidérer leur attitude si préjudiciable au maintien et au développement des sociétés musicales d'amateurs.

VŒUX DES FEDERATIONS

Vœu de la Fédération musicale de Picardie

Vœu relatif aux Examens Fédéraux.

Considérant :

— que les programmes actuels sont actuellement répartis en 4 niveaux :

— Préparatoire — Elémentaire — Moyen et Supérieur.

— que les épreuves adressées aux Fédérations comportent deux sections A et B en préparatoire, pour un seul programme non subdivisé.

— deux sections A et B en Elémentaire pour un seul programme non subdivisé, ce qui conduit à 6 sections pour 4 programmes.

— que les sociétés ou écoles de musique éprouvent des difficultés pour créer de nombreuses sections ou subdivisions...

— que la première année d'étude doit être un cours d'initiation pour débutants et le niveau, un cours réservé aux meilleurs élèves pouvant éventuellement devenir candidats au concours d'Excellence.

La Fédération Musicale de Picardie, demande une répartition des études en cinq cours bien définis, à savoir : Aspirant — préparatoire — Elémentaire — moyen et Supérieur. Tant en solfège qu'en instrument, avec un programme précis se rapportant à chacun de ces cours.

VŒU DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS ET SOCIETES MUSICALES DU RHONE.

Rapport de la Fédération Nationale avec l'O.R.T.F.

Lors d'une Assemblée Générale, il y a deux ans et hors de l'Ordre du Jour, j'étais intervenu auprès de M. Rolando afin qu'une place plus importante soit accordée dans les programmes.

1) Aux Sociétés de Musique Populaire comme exécutant.

2) Au répertoire classique populaire (Allant à l'Opéra classique, Opéra-Comique, Opérettes, ouvertures et symphonies classiques, Ballets du répertoire.

En ce qui concerne le premier point, il semble qu'une intervention de la Confédération Musicale de France ait été fructueuse, puisque deux mois après, l'émission « Les Musiciens du Scir » voyait le jour à la très grande satisfaction de nos musiciens, puisque j'ai constaté que chaque émission était commentée au cours de répétition. Un seul regret, c'est qu'elle soit mensuelle (Alternée avec des chorales).

Espérons donc que ce n'est qu'un début, mais souhaitons qu'on puisse voir au moins deux ou trois fois, nos quatre grandes musiques nationales (Garde, Air, Marine, Police, Légion etc.). Ce ne doit pas être un problème inextricable.

En ce qui concerne le deuxième point, je me souviens des réserves que le Président Rolando faisait en ce qui concerne l'orientation du choix des programmes, et du mur d'hostilité auquel on se heurtait dès qu'on essayait d'intervenir pour faire cesser l'énorme priorité accordée, plusieurs heures par jour, aux « monstres » qu'on nous présente et dont nous sommes obligés de supporter « l'obsécrité ». Il n'y a pas que la pollution de l'air, de l'eau, des aliments, des bruits de la rue, mais également de la musique qui nous est infligée. Depuis le changement du Ministre de la Culture, n'y aurait-il pas lieu de renouveler aux assemblées du conseil de gestion, les représentants de notre Fédération pour qu'une pression accrue à tous les échelons (départemental et national) soit exercée et qu'une répartition moins sectaire des genres de musique donne satisfaction aux auditeurs « normaux ».

J'exprime le souhait qu'à la très prochaine assemblée, notre sympathique Président Rolando puisse nous donner des assurances dans ce domaine, et je suis persuadé de traduire l'opinion de la très grosse majorité de nos adhérents.

Vœu de l'Aisne.

M. THIHAULT. — Nous avions envisagé de mettre dans votre dossier une feuille, indiquant le nombre de sociétés et d'élèves présentés par département. Je pense que personnellement n'a d'objection ? C'est l'opération porte ouverte, si l'on peut dire. Je crois qu'il faudra que l'on sache de plus en plus ce qui se passe dans nos Fédérations.

(Adopté).

5) DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE D'ETE

M. BERTRAND. — Nous proposons Les Sables-d'Olonne. Dernier dimanche de juin.

M. THIHAULT. — Il y a un autre concours très important ce jour là.

M. BERTRAND. — C'est une question d'organisation pour la ville.

M. THIHAULT. — Les membres du congrès vont peut-être être demandés comme membres des jurys.

M. BERTRAND. — Je le signalerais aux organisateurs. Reste l'incidence financière à voir au Conseil.

M. EHRMANN. — M. Relin a fait savoir officiellement qu'il y aurait le concours international de Nevers. Les Sables-d'Olonne, ce n'est pas certain, puisque vous parlez de la question financière qui n'est pas réglée. Alors vous pourriez changer la date, puisque vous arrivez après Nevers.

M. BERTRAND. — En juillet, les hôtels sont pleins.

M. EHRMANN. — 8 jours avant ils seront encore plus libres. Le 23, par exemple.

M. BERTRAND. — Je vais voir.

7) QUESTIONS DIVERSES.

M. ANNE. — Vous avez reçu le nouveau prospectus, d'adhésion à l'assurance. Toutes nos sociétés doivent être assurées et bien assurées. Beaucoup sont négligentes, le mot n'est pas trop fort. Nous avons l'an dernier agité cette question avec M. Chassagne, un spécialiste en la matière. Au congrès de Laon il a été décidé que les assurances seraient modifiées en ce qui concerne les taux, les catégories. Une nouveauté, la question des sociétés locales.

Entendons-nous : est-ce à titre onéreux ou gratuit ? Une société musicale dans un appartement de la municipalité est couverte pour cet immeuble.

M. CHASSAGNE. — On nous a imposé le terme locataire. Si vous êtes logés par une municipalité, bien sûr les polices d'assurance sont soumises au contrôle du ministère de l'Intérieur, pas de problème, cas de malveillance excepté. Vous pouvez également être logés à titre gratuit, mais par un particulier. Attention, vous êtes responsables des dommages que vous causez, même si vous ne payez pas de loyer.

M. EHRMANN. — Je remercie M. Chassagne, qui nous a bien aidés.

M. LE PRESIDENT. — Quelque chose qui va vous faire plaisir, le Guide Pratique et Annuaire du Musicien des Sociétés Musicales de France.

(Applaudissements).

Résultat des élections.

La séance est levée à 13 h.

LE COIN DES JEUNES

(Suite de la page 1)

de leur gloire dans le domaine où elle a su les faire triompher. N'est-ce pas là, la suprême destinée de l'artiste ? Je tenais à le redire. Nous retrouverons, Jane Bathori en d'autres combats, en d'autres victoires.

De cette même année 1903 : Mantau de Fleurs (P. Gravellet), mélodie oubliée pour chant et piano.

De 1904, les Mélodies Populaires Grecques. Elles sont cinq, bien vivantes : 1. Le réveil de la mariée, 2. Là-bas vers l'église, 3. Quel galant !, 4. Chanson des cueilleuses de lentilles (et non de « lentilles » comme il fut rectifié un jour par un speaker zélé...), 5. Tout gai ! On parle peu de ces traductions de M.D. Calvoocressi mais la moindre intervention de Ravel dans une harmonisation ou dans une orchestration oblige le musicien de goût à reconnaître avec quel talent cela est réalisé.

Une quatrième tentative pour Rome eut lieu en 1905. Cette fois le candidat ne dépassa pas le concours d'essai, il ne monta pas en loge. Cela fit éclore un beau scandale avec beaucoup de bruit dans le monde musical. Les membres du jury hostile, qui avaient proclamé, après le concours de 1901, « M. Ravel peut nous prendre pour des pompiers, il ne nous prendra pas pour des imbéciles » n'acceptèrent pas même la possibilité de transformer le second prix, donné à regret, en récompense suprême. Théodore Dubois donna sa démission et Gabriel Fauré, qui avait tant défendu son disciple, s'il faut en croire Octave Séré dans un article du Mercure de France en 1911, se vit nommer directeur du Conservatoire.

Maurice Ravel, débarrassé de tout souci scolaire, devenu maître alors que tant d'autres n'étaient encore que des élèves, avait conscience que l'on n'a jamais fini d'apprendre. D'autres que lui ont montré que l'on peut être vite oublié avec la première récompense et que l'on peut avoir du génie sans y parvenir. Ce fut le cas d'Alfred Bruneau, Paul Dukas, Roger Ducasse et de bien d'autres.

Une période féconde s'ouvre à partir de cette année 1905 alors que l'artiste possède à la fois toute sa maîtrise de l'écriture musicale, un solide bataillon d'admirateurs acharnés et de non moins solides détracteurs.

Il est utile de revenir à ses « Souvenirs d'enfance » :

« ...Quand on se laisse aller à la spontanéité on bavarde et c'est tout. En art il ne faut rien d'inutile. Massenet qui était si doué s'est gaspillé par excès de sincérité. Il écrivait vraiment tout ce qui lui passait par la tête : le résultat c'est qu'il répétait toujours la même chose. Ce qu'il croyait être des trouvailles n'était que reminiscences.

La vérité, c'est qu'on ne se contrôle jamais assez. Aussi bien puisque nous ne pouvons nous exprimer sans exploiter et donc transformer nos émotions, ne vaut-il pas mieux en être du moins conscient et reconnaître que l'art c'est la suprême imposture ?

Ce qu'on appelle parfois mon insensibilité c'est simplement un scrupule de ne pas faire n'importe quoi.

Quant au reproche que l'on me fait de n'écrire que des « chefs-d'œuvre », c'est-à-dire que des œuvres qui ne me laissent plus rien à dire ensuite, je peux y répondre simplement que si c'était vrai je n'en serais sûrement aperçu et qu'il ne me serait plus resté qu'à m'arrêter et à mourir...

Malgré l'exemple de Dieu qui s'est reposé après avoir créé le monde et qui a eu tellement tort !

J'ai voulu placer ici ce document écrit, le rappelle, à la fin de sa vie pour montrer que rien, dans ce qui va suivre, n'est étranger à cette conception de l'art déjà établie au moment où nous sommes parvenus.

C'est l'époque (1905) du Noël des Jouets dont Ravel écrivit le poème et la musique. Certes pas une œuvre importante par l'emploi d'un grand matériel sonore, simplement une mélodie chant et pia-

ELECTIONS

Le résultat des élections a été le suivant :

— Réélus : MM. Rolando Gabriel, Anne Fernand, Flévet Paul.

— Elus : MM. Canavesio Adrien, Charollais Louis (Colonel), Moerlen Alfred.

Membres de la Commission de vérification des comptes, sont réélus : MM. Attyasse Albert, Saby Albert, Verdier François.

Commission de Conciliation et d'Arbitrage. Réélus : MM. Angot Marcel, Mace Marcel, Wegl J.

La séance est levée à 13 h. Il fut ensuite procédé à l'élection des membres du bureau. Tous furent réélus : Président, Commandant Jules Semler, Coillery ; Vice-Présidents, MM. Anne Fernand, Ciran Henri, Dufour Omer, Rolando Gabriel ; Secrétaire Général, M. Thihault, Roger ; Trésorier, M. Amalick André ; Trésorier-adjoint, M. Relin André.

vre espagnol. « La Vallée des Cloches », dernière pièce, est d'un caractère plus proche des trois premières et là aussi on peut penser que l'auteur a dépassé la description sonore des tintements en faisant partager à l'auditeur les émotions personnelles que l'on trouve dans ce passage des « Souvenirs » :

« L'impression que m'ont causé les œuvres de Chabrier j'en ai trouvé l'équivalent dans l'Olympia de Manet qui donna à mon adolescence une de ses plus belles émotions et qui reste encore à mes yeux une œuvre admirable. Il me semble retrouver en elle l'âme de la Mélancolie de Chabrier si simplement transposée sur un autre plan. »

« Une Barque sur l'Océan » et « Alborada del Gracioso » furent orchestrés et donnés en première audition le 3 février 1907. Concerts Colonne et le 17 mai 1919 - Paade-loup.

Pour en terminer avec 1905 et déborder sur l'année suivante saluons l'œuvre si attachante que est Introduction et Allegro pour harpe principale, flûte, clarinette et quatuor à cordes. Un épisode mélodique joué par l'ensemble constitue le « Très lent » premier mouvement où la flûte et clarinette d'une part, quatuor de l'autre se partagent deux phrases enveloppées par de grands traits de harpe. Le « Mains lent » prépare dans un « Andante » l'entrée de l'« Allegro » à la harpe. Le motif proposé, obsédant et caressant, s'amplifie, monte, passe au quatuor dans une atmosphère douce qui devient bientôt un staccato rythmé et haletant qui dialogue avec le noyau expressif de la phrase principale. Le motif de l'Allegro s'apaise puis s'exaspère. La harpe, dans une lente cadence, fait revivre le thème initial pour provoquer un duo final où les trois phrases mélodiques se manifestent combattives et rutilantes. Première audition au Cercle Musical le 22 février 1907.

« La où Debussy eut noté les sensations par la vue de l'objet, écrit Cortot, Ravel décrit l'objet lui-même. »

Il décrit l'objet certes mais ne va-t-il pas plus loin en dépeignant le vol incertain des papillons érupusculaires « Noctuelles » ; Lui suffit-il de nous entraîner dans la mélancolie des « Oiseaux tristes », de nous placer dans « Une Barque sur l'Océan » entourés par les miroitements de l'eau et caressés par le vent qui les varie ? A chacun de sentir jusqu'où peut aller cette musique. La troisième pièce « Alborada del Gracioso » (« Aubade du Bouffon ») est fort différente dans ses rythmes nerveux de style espagnol laissant place tout à coup à des mélodies qui s'étreignent à la manière des chats que Ravel adorait. Si l'on pense à Iberia d'Albenitz en ce qui concerne la forme on est bien vite détourné de cette comparaison par l'incisive personnalité du musicien français fort éloigné de l'animation populaire et des couleurs qui parent le chef-d'œu-

PIERRE FAUBON.
(A suivre)



La vérification et l'essayage des instruments avant l'essai définitif par un professeur du Conservatoire justifie bien la devise COUESNON : « En instruments de musique il y a la qualité et la perfection... la perfection c'est COUESNON ». 31 rue du Maroc Paris 19° Tél. 206-69-80

Vérification et 1er essai par un TECHNICIEN

Advertisement for L'HABILLEMENT. Text: 'Tout ce qui concerne L'HABILLEMENT Adressez-vous à un SPECIALISTE UNIFORMES - COIFFURES - CHEMISES La tenue comprenant: Casquette, Vareuse, Pantalon, à partir de 119 Frs S.A. DENIAU-PIQUET 30, rue de Lisbonne - PARIS-8° Laborde 34-00.'



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande:
HENRI SELMER - 18 rue de la Fontaine-au-Roi - 75-PARIS XI^e - Tél. : 023-08-74



PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 3 F la ligne des 32 lettres
signes ou intervalles + TVA

OFFRES D'EMPLOI

■ Commune Centre, 950 hab. recherche musicien capable de former des élèves à la société. Placé secrétaire de mairie libre prochainement. Ecr. au maire de SAVIGNE-LATHAN (Indre-et-Loire).

■ Musique Municipale Ville d'AVEYRON recherche directeur harmonie chargé cours solfège et instruments. Convierait à retraité militaire, ancien chef de sous-chef. Ecr. Secrétariat «Lyre», Mairie 12-SAINT-AFFRIQUE.

BATTERIES - FANFARES

Morceaux imposés pour l'année 1972 dans tous les concours organisés par les Fédérations et placés sous le patronage de la Confédération Musicale de France. (Suite de la liste du journal de Décembre 1971)
N.B. — Il est bien entendu que les Batteries Fanfares qui prendront part à plusieurs concours la même année, ne pourront obtenir qu'un seul 1er Prix ascendant.

FANFARES DE MARCHE

Il est bien entendu que, dans cette formation, seuls les Tambours, Clairons, Trompettes et Cors seront jugés et non l'harmonie ou la fanfare les accompagnant les Sociétés se présentant dans les groupes A et B Fanfares de marche ne pourront concourir qu'en 3me, 2ème et 1ère Division.

Au-delà de la 1ère DIVISION, les Fanfares de marche qui désiraient accéder à la DIVISION SUPERIEURE, devront obligatoirement concourir en BATTERIE-FANFARE formation No 1 ou No 2.

GROUPE A : Tambours et Clairons accompagnés par une Harmonie ou une Fanfare.

3ème DIVISION		
BEARN et BIGORRE de	Philipp LECARLEM	Edit. MARGUERITAT
2ème DIVISION		
BRAVE 95 ^e de	J. SELMER-COLLERY	A. LEDUC
1ère DIVISION		
SAMBRE ET MEUSE de	RAUSKI	Edit. MARGUERITAT
GROUPE B : Tambours, Clairons, Trompettes et Cors accompagnés par une Harmonie ou une Fanfare.		
3ème DIVISION		
EN FANFARE de	J. REYBERT	Editions R. MARTIN
2ème DIVISION		
ROYAN de	A. TREMINE	Edit. France Musique
1ère DIVISION		
LOUIS XIV de	M. MILLOT	Editions R. MARTIN

■ Harmonie Municipale de Neufchâteau (88) recherche Musiciens trompettes basses, c/basses, saxo-alto, trombone, dans les professions suivantes : menuisiers bat. O.P.I., conducteurs machines bois, O.S. menuiserie, plombiers saut. électricien d'entretien, logement assuré. Ecr. M. LAURENT R. Direct. Tél 475 à NEUFCHATEAU (88).

■ Ville de Haute-Savoie recherche Chef de Musique pour direction Harmonie, batterie, fanfare et formation élèves, logement et emploi annexe assuré. Adresser C.V. au journal s/n° 921.

■ Directeur école de musique (60 élèves) et harmonie, professeur œuvre, recherche place similaire. Ecr. au journal sous le numéro 923 qui transmettra.

OCCASIONS

■ Recherchons bassons d'occasion. Faire offre à Ecole de Musique Municipale de LA SEYNE, Mairie de LA SEYNE-sur-Mer (43).

■ Vends Editions Harmonie, Fanfare, Batterie, Clique, plus accessoires divers. Ecr. au journal sous n° 924.

■ Machine à Ecrire JAPY, ligne moderne, gris clair, retour électrique bi-tension. Etat Neuf — Valeur 1700 F Px de vente 1200 F, cause Urgence (caractères Petit Picin impeccables pour frappe Stencil) S'adresser au journal C.M.F. n° 927.

■ A VENDRE Saxophone Baryton MI b BUFFET - CRAMPON doré gravé la grave. Etat luxé. Boe Larsen, impeccable. Prix 2750 F. Ecrire M. DURAND Roland N° 6 l'Onche à Catherine - FAY-LA-NEMOURS (77) ou Tél. : 426.05.20 Poste 506.

DIVERS

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrits. F.-P. LOUP Roquefort-les-Pins (Alpes-Maritimes). Limbre réponse.

INSTRUMENT VOLE

■ Un saxophone baryton «SELMER» n° 104830 a été volé avec son étui au Conservatoire de ST-MAUR (94). Prière de prévenir ou de le rapporter au Conservatoire, 73, avenue Didecot à SAINT-MAUR.

■ La ville de MAINTENON (28) RECHERCHE instrument d'occasion : clarinettes, trompettes, cornets, saxophones-alto, flûtes, en bon état. Ecrire à M. le Maire de MAINTENON.

Examens Fédéraux 1972

Modification de la liste parue dans le journal de novembre 1971.

Violoncelle : élémentaire 1ère année : La fée des songes de février étant épuisé, le morceau imposé est Mazurka de Roucherie, éditions Billautot.

Flûte : moyen : « Siellienne » de Gaubert est éditée chez Combre et non chez Heugel

Dans tous vos Congrès et Manifestations n'oubliez pas de porter l'insigne de la Confédération Musicale de France

ÉDITIONS HENRY LEMOINE

17, Rue Pigalle - PARIS IX^e

COLLECTION de MÉTHODES

pour les instruments en usage dans les Harmonies et Fanfares

GAMMES et EXERCICES journaliers

COURS D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL

par G. PARÈS

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR

En composant ces « Méthodes élémentaires » nous avons voulu résumer ce que doit savoir l'apprenti musicien pour figurer dans un Corps de musique d'amateurs ou d'Harmonie militaire.

Nous supposons l'élève déjà instruit des notions de solfège et, après quelques conseils sur la tenue de l'instrument, son entretien, etc., nous lui donnons l'explication des signes de mouvement et d'intensité de son. L'introduction seule de notre « Méthode élémentaire » apprendra donc à l'élève un grand nombre d'indications que les Méthodes complètes ne renferment pas toutes et qui leur permettront de rendre, beaucoup plus tôt, des services dans le Corps de musique dont il fait partie.

Aussitôt après nous abordons des exercices progressifs qui présenteront toutes les difficultés que l'élève devra vaincre par un travail journalier. Nous nous sommes efforcés de varier ces exercices et de leur donner une forme mélodique espérant ainsi intéresser l'élève qui voudra bien suivre les conseils énoncés dans le cours de notre Méthode, lui permettant des progrès rapides et sûrs.

METHODES POUR INSTRUMENTS A VENT, PAR G. PARES

Méthode de Flûte, Hautbois, Clarinette, Basson, Saxophone, Trompette à pistons, Cornet à pistons, Cor à pistons, Clarinon, Trombone à pistons, Trombone à coulisse, Petit Bugle, Bugle, Alto, Baryton, Basso, Contrebasso, Instruments à percussion.

GAMMES ET EXERCICES POUR INSTRUMENTS A VENT, PAR G. PARES

Pour Flûte, Hautbois, Clarinette, Basson, Saxophone, Trompette à pistons, Cornet à pistons, Cor à pistons, Trombone à pistons, Trombone à coulisse, Petit Bugle, Bugle, Alto, Baryton, Basso Contrebasse.

COURS D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL, PAR G. PARES

N° 100 — THEORIE et EXERCICES, en partition

Pour les commandes, il suffit de désigner le numéro de la collection — Chaque partie d'instrument séparée.

Nos	Partie de Petite Flûte	Nos	Partie de Saxhorn alto	Nos	Partie de Saxophone ténor	Nos	Partie de Basse
329	Flûte	106	Cor	112	Cornet à pistons	119	Contrebasso si b.
101	Hautbois	107	Petit Bugle	113	Saxhorn Bugle	120	Contrebasso ml b.
102	Petite Clarinette	108	Trompette	114	Saxhorn baryton	121	Sarrusophone
103	Saxophone alto	109	Clarinettes	115	Trombone	122	Tambour
104	Saxophone baryton	110	Saxophona soprano	116	Basson	330	Crosse caisse et cymbales
105		111		117		332	
				118	Basse tuba		

TRAITÉ D'INSTRUMENTATION ET D'ORCHESTRATION à l'usage des Musiques Militaires, d'Harmonie et de Fanfares (Traité et exemples)

RECEMMENT PARU D. DONDEYNE et F. ROBERT
NOUVEAU TRAITÉ D'ORCHESTRATION faisant suite au traité d'Instrumentation et d'orchestration de Gabriel PARES

Un volume relié de 380 pages contenant plus de 200 exemples musicaux en partition d'œuvres originales classiques et modernes.

Envoi de notre catalogue sur simple demande

Manifestations 1972

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	GENRE	S'ADRESSER
CONCOURS			
27 avril 1972	MULHOUSE (Haut-Rhin)	Concours de chant choral scolaire, centre de Mulhouse (Théâtre Municipal).	M. Alfred Moerlen, 8, chemin du Klettenberg, Mulhouse (68).
4 mai 1972	STRASBOURG (Bas-Rhin)	Concours de chant choral scolaire, centre de Strasbourg (Palais des Fêtes).	M. Curot Roger, président des « Merlots de Cars et Biaye », 1, cours du Mal-de-Lattre-de-Tassigny à Blaye.
7 mai 1972	BLAYE (Gironde)	Concours International de Musique Populaire et Concours Fédéral de Batteries-Fanfars de la Fédération d'Aquitaine.	Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, Paris-10ème.
10 et 11 juin 1972	VICHY (Allier)	Concours international de musique C.I.S.P.M. Attribution de la Lyre d'Or de Vichy, réservé à cinq ou six harmonies désignées par leur Fédération nationale respective (une par nation).	M. Pierre Jacquilet, 11, rue Neuve, Florange (57). M. Jean Jeannier, Président de l'Harmonie, Résidence du Palais, Les Sables-d'Olonne, Mairie de Nevers (Nièvre).
11 juin 1972	FLORANGE (Moselle)	Concours et Festival.	
16, 17, 18 juin 1972	LES SABLES-D'OLONNE (Vendée)	Concours International de Musique organisé par l'Harmonie Municipale des Sables-d'Olonne.	Secrétariat : M. A. Pelourdeau, boulevard du Collège à Meslay-du-Maine (53). Tél. 46.
23, 24 et 25 juin 72	NEVERS (Nièvre)	Concours international de musique. Fête fédérale de la Fédération musicale du Centre.	
5 mai 1973	MESLAY-DU-MAINE (Mayenne)	Pour le centenaire de la Société Sainte-Cécile. Concours international de musique. Toutes sociétés fédérées.	
CONGRES			
30 janvier 1972	LILLE (Nord)	Assemblée générale.	
23 avril 1972	SAINT-LOUIS (Haut-Rhin)	Congrès annuel de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace.	M. Alfred Moerlen, 8, chemin du Klettenberg, Mulhouse.
7 mai 1972	AVESNE-SUR-HELPE (Nord)	66ème Congrès fédéral et Festival.	M. Audran, Saint-Pargoire (34).
13 et 14 mai 1972	SAINT-PARGOIRE (Hérault)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi.	P. Prajoux, 2 Bourg-de-Thizy (Rhône).
4 juin 1972	COURS (Rhône)	Festival et Assemblée Générale des Sociétés Musicales du Groupement des Vallées du Rhin et de la Trambouze.	M. Jean Jeannier, président de l'Harmonie, Résidence du Palais, Les Sables-d'Olonne (Vendée). Secrétariat, 284, rue Vendôme, Lyon (3ème).
17 et 18 juin 1972	LES SABLES-D'OLONNE (Vendée)	Congrès de la Confédération musicale de France et concours international de musique.	
24 et 25 juin 1972	MONTEILIMAR (Drôme)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est et Festival de Musique	
FESTIVALS			
1er mai 1972	HAUTVILLERS (Marne)	Festival organisé par la Fanfare Dom Pérignon.	M. Adnet Aimé, secrétaire-trésorier, mairie d'Hautvillers (51).
7 mai 1972	COLMAR (Haut-Rhin)	Grand Festival des Chorales Scolaires (Théâtre Municipal).	M. Alfred Moerlen, 8, chemin du Klettenberg, Mulhouse (68).
7 mai 1972	ST-GERMAIN-DES-FOSSES (Allier)	Fête départementale de la musique.	M. Bonnet, président de la Société musicale « L'Indépendante », St-Germain-des-Fosses (03).
14 mai 1972	AYTRE (Charente-Maritime)	Festival de musique et de majorettes organisé par « La Vaillante »	Mme Paris, secrétaire, 64, rue Saint-Nicolas, La Rochelle (17).
20 et 21 mai 1972	DISTROFF (Moselle)	Festival de Musique. Cinquantenaire.	M. Joseph Krupp, 15, rue du Parc, Distroff (57).
21 mai 1972	ROCHEFORT-SUR-MER (Ch.-M.)	Festival de musique et de majorettes organisé par « L'Etoile ».	M. Gérard Mathé, président à Rochefort-sur-Mer (17).
21 et 22 mai 1972	CORNY-SUR-MOSELLE (Moselle)	Festival de Musique.	M. René Godfrin, 17, rue de la Moselle, Corny par Neuvant (57).
28 mai 1972	VITRY-SUR-ORNE (Moselle)	Festival de Musique.	M. Martin Geury, 61, rue des Romains, Amneville (57).
28 mai 1972	LA PACAUDIERE (Loire)	Festival de musique.	M. Lucien Genest, au bourg, La Pacaudière (Loire).
38 mai 1972	VOUHE (Charente-Maritime)	Festival de musique et de majorettes organisé par l'Harmonie, à l'occasion de son cinquantième anniversaire.	M. Audry, maire.
4 juin 1972	PUILBOREAU (Ch.-Maritime)	Festival de musique et de majorettes organisé par l'Harmonie.	M. Margot, maire.
4 juin 1972	FAMECK (Moselle)	Festival.	Mme Lucie Laurent, 1, rue de Flandre, Fameck (57).
4 juin 1972	MOYEUUVRE-FROIDCUL (Moselle)	Festival.	M. André Titotto, 1, rue Hector-Berlioz, Moyeuivre, Froidcul (57).
4 juin 1972	SAINT-LEGER-LES-DOMART (Somme)	Festival.	
4 juin 1972	FONTAINEBLEAU (Sne-et-Marne)	Festival départemental.	M. R. Dantigny, 2, rue P. Dan, Fontainebleau (77).
4 juin 1972	TALANGE (Moselle)	Festival.	M. André Couturier, 3, rue du Professeur-Einstein, Talange (57).
4 juin 1972	REIMS (Marne)	Festival organisé par l'Harmonie du 3ème Canton.	M. Bigotte, président, 6, rue Marie-Stuart, Reims (51).
4 juin 1972	SERMAIZE-LES-BAINS (Marne)	Festival organisé par « Le Réveil de Sermaize ».	M. Richard, président délégué, rue du Pré-Mau, rapt, Sermaize-les-Bains (51).
10 et 11 juin 1972	VICHY (Allier)	Festival international C.I.S.P.M. Attribution de la Lyre d'Or de Vichy. Réservé à cinq harmonies désignées par leur Fédération nationale respective (une par nation) et concours batteries.	Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, Paris-10ème.
11 juin 1972	CRAPONNE-SUR-ARZON (H.-L.)	Festival.	M. Georges Beysac « Rechimaz », Craponne-sur-Arzon (Haute-Loire).
11 juin 1972	TONNAY-CHARENTE (Ch.-Mme)	Festival organisé par la fanfare	M. Martin.
26 mai 1972	CHAVANAY (Loire)	Festival de musique.	M. René Crotte, Verilleu, Chavanay.
11 juin 1972	SAINT-ASTIER (Dordogne)	Festival de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne organisé par l'Union Musicale Astérienne.	M. Galéa, président, rue du Mal-de-Lattre-de-Tassigny, Saint-Astier (24).
11 juin 1972	PAGNY-SUR-MOSELLE (Meurthe-et-Moselle)	Festival Quarantenaire.	M. Roland Ummerhoffer, 41, rue Anatole-France, Pagny-sur-Moselle (54).
18 juin 1972	WOIPPY (Moselle)	Festival Fête des Fraises.	M. Norbert Schaeffer, cité Lemartet, 23, allée A, Woippy (57).
18 juin 1972	BASSE-HAM (Moselle)	Festival	M. Gabriel Spanier, 2 bis, rue du Fort, Basse-Ham (Moselle).
18 juin 1972	AUMETZ (Moselle)	Festival Cinquantenaire.	M. Louis Rennie, 7, rue du Puits, Aumetz (Moselle).
18 juin 1972	FEUQUIERES-FRIVILLE-WOINCOURT (Somme)	Festival-Concours de la Fédération de Picardie-Vimeu.	
18 juin 1972	BOULIGNY (Meuse)	Festival organisé par l'Harmonie Municipale.	M. Armand Gedon, mairie de Boulligny (Meuse).
18 et 19 juin 1972	EPERNAY (Marne)	Festival International à l'occasion du cinquantenaire de la Société Philharmonique de Champagne	M. André Jubreaux, 2, rue Malakoff, 51-Epernay.
23, 24 et 25 juin 1972	AUDINCOURT (Doubs)	Festival Régional de l'Harmonie Municipale.	M. Albert Cordier, 102, route d'Audincourt, Montbéliard (25).
25 juin 1972	METZ-DEVANT-LES-PONTS (Moselle)	Festival.	M. Pierre Preis, 19, rue des Framboises, Metz-Devant-les-Ponts (57).
25 juin 1972	FORBACH (Moselle)	Festival Cinquantenaire.	M. Gérard Lerch, 25, rue d'Emmersweiler, Forbach (57).
25 juin 1972	METRICH (Moselle)	Festival.	M. Fernand Nousse, route de Sierck, Koenigsmacker (57).
25 juin 1972	FOURAS-LES-BAINS (Ch.-Mme)	Festival de Musique organisé par la Fanfare « La Lyre ».	M. Giraud, maire.
25 juin 1972	CHALAIS (Charente)	Festival départemental.	M. Delage, président, Chalais (Charente), Mairie.
25 juin au 2 juillet 1972	MAIZIERES-LES-METZ (Moselle)	Festival.	
1er et 2 juillet 1972	FAREBERSVILLER (Moselle)	Festival.	
1er et 2 juillet 1972	SAVIGNE-SUR-LATHAN (Indre-et-Loire)	Festival de Musique organisé par la Fanfare « L'Echo du Lathan ».	Mairie.
2 juillet 1972	ST-NICOLAS-DE-PONT (Meurthe-et-Moselle)	Festival.	M. Viemont Roger, directeur, place Jacques-du-Bellay, Savigné-sur-Lathan (37).
2 juillet 1972	VERDUN (Meuse)	Festival International organisé par l'Harmonie Municipale.	M. François Ribera, 1, Allée Cigognes, Saint-Nicolas-de-Port.
2 juillet 1972	SURGERES (Ch.-Mme)	Festival de musique organisé par l'Harmonie et la batterie-fanfars.	M. Kirikdjan, président, 41, rue Mirbel, Verdun (55).
9 juillet 1972	KIRCHNAUMEN (Moselle)	Festival.	M. Thebaut, directeur.
9 juillet 1972	HAUTE-YUTZ (Moselle)	Festival.	M. René Michels, Obernaumen-sur-Sierck.
9 juillet 1972	SAINT-AIGULIN (Ch.-Mme)	Festival de musique organisé par l'Harmonie.	M. Jean-Marie Mellinger, rue du Stade, Haute-Yutz (57).
9 juillet 1972	CHALLEVETTE (Ch.-Maritime)	Festival de musique organisé par « Les Majorettes ».	M. Bull, directeur.
13 juillet 1972	DANNE-ET-QUATRE-VENTS (Moselle)	Festival.	Mme Bricou responsable.
16 juillet 1972	GARCHE (Moselle)	Festival.	M. Eug. Gehringer, 36, rue Principale, Danne (Moselle).
16 juillet 1972	SAUJON (Charente-Maritime)	Festival de musique organisé par « L'Amicale Saujonnaise ».	M. Gérard Cacher, 114, rue de Melbourz, Garche, Thionville (67).
15 août 1972	ILE DE RE (Charente-Maritime)	Festival de musique réservé aux sociétés de l'île de Ré.	M. Bureau, maire.

MORCEAUX A IMPOSER DANS LES CONCOURS

Un fascicule comprenant la liste complète pour harmonies, fanfares, orchestres symphoniques, plectres, accordéons, batteries-fanfars, chorales, etc... sera en vente à la C.M.F. courant février. La liste parue dans le journal de janvier 1970 reste valable pour 1972 (harmonies et fanfares), celle de 1966 est valable pour chorales, accordéons et plectres.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

ALSACE - MUSIQUE

OBERNAL

Les 29 et 30 juillet et les 5 et 6 août 1972, le Tourist' Festival se déroulera à Obernal (Bas-Rhin).

Obernal, petite ville typiquement alsacienne de 8.000 habitants nichée au pied du Mont Sainte-Odile, se flatte d'être la perle de l'Alsace.

De par sa situation géographique, de ses richesses culturelles et architecturales et de beaucoup d'autres facteurs, Obernal est une station estivale importante.

Pendant une décennie, le nom de la ville d'Obernal a été porté très loin par le célèbre Festival Folklorique : « Le mariage de l'ami Fritz ». Malheureusement, pour des raisons financières, cette manifestation n'a plus eu lieu depuis 5 ou 6 ans.

Le dynamique Comité de la Société de musique Caecilia Harmonie 1883 Obernal a décidé il y a trois ans d'organiser une manifestation à l'attention des touristes toujours très nombreux en nos murs d'où le nom Tourist'Festival.

Après des débuts un peu timides, la société a réussi à organiser avec le concours matériel de la ville

d'Obernal, un défilé riche en couleurs et en originalités. Dans les arrières noires de monde ont défilé : Un détachement du corps des sapeurs-pompiers d'Obernal, la Garde décapolitaine à cheval et la Garde à pied (unique dans son genre avec ses riches costumes de l'époque du 16ème siècle) la Batterie municipale d'Obernal en tenue 1875, la société de musique Concordia de Meistratzheim avec son groupe folklorique, une calèche ancienne fleurie avec couples folkloriques, la société de musique de Sull et un costume folklorique, les cors de chasse Saint-Hubert de Molsheim, les calèches du Poney Ranch de Næderthal, la musique de Blaesheim avec son groupe folklorique, le groupe folklorique les Obernals, une autre calèche ancienne fleurie et occupée par de ravissantes Alsaciennes et fermant la marche, l'orchestre folklorique Sautblies.

Déjà, samedi soir, un concert de musique populaire et un bal public gratuit aux sons d'un orchestre folklorique ont été offerts à nos amis touristes dans le cadre magnifique de la place Saint-Jean. Le second week-end à principalement

été consacré à la musique populaire et sept sociétés de musique ont défilé à travers les rues pavées de notre belle ville.

Dans sa dernière réunion, le Comité de la Coœliia Harmonie a décidé de reconduire la même formule, à savoir le 30 juillet Festival Folklorique et le 6 août Festival de musique populaire.

Pour donner à ces manifestations un éclat particulier, il nous serait agréable de pouvoir contacter quelques sociétés intéressées étant entendu que dans la mesure du possible, nous répondrons positivement à une invitation de leur part.

Les sociétés intéressées sont priées de se mettre en rapport avec le secrétaire : Pierre Straehli, 2, rue du Flon, 67 - Obernai, qui est chargé de l'organisation du défilé.

A tous les lecteurs de cette rubrique, nous donnons rendez-vous à Obernai pour le Tourist-Festival 1972 les 29, 30 juillet et les 5 et 6 août 1972. Une bonne ambiance est garantie et jusqu'à présent tous nos amis ont été satisfaits de leur séjour parmi nous.

ALPES MARITIMES

Fanfare L'Echo de la Chaumière

Le festival de musique de Stenay (Meuse) organisé par la Lyre Stenayenne, qui s'est déroulé le 4 juillet, a permis aux musiciens et aux musiciennes de l'Echo de la Chaumière de Nice, de donner la mesure de son talent, parmi les 25 sociétés participantes, françaises et étrangères, qui prirent part à ce festival-concours.

Arrivés le samedi 3 juillet à Stenay, nos musiciens furent reçus par M. Roger Pierrot, président, et M. Hôldrinet, directeur de la Lyre Stenayenne.

L'Echo de la Chaumière eut l'honneur d'ouvrir le festival, en prenant part à la retraite aux flambeaux, qui s'est déroulée au milieu d'une foule immense.

Le dimanche 4 juillet, le matin, concert sur la place de l'Hôpital, qui fut fort apprécié par un nombreux public. A 14 h. 30, après un défilé en ville, nos musiciens sous la direction de leur président-directeur, M. Charles Scotto, prirent place sur le podium. Pour sa présentation et la qualité d'exécution, le jury, à l'unanimité, accorda le premier prix, la coupe de la ville de Stenay avec médaille d'argent.

Le lundi, après la visite des champs de bataille de Verdun, le retour s'effectua par la Ville-Martyre où, à leur arrivée, peu avant 18 heures, ils déposèrent une gerbe au monument aux morts, en présence des personnalités de la ville, puis à 18 heures au monument de la Victoire, les exécutants de l'Echo de la Chaumière ont donné un concert très apprécié d'un nombreux auditoire; et dont voici le programme :

Marche de la Fédération des Alpes-Maritimes (Paul Semler-Collery); Fleur de Paris (André Semler-Collery); Amora, pasodoble (Darling); Charbourg, P.B. (Paul André); Les Dragons de Noailles (Jules Semler-Collery); La Marche du 116ème RI (André Semler-Collery); Marche du 150ème RI (Paul Semler-Collery).

Tel était son répertoire qui fut salué des applaudissements de plusieurs centaines de Verdunois. Au rang des personnalités, on remar-

quaît M. Lagabe, premier adjoint, représentant le député-maire de Verdun; M. Kiridjan, président de l'Harmonie Municipale et M. Libert, directeur-chef de musique; du capitaine Forer, chef de cabinet du général Callet, commandant la 4ème division, etc.

A l'issue du concert, d'une exceptionnelle tenue, les musiciens niçois, hôtes de l'Harmonie Muniol, palé, furent conviés par le président Kiridjan, à un vin d'honneur servi à l'Hôtel des Sociétés, où diverses allocutions furent prononcées en l'honneur de cette phalange niçoise.

Prenant la parole, M. Charles Scotto, président-directeur de l'Echo de la Chaumière, remercia M. Kiridjan et M. Libert, pour leur magnifique réception, ainsi que toutes les personnalités présentes.

C'est avec regret que les musiciens prirent le chemin du retour, en emportant un excellent souvenir de ces inoubliables journées, où la musique fut à l'honneur.

Le secrétaire,
H. SCOTTO.

AUBE ET HAUTE-MARNE

Sixième journée pédagogique

Pour la sixième année consécutive, le bureau de la Fédération musicale Aube - Haute-Marne a organisé une journée pédagogique qui a eu lieu le dimanche 5 décembre, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

Elle fut animée par trois professeurs du Conservatoire de Troyes et M. Jean Logé, directeur de « l'Alerte »; sous la présidence de M. Emile Logé qui, dès le début, fit un exposé sur ce que doit être une société de musique en 1972.

Il est inutile de démontrer la raison d'être de ces journées qui apportent aux dirigeants des sociétés amateurs, ce que certainement ils n'auraient jamais l'occasion d'acquiescer en connaissances musicales; car c'est bien là, tout le problème!

Pour les participants, c'est un effort à faire; mais l'avenir des sociétés de musique, (de leurs sociétés) est dans le droit fil de la qualité. Ce n'est pas le chemin de la facilité qui les fera tenir; aussi nous ne pouvons que féliciter les sociétés suivantes dont les dirigeants étaient présents à Saint-Dizier ce 5 décembre: Harmonie de Moutier-Der, Ecole rurale et intercommunale de Plancy, Fanfare de Pont-Sainte-Marie-Lavau, Harmonie « L'Alerte », La Fauvette, Union amicale de Villiers-en-Tierce, Harmonie S.N.C.F. de Romilly, Harmonie de Barsur-Aube, Ecole de musique de St-Dizier, Harmonie de Montigny-le-Roi, Ecole et Harmonie municipale de Langres, L'Harmonie des Verrières de Bayel s'était excusée.

D. BORNOT.

BRETAGNE ET ANJOU

Nécrologie.

C'est avec infiniment de tristesse que tous les mélomanes de Loire-Atlantique et de Bretagne-Anjou ont appris le décès du vice-président honoraire Jean Etournay, disparu subitement, dans la nuit du 28 au 29 octobre.

STAGES : Un stage franco-allemand aura lieu à Klippeneck (Allemagne) pendant les vacances de Pâques 1972. Se faire inscrire dès maintenant à la C.M.F.

Consortium Musical - Éditions PHILIPPO

24, BOULEVARD POISSONNIERE - PARIS-9ème
Tél: 824-89-24 - 246-52-22

VIENT DE PARAITRE

ACCORDEON

RULLIER : Méthode classique à basses chromatiques

SOLFÈGE

MERLOT : Nouveau solfège progressif rythmé et chanté

PIANO - ORGUE

AUBANEL et RIVEYRO : 30 études rythmiques pour instruments à clavier (piano - orgue - accordéon - organe)

COULPIED-SEVESTRE : Silhouettes (8 pièces).

CAPDEVILLE : 3 légendes orgue

DELACROIX : Ambiance

DELACROIX : Esquisses

FRIBOULET : Cahier de Maryse (5 pièces progressives assez faciles)

LAMY : 2 pièces dans le style ancien

MANEM : La souris et l'éléphant

MANEM : Suite miniature (4 pièces)

PIANO

FIEVET : Mignonettes

FRIBOULET : Cahier de Fabienne (5 pièces progressives assez faciles)

LAMY : Toccata (Le tombeau de Paradisi)

RIBAUT : Badinerie

SALMON : Reflets

VIKTOR : D'un chaland - Scintillement - Nuages dans l'eau - Pastourelle

VIOLON - VIOLONCELLE

DEPELSENAIRE : Pour une aurore (2 violons - cello - piano)

MEUNIER : Berceuse (cello et piano)

MEUNIER : 2 petits quatuors à cordes 2 ou 3 violons alto cello)

ETGEN : Evocation (violon ou cello et piano)

FLUTE ET PIANO

BLIN : Tendresse

BROWN : Aubade

- DEMANDEZ NOS CATALOGUES -

MERLOT : Air tendre

SALMON : Le matin

SEMLER-COLLERY : Interlude

CLARINETTE ET PIANO

AMELLER : Douce chanson

CALMEL : Chanson de troubadour

DEPELSENAIRE : Concertino pour 3 clarinettes et piano

MAILLOT : Impromptu

QUERAT : Furtivement

SAXOPHONE ET PIANO

AMELLER : Lirico

AMELLER : Concertino

DEPELSENAIRE : Par une nuit de printemps

QUERAT : Andantino

SALMON : Nonchalance

DERVAUX : Kopal, quatuor de saxo

DERVAUX : Ciolina, quatuor de saxo

CORNET ou TROMPETTE et PIANO

AMELLER : Zanni

CALMEL : Bagdad

DEPELSENAIRE : Concertino pour 3 trompettes et piano

DEVOGEL : Papotage

NAGEL TRUCHET : Prélude et danse

TROMBONE ET PIANO

NAGEL TRUCHET : Impromptu

QUERAT : Allegretto comodo (saxhorn basse et piano)

QUERAT : Relation (tuba ou basse sib et P.)

GUITARE

WORSCHER : Méthode de guitare 2ème volume

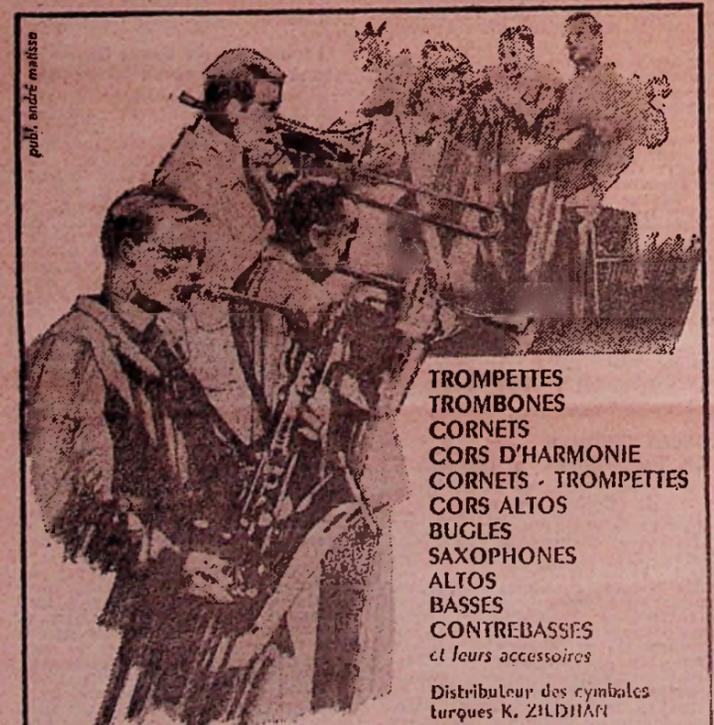
WORSCHER : Etudes et petits morceaux mélodiques

BERTHOMIEUX : La Sangria (2 guitares)

GUILIANI : Choix de préludes arrangement Worscher

CHEVALIER : Automne

WORSCHER : Jeux autorisés



TROMPETTES
TROMBONES
CORNETS
CORS D'HARMONIE
CORNETS - TROMPETTES
CORS ALTOS
BUGLES
SAXOPHONES
ALTOS
BASSES
CONTREBASSES
et leurs accessoires

Distributeur des cymbales turques K. ZILDJIAN

Antoine Courtois
Paris

instruments de qualité artistique
8 RUE DE NANCY - PARIS 10^e - TÉL. 607.77.85

Jean Etournay, ancien sous-chef de musique de l'armée, occupait à Nantes et dans le département de Loire-Atlantique, une place importante.

Après avoir quitté l'armée il s'était, en effet, dévoué sans compter au service de la musique populaire; il avait été membre de l'Union philharmonique nantaise, avait dirigé la société « la Concorde », tenu une place de trompettiste au théâtre, donné par intérim des cours au Conservatoire; mais c'est, sans doute, au sein de la Fédération musicale Bretagne-Anjou qu'il a donné le plus de sa personne. Animateur incomparable, il organisait les examens musicaux, participait à toutes les manifestations auxquelles les différentes sociétés de la fédération le conviaient (Sainte-Cécile, Festivals, etc.).

Il avait également, pendant quelques mois, avant l'élection du président Bolvin, remplacé le président de la FMBA.

Sa perte sera douloureusement ressentie par tous ceux qui l'ont approché et nombreux étaient les chefs de musique des environs de Nantes, et les représentants, M. Bolvin, son président en tête, qui furent présents à ses obsèques.

H. FORGET.

La Sainte-Cécile

à la Batterie-Fanfare d'Angers
Comme la plupart des sociétés musicales de France, la Batterie-Fanfare d'Angers a fêté la Sainte-Cécile le 21 novembre 1971.

Les cérémonies commenceront par un concert donné à Saint-Barthélemy d'Anjou, place Jean XXIII, devant les membres honoraires. Un vin d'honneur fut ensuite offert aux musiciens par M. et Mme Rodriguez.

La Batterie-Fanfare, précédée par son groupe de majorettes traversa le bourg en musique, pour se rendre à l'hôtel où devait avoir lieu le banquet du soir.

Un second concert fort apprécié du public fut suivi à son tour, d'un autre vin d'honneur offert cette fois par la directrice de l'hôtel.

Dans la grande salle mise amablement à notre disposition, M. N. Chiron, notre président, présenta d'abord les excuses de personnalité; invités, retenues par leurs fonctions ou par des engagements antérieurs; M. Harquin, député de Maine-et-Loire; M. Turé, maire d'Angers, et son

adjoint, et M. Bolvin, président de la FMBA; particulièrement sollicité en cette période de Sainte-Cécile.

M. Nachbroun aidé de M. Hamelin vice-président, distribua ensuite les récompenses fédérales et confédérales, allant des lettres de félicitations décernées aux jeunes, jusqu'aux médailles d'honneur de la CMF attribuées aux vétérans.

Le palmarès en sera publié dans notre journal fédéral « la Lyre bretonne angevine ».

Ensuite, suivant la tradition, le banquet, les chansons et la danse animée par un orchestre enfilable, prolongèrent la fête jusqu'à une heure avancée de la nuit.

M. Nachbroun, dans une dernière allocution remercia les sociétés et leurs familles. Il incita ses musiciens à soutenir leur effort pour préparer, dès maintenant, le cinquantième de la société qui sera célébré dans deux ans.

CENTRE

A l'attention des Sociétés

Meilleurs vœux. — Au sein de la nouvelle année, le nouveau bureau est heureux d'adresser ses meilleurs vœux à toutes les sociétés groupées au sein de notre fédération.

Il souhaite, avec l'expression de ses sentiments de cordiale sympathie, bonheur et prospérité à chacun des membres de la grande famille orphéonique.

Renseignements importants. — Une circulaire indiquant divers renseignements sera adressée à toutes les sociétés, au début de l'année 1972.

Dès maintenant, il faut noter que tout le courrier concernant la fédération doit être adressé à M. André Rollin, président, 2, rue Salignat, Vichy (03). Tél. 31.09.43.

Assurances. — M. Bédouffier, responsable général adjoint, 27, rue de Paris, à Moulins (03), est toujours chargé du service des assurances. On peut donc lui écrire directement.

Pour toutes les affaires départementales. — Il y a lieu de s'adresser aux vice-présidents, départementaux : pour l'Ailier, M. Paul Troubat, 5, place Jean-Dormoy, Montluçon (03); pour la Corrèze, M. Roger Dubat, 116, avenue Victor-Hugo, Tulle (19); pour la Creuse, M. le Dr Deiffay, à Bonnat (23); pour la Nièvre, M. Jean Julien, Le Parc Marzy, 59, rue de Marzy, Bat. B, Ap. 44, Nevers (03).

Cotisations fédérales et confédérales. — Elles doivent être versées au CCP 339 Clermont-Ferrand au nom de la Fédération Musicale du Centre.

Si les paiements ont lieu par chèque bancaire, les chèques doivent être postés au nom de M. Rollin, président, 2, rue Salignat, à Vichy, mais ils doivent être libellés au nom de la Fédération Musicale du Centre.

Le montant des cotisations pour l'année 1972 et antérieures est le suivant : 25 F par société plus 0,50 par membre actif.

Toutes ces cotisations sont immédiatement exécutées. Chaque cotisation comprend un abonnement obligatoire au Journal confédéral.

Journal confédéral. — Les abonnements complémentaires au Journal confédéral doivent être versés directement au CCP 4688-85 Paris de la Confédération Musicale de France.

Le président, REIN.

VICHY

Fête Nationale du 11 Novembre

Concert donné le 11 novembre 1971, à 17 h., salle municipale des fêtes, par l'Harmonie municipale de Vichy (direction, André Rollin).

PROGRAMME

I. Marche héroïque, G. Saint-Saëns; Trombone solo, Marc Salmon; II. Patrie (ouverture dramatique), G. Bizet; III. Scènes Alsaciennes, J. Massenet; Numéro 1 Dimanche matin, Numéro 2 Au Cabaret, Numéro 3 Sous les tilleuls, clarinette solo, Albert Beaset, saxo ténor solo Jean-Michel Roche; No 4 DL, manche soir; IV. Les Airs du Poilu 14-18, transcription de G. Cerovez, fantaisie; Sélection de Francis Sallabert sur des refrains célèbres; V. Le défilé national, G. Balay; VI. La Marseillaise.

Calendriers des concerts d'hiver de l'Harmonie municipale :
 Dimanche 19 décembre 1971, à 15 h., audition de Sainte-Cécile à l'église Saint-Louis.
 Dimanche 30 janvier 1972, à 17 h., salle municipale des fêtes.
 Dimanche 27 février 1972, à 17 h., salle municipale des fêtes.
 Dimanche 16 avril 1972, à 17 h., Centre culturel Valéry-Larbaud.

VICHY

**28 novembre 1971
 (Société musicale)**

La Société Musicale célébrait, dimanche matin, la Sainte-Cécile. Cet événement traditionnel devait honorer le patron des musiciens qui, rapporte-t-on, le jour de ses noces, tandis que les orgues jouaient, « Chantait en son cœur ». Elle inspira des peintres : Raphaël, Véronèse, Rubens. Elle inspira, aussi, le dynamisme et infatigable président André Métot, et son état-major. Après une messe en musique à l'église Jeanne-d'Arc les membres de la « musicale » se rendirent à la salle Auguste-Martin, rue Michel, où se déroula une cérémonie à la fois joyeuse et émouvante. Joyeuse, parce qu'elle regroupait dans une ambiance décontractée les exécutants, leurs familles, leurs amis ; émouvante, car elle allait permettre de célébrer les mérites des valeureux, des courageux, voire des vétérans.

De nombreuses personnalités y assistèrent, parmi lesquelles MM. Ricci, sous-préfet ; Péronnet député ; Lecarlin, maire ; Frelastre, conseiller général ; Ourceyre, maire-adjoint ; Giron, Méteignier, adjoints ; Mme Irlande ; MM. Laurent, Pasquier, Lefranc, Laurent Lorient, conseillers municipaux ; Peuchet, vice-président d'honneur de la Musique ; Rollin, directeur ; Gérard, sous-directeur ; Barthélemy, président délégué du carnaval ; Faucher, ancien président de l'UCAIV ; Babin, président des majorettes ; Pomarès, responsable de la fanfare des majorettes ; Wimez, président de l'Amicale des majorettes ; les membres du bureau de la Musique ; sans oublier le secrétaire Roger Mugnier, dispensateur des diplômes et médailles ; Jean Joyeux, délégué régional des JMF, etc.

M. André Reim, directeur du Conservatoire et de l'Harmonie Municipale de Vichy, président de la Fédération Musicale du Centre, s'était excusé, retenu par ses obligations de président à la fête de Sainte-Cécile de l'Harmonie de Moulins. Le président Métot, eu une allocution chaleureuse, situa la célébration de Sainte-Cécile et tous les prolongements qu'elle comporte. Il rappela que la Société Musicale est la doyenne de Vichy.

Il remercia les personnalités, témoignant de leur sollicitude et de leurs encouragements.

Il souligna la compréhension de la municipalité à l'égard de la société, en toutes occasions. Le président Métot tira une salve d'honneur pour les membres exécutants : « Vous êtes, pour la plupart, occupés, la plus grande partie du jour, par vos emplois, de vos affaires. Et le temps que vous consacrez à la musique est forcément prélevé sur celui que vous pourriez consacrer au plaisir, au repos, à vos épouses, auxquelles j'adresse également mes sincères remerciements ».

Le président remercia ensuite, MM. Rollin, directeur, et Gérard, sous-directeur, dont l'œuvre et la ténacité demeurent, chacun le sait, pierres d'assises de la Musique. Il résuma, non sans émotion, l'œuvre accomplie par la société, aussi bien chez les anciens que parmi ceux, jeunes ou moins jeunes, constituant l'authentique relève et par les membres de la commission toujours sur la brèche.

Il fut ensuite procédé, sous les applaudissements de l'assistance, à

la remise de décorations et diplômes à plusieurs exécutants. Le docteur Jacques Lacarlin, maire, en quelques mots, sincères, rendit hommage à la « musicale », à ses dirigeants, à ses membres, que l'on trouve prêts à répondre « présents », dans toutes les circonstances de la vie locale. Le premier magistrat municipal souligna avec ferveur l'esprit de dévouement, de camaraderie, d'amitié régnant, depuis sa création, au sein de la Société. Il loua la valeur des exécutants, déclarant : « Une Société se choisit un président à son image. Le succès de la « Musicale » reste le témoignage de tout ce qu'elle doit au président Métot ». M. le maire invita l'assistance à lever un verre à la prospérité de la Société, après avoir complimenté membres exécutants et récipiendaires.

M. Ricci, Sous-Préfet, ajouta son bouquet à cette gerbe d'éloges, insistant sur la valeur civique d'une telle phalange, dont l'action culturelle et musicale, dans l'amitié et la discipline librement consentie, garde sa force et son prolongement. Il marqua l'esprit et le dévouement liés à la qualité de la « Musicale », soulignant l'importance de la station dans les festivités de la saison.

A l'issue de cette cérémonie, le président Métot et Mme, les personnalités, les dirigeants, les membres exécutants, se rendirent au restaurant Bernstein, pour le traditionnel banquet.

LES DECORES

Médaille d'honneur (or). — Pour services rendus à l'art musical : M. Métot, André, président.

Médaille d'honneur (vétérane). — Après 65 ans d'âge : MM. Norman, don Norbert, Spill Julien, Peuchet Gaston, vice-président d'honneur.

Médaille d'honneur (or). — Après 40 ans d'activité musicale : MM. Berger Pierre, Bignon Joseph, Bréchet André, Chatard Pierre, Laurent Antoine, Leroy Henry, Mancel René, Maridet Louis, Rambert Pierre, Trapeau Alexis (vice-président), Vicente Marcel.

Médaille d'honneur (argent). — Après 30 ans d'activité musicale : MM. Bataille Paul, Berger Pierre, Gérard Marcel (sous-chef), Malot Gaston, Martin Georges, Martin Jean-Louis, Mugnier Roger.

Médaille d'honneur (bronze). — Après 20 ans d'activité musicale : MM. Chavenon Jean, Cornet André, Cheminat Paul, Héquin Gaston, Mancel Valéry, Rondepierre Emile, Saint-Joannis Raymond, Vincent Guy, Wilhems Jean.

Médaille d'honneur des Sociétés musicales et chorales. — Vingt ans d'activité : MM. Rondepierre Emile, Saint-Joannis Raymond.

Médaille de la Fédération Musicale du Centre. — Quinze ans d'activité musicale : MM. Aucialr Raoul, Girard Daniel, Lukaczewicz Nicolas, Rey Louis, docteur Vincent André.

Diplôme du Jeune Musicien. — Cinq ans d'activité musicale : MM. Buch Christian, Combemorel Thierry, Goetz Daniel.

(La Montagne, 30.11.71).

TULLE

**Nécrologie
CORREZE**

L'Union des Sociétés Musicales de la Corrèze vient de voir disparaître son trésorier, Monsieur Pierre Volsard, tué dans un accident de voiture le 4 novembre dernier. Agé de 46 ans, Monsieur Volsard avait été l'un des principaux artisans de la renaissance du Réveil Bellocois et avait très activement participé à la vie de sa société tant comme exécutant que comme animateur. Installé à Tulle, il avait, avec la gentillesse et le dévouement qui le caractérisaient, spontanément accepté la charge de trésorier de l'Union de la Corrèze. Les sociétés Corrèziennes garderont de lui le souvenir d'un homme affable, dévoué, dynamique, et toujours prêt à payer de sa personne pour la cause de la musique.

**CHAMPAGNE
ET MEUSE**

Le 31 octobre 1971, la Musique Municipale de Sezanne, sous la direction de M. Fournier, son directeur, a exécuté en présence de M. Caulier, maire et conseiller général et d'une centaine de personnes, un brillant concert où ont été interprétées les œuvres suivantes :

Jingle Belts Parade, marche, C.J.N. Gori ; Trois Valses de Oscar Strauss, trans. par H. Fernand ; Solrée près du Lac, fantaisie-mazurka, F. Leroux ; Valse de l'Empereur, de Johann Strauss, trans. de E.A. Borda ; God Bless Rugby, marche de C. Boiling, arr. de L. Delbecq ; Rose Blanches de Corfou, de Manos Hadjidakis, trans. par P. Deant ; Krumbambuli, modernselection, M. Leemann ; Le travail c'est la santé, Défilé gal, musique de Henri Salvador, arrang. de R. Martin.

Ce programme éclectique fut très applaudi par le public. Une mention particulière doit être adressée au jeune Barois pour son solo de hautbois dans une fantaisie, mazurka « Solrée près du lac » de F. Leroux.

**Sainte-Cécile
à la Fanfare municipale
de Dormans**

LE 28 NOVEMBRE 1971

Dans un impeccable défilé, la fanfare municipale, précédée de sa section de majorettes se rendit à l'église pour la célébration de la messe de Sainte-Cécile.

Sous la baguette de M. Menut, elle interpréta « Honneur à Patrie » de Parés, « Messe de Sainte-Cécile » de Planel, « Lamento » de F.-P. Loup et le final de Haendel « Cérémonial ».

A l'apéritif d'honneur, nous remarquons auprès de M. Rénepont, maire et président de la Fanfare, M. le sous-préfet d'Épernay J.-P. Marty, M. Bernard Stasi, député maire d'Épernay ; M. J. Charpentier, conseiller général ; M. Fournier, directeur de la Société philharmonique d'Épernay ; M. Adrien Isselin, membre de la Fédération des Sociétés Musicales Champagne et Meuse et M. Albeau, avocat général à la Cour de Cassation de Paris à qui était confié le soin de remettre à M. Charles Paul, directeur général de la fanfare, la médaille de Chevalier des Arts et des Lettres. Le talent oratoire de M. Albeau n'étant pas des moindres, il sut retracer leurs souvenirs communs et fit remarquer que cette décoration n'était donnée qu'avec parcimonie ce qui lui donne une valeur indéniable.

Un banquet de 150 couverts, préparé par le maître Sourdât, à la satisfaction unanime, réunit sociétaires et familles jusqu'à une heure avancée de la soirée.

**HAUTES-
PYRÉNÉES**

Cérémonie du Centenaire de l'Union Musicale de Lourdes. Discours de M. le président Gachassin (28 novembre 1971)

Nous devons à l'Union Musicale de Lourdes, conduits de façon remarquable par son président, et l'équipe d'animateurs dynamiques, aimables et avisés qui l'entourent et à l'appui sans réserves qu'elle reçoit de la ville de Lourdes, toujours sensible à l'art musical et à son développement, d'avoir vécu une année particulièrement riche en manifestations de grande valeur artistique et qui se termine aujourd'hui en apothéose, sous la présidence de M. le maire de Lourdes et de M. le commandant Jules Semler-Colleiry, président de la Confédération Musicale de France.

Si le bilan financier a été plus que décevant — et on ne peut que le regretter —, il reste cependant la satisfaction de constater que sur le plan moral et de la musique, rien n'a été perdu, bien au contraire. La bonne graine qui a été semée tardera pas à lever et à fructifier. Il suffit de regarder autour de soi et le nombre important de jeunes qui nous entourent en est la preuve éclatante. Et, parmi ces jeunes dont l'enthousiasme est réconfortant, on doit donner une mention spéciale à ces gracieuses jeunes filles qui, en plus de leur gentil sourire et de leur application, donnent l'exemple en acceptant de jouer des instruments tels que timbales, grosses caisses et cymbales. Félicitations Mesdemoiselles. Continuez ainsi.

Aujourd'hui, nous avons eu le grand honneur de jouer, sous sa propre direction, une œuvre du commandant Jules Semler-Colleiry, notre président confédéral. Sa présence parmi nous n'est pas le seul fait des relations amicales qu'il entretient avec certains d'entre nous. Il est un président aimable, accessible et qui connaît surtout les problèmes de nos modestes sociétés. Sa grande valeur qui fait autorité n'écrase personne, mais elle attire et il a su choisir la meilleure formule, donner l'exemple. Et c'est pourquoi, au nom de notre Fédération, je le remercie respectueusement et je lui dis : M. le Président, vous pouvez compter sur les Bigourdans. Mais il nous connaît et il sait que les Pyrénéens ont toujours été chanteurs et musiciens par vocation. Le passé nous l'enseigne et le présent le confirme. Alors que nous vivons loin du métro, de l'aspersion factice de la capitale, encore à l'abri de la pollution, il sait que notre cœur et notre esprit, sont restés sains et près de la réalité de la nature. Ces conditions que nous savons apprécier,

nous laissent le temps, de penser et de réfléchir à nos problèmes. Les exigences de l'horaire ne m'ont pas permis, lors du récent congrès à Paris, d'exposer, comme je l'aurais souhaité, les grandes lignes du projet que nous avons formé il y a quelques années dans les Hautes-Pyrénées. Je veux simplement l'effleurer aujourd'hui et je me réjouis de pouvoir le faire à Lourdes précisément où notre congrès fédéral du 17 octobre semble avoir ouvert toutes grandes les portes de l'espoir.

Nous constatons chaque jour que sans l'entraide mutuelle rien de valable n'est plus possible. Sans elle, sans cet esprit qui l'anime, cette journée ne serait pas ce qu'elle est et je remercie encore ceux qui ont permis cette réunion. Mais cette entraide doit s'exercer sur un plan plus général et à l'échelon national au sein de notre Confédération.

Chaque congrès de la CMF fait apparaître la misère de sa situation financière qui arrête tous les élan, tous les projets. Or, nous sommes 600.000 musiciens fédérés. Un franc donné par chacun d'eux apporterait 600.000 francs, soit 60 millions d'AF et 5 F. 300 millions d'AF. Ce calcul est simple et la réalisation facile. Il faut fonder une Société Mutualiste d'Entraide des Sociétés Musicales de la CMF et de leurs membres. Les moindres détails ont déjà été étudiés par nous. Il suffit de savoir orchestrer une bonne propagande. Dès la sortie du congrès, M. Briancourt, président de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais, m'apportait son adhésion entière à ce projet : c'est un encouragement important.

Les montagnards savent mesurer leurs pas et leur action ; on peut leur faire confiance. Lorsque vous aurez notre projet en mains, j'espère, M. le Président, qu'il recevra aussi votre adhésion et votre appui.

Par ailleurs, il faut que tous les adhérents de la CMF puissent se reconnaître pour mieux se connaître. Or, le cas échéant, s'entraider. L'insigne de la CMF existe, mais personne ne le porte. Il faut créer un macaron, une lyre d'or frappée des lettres de la CMF pour que chaque automobiliste musicien puisse l'appliquer sur sa voiture. Ce signe de ralliement et de reconnaissance pourrait avoir une influence considérable et favoriser des rencontres très agréables entre gens qui parlent le même langage et ont le même idéal et qui jusqu'ici se croisent sans se connaître.

Voilà, M. le Président, la contribution que vous apportent vos amis Bigourdans.

**ILE-
DE-FRANCE**

BREVVANNE

**L'Espérance brevannaise
à fête Sainte Cécile**

Il est une coutume qui veut qu'à Limeil-Brevannes, charmante localité du Val-de-Marne, la Sainte-Cécile soit fêtée le soir, aussi cette année c'est le samedi 20 novembre que, après avoir parcouru les principales artères de la cité, au son des cuivres et des tambours, les membres exécutants de l'Espérance Brevannaise et leurs familles se retrouvaient dans la salle des fêtes municipale où les invités parmi lesquels nous avons noté la présence du conseil municipal qui, en l'absence de son maire, avait tenu à partager la joie des musiciens, MM. Canclian, président d'honneur de l'EB ; Werth, président actif, et Massuchetti, représentant la fédération de l'Ile-de-France, étaient aimablement reçus par M. Claude Ozanne le dévoué directeur et cheville ouvrière de la fanfare.

Après le discours d'usage et la remise de récompenses aux dévoués et tenaces musiciens les tables bien garnies se vidèrent, des convives en tenue qui, rassemblés au fond de la salle et sous la baguette de Cl. Ozanne charmèrent l'assistance en interprétant successivement « La Marche des Apprentis marins », de Farigault ; « Le Retour au Bercail », de Paget ; « Paris-Montgeron » arrangé par M. Werth.

Après la partie officielle de cette soirée l'assistance se donna de tout cœur aux joies de la danse non sans que les artistes en herbe de l'Espérance aient épuisé leurs cordes vocales en chantant, des succès à la mode. Bien à regret, les réjouissances prirent fin à l'aube naissante et chacun se sépara après avoir levé une dernière fois son verre aux succès futurs de la fanfare et se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

CORBEIL-ESSONNE

La Sainte-Cécile à l'Amicale des tambours et clairons de Corbeil-Essonnes

Suivant la tradition, l'Amicale des Tambours et Clairons de Corbeil-Essonnes faisait le dimanche 21 novembre, la Sainte-Cécile.

Dès 10 h. du matin, la fanfare, en grande tenue, précédée de sa section de majorettes et suivie d'une trentaine d'élèves de l'école de musique, sillonnait les principales artères du centre-ville pour se rendre au Mouton, aux Morts où, en présence de ses autorités départementales et locales, le président Saint-Juvénat déposa une magnifique lyre en fleurs au pied de la stèle alors que la musique exécutait sonneries réglementaires et une vibrante « Marsellaise ».

Officiels et exécutants auxquels se joignaient les familles de ces derniers prenaient les cars pour se rendre à Saint-Germain-les-Corbeil où, le curé de la paroisse célébrait la messe de Sainte-Cécile présidée cette année par Mgr Malbois, évêque de Corbeil, pendant l'office nos instrumentistes accompagnaient la chorale paroissiale

le qui chanta la liturgie alternant avec l'assistance très nombreuse. A la communion, notre directeur M. Romanelli Roland saisit les fidèles lors qu'il interpréta à l'accordéon, l'« Ave Maria » de Schubert.

Après l'office religieux, les musiciens et leurs invités reprirent les cars pour arriver vers 12 h. 30 à Saintry-sur-Seine dont la municipalité tint, par la voix de son maire, à mettre sa salle des fêtes récemment construite à la disposition de notre fanfare pour y organiser l'apéritif traditionnel suivi d'un succulent repas amical.

Au dessert, après les discours d'usage, la fanfare, regroupée dans un coin de la salle, interpréta le « Défilé des Bataillons » de Blémant, la « Marche de la Légion » de Döring-Guérin, « Allouette » (fantaisie sur la célèbre chanson) de R. Romanelli, sous la baguette avisée de son directeur. En intermède, M. J.-P. Lefort fit voir ses talents en exécutant au tambour et en lecture à vue, des marches difficiles.

Les agapes terminées, l'on céda à la salle de répétitions à Corbeil où une sauterie termina joyeusement cette journée où n'a cessé de régner une franche ambiance de camaraderie, comme seuls peuvent le faire nos groupements musicaux.

Parmi les personnalités présentes, nous avons reconnu M. Abade, chef de cabinet, représentant le préfet de l'Essonne, empêché ; M. Fortuit, député ; M. Etienne Lorin, président de la fédération ; Mgr Malbois, évêque de Corbeil ; MM. les maires de Corbeil-Essonnes, Saintry-sur-Seine, Saint-Germain-les-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray ; MM. les présidents des associations A.C.V.G. de la Croix Rouge, de la fanfare de Menecy et de l'Espérance Brevannaise, ainsi que M. Ozanne, membre du Conseil fédéral, Buzzi, nouveau président d'honneur de la Société.

Nous avons plaisir que la presse locale a largement diffusé ces manifestations avec photos à l'appui.

J. MASSUCHETTI.

MENECY

La Fanfare de Menecy fête Sainte Cécile

Comme toutes les sociétés du département, la fanfare de Menecy qui a allégrement passé le cap de centenaire, a fêté sa sainte patronne dimanche 28 novembre. Des 100 habitants une foule inaccoutumée emplissait l'église paroissiale où, en présence des notabilités, l'abbé Juttat, curé, célébrait le saint-office alors que la fanfare placée devant le chœur, prêtait sous la direction de son chef M. Gilbert Louet la « Messe religieuse d'Alceste », de G. Guckel ; « Missa Angelus » de César Franck (au trombone solo M. A. Babin) et la « Marche Triomphale » de Lully ; les chants de circonstance étant aidés par la chorale et l'assistance.

Après l'office la fanfare se rendit en défilant devant l'hôtel de ville, où après l'attribution traditionnelle, musiciens, choristes et orchestre de jazz (le seul de la ville) étaient reçus par le conseil municipal qui, après l'audition d'un capella de « Joli Tambour » et les souhaits de bienvenue de M. Robert, maire-conseiller général, offrit un vin d'honneur à ceux qui répandaient la gaieté et la joie à travers la ville.

La réception terminée, officiels, musiciens et familles se retrouvaient à 13 h. à l'Orée de la Guiche, à St-Fargeau où après avoir dégusté un succulent repas chacun se livra aux joies de la danse au son d'un orchestre de fortune composé des membres de la société.

Notons que cette Sainte-Cécile, émue par ses amplitudes s'est déroulée en présence de M. Robert J.-J., maire de Menecy, qui entourait tout son conseil municipal auquel s'étaient joints le signataire, ainsi que conseil de la fédération et secrétaire général de l'Union départementale de l'Essonne.

J. MASSUCHETTI.

CLICHY

Le concert de Sainte-Cécile donné par l'Harmonie Municipale

Le vendredi 19 novembre dernier, à 21 h. notre vivante et excellente Harmonie Municipale de Clichy offrit à ses auditeurs un fort beau concert de Sainte-Cécile, qui fut donné en la grande et belle salle du Théâtre Rutebeuf, de Clichy.

Le programme, présenté sous la direction de son éminent chef M. Jean Vlau, ne comportait que des grandes œuvres classiques et modernes, toutes de choix et de compositeurs réputés. La première partie du programme débutait par la « Marche de Rhenz » de R. Wagner, que suivait l'audition de l'ouverture de « Nabuchodonosor » de Verdi. En suivant, une « Idylle Bretonne » de J. B. Lully, nous fit apprécier les hauts et grands talents de deux hautboïstes M. Prud'homme, professeur au Conservatoire Municipal de Musique et de M. Neuberth, son adjoint au pupitre. Le célèbre « Vol du Bourdon » de Rimsky-Korsakow, précédait l'exécution d'une œuvre gaie et fort bien connue, qui honorait de sa présence cette belle audition et intitulée « Cap Kennedy ». Elle terminait la 1ère partie du programme. Nous eûmes alors et en guise d'entracte, une surprise très artistique, celle d'entendre un quintetto de harpes françaises, animé par Mme Freddy Alberti, la talentueuse professeur de harpe du Conservatoire Municipal, brillamment entouré par quatre élèves de sa classe : Miles Jeanne Farrentin et Marie-Pauline Grats, de M. Gérard Martin et Daniel Douai. Ce quintetto de harpes nous fit entendre les merveilleuses sonorités d'un répertoire spécialement écrit pour lui et où figuraient deux fort belles œuvres de S. Lancel, vibrantes, pérorantes, distinguées et exécutées avec grand art.

Ceci est tout à l'honneur de son excellent chef M. Jean Vlau, de ses solistes et de ses musiciens. Dans la 2ème partie du programme, qui terminait ce beau concert, nous entendîmes des œuvres consacrées aux

**Trompettes
Clarinettes
Flûtes, etc...
Saxophones**

Dolnet

66, rte de Houdan, T. 477.03.35
78 - MANTES-LA-JOLIE
la Grande Marque Française
catalogue franco sur demande

accents de la musique moderne et contemporaine. Je citerai « Golden-Line », de M. Leemann ; « Gent-Le-Ballad », de William E. Rhoads, et, pour terminer, « American-Patrol », de F.W. Meacham.

Le programme était fort bien présenté et commenté par un musicien érudit et très éloquent, M. Jean Cabourg.

Pendant l'entracte, un vin d'honneur fut servi au Foyer du Théâtre à nos musiciens, à leur excellent et grand chef M. Jean Viau et à leurs invités. Il était offert et présidé par M. le maire de Clichy, M. G. Levilain, qu'entourait son conseil municipal, vraiment convaincus de cette nécessité d'attirer notre jeunesse vers la musique. Car un proverbe, vieux comme le monde, nous dit bien que : « La musique adoucit les mœurs et vivifie les cœurs ». Cette belle audition nous fit apprécier la haute valeur artistique de l'école municipale de musique de Clichy, également dirigée par M. Jean Viau et où se forme la majeure partie des jeunes exécutants de l'Harmonie Municipale.

Capitaine F. BOYER.

MIDI

BEZIERS

Fête Sainte Cécile

La Fédération Musicale du Midi, en collaboration avec le Comité des fêtes de la ville de Béziers, a célébré avec éclat la fête de Sainte Cécile, au Palais des Congrès.

La présentation de cette matinée musicale était assurée par M. Jacques Domino, directeur de la Compagnie du Languedoc.

Sous la direction de M. Louis Viguer l'« Echo Biterrois » interpréta « Chlorens Boys ».

Les élèves de l'école municipale de Béziers, salle du cœur d'art dramatique de M. René Marly, se font applaudir sur la scène sur des vers de Beaudelaire et de Verlaine « Poème pour un cantique ».

Aux premiers rangs de l'assistance se tenait M. Pierre Brousse, sénateur-maire ; M. André Sarzi, président de la FMM ; M. Nougaret, 1er adjoint, et M. Racionero, président du Comité des fêtes ; le Chanoine Mas, curé de Saint-Jacques.

Nous apprécions ensuite l'« Estu. diantina Biterroise » sous la direction de M. Honoré Dejean, vice-président de la Zone B, dans l'audition « Les Babelots du Diabolo », ouverture de Macchioli, et la valse « Nuits Floues » du même compositeur.

Les élèves de la classe de déclamation de M. Fabre Evariste interprètent ensuite deux poèmes : « Le Poème de l'Albatros de Rimbaud » et « Poème de la Vieillesse de Beaudelaire ».

Onze décorés s'avancent à l'appel de leur nom pour recevoir les décorations décernées par la Confédération à l'occasion de la Sainte-Cécile 1971.

Le président fédéral André Sarzi remet à chaque récipiendaire les médailles récompensant les services rendus à la musique.

C'est le sénateur-maire M. Pierre Brousse qui se fait un plaisir d'épingler la médaille de direction de la Confédération sur la poitrine de M. Paul Jamme qui, depuis 25 ans, est directeur de la Fanfare « L'Espérance » et de M. Léon Collet, directeur depuis 30 ans de la « Lyre Biterroise ».

Le président fédéral André Sarzi remet à M. René Portes, secrétaire général de la Fédération du Midi, le titre de chevalier des arts et lettres.

Avant de procéder à cette cérémonie, M. André Sarzi prononça un

discours rappelant tout d'abord la carrière musicale du récipiendaire, élève du maître Nussy-Verdier, amateur de « l'Orphéon Biterrois », maître de chapelle de l'église Saint-Jacques, commissaire général de l'art musical à Béziers.

Il rappelle que depuis 1957, M. René Portes est secrétaire général de la Fédération et que tous les musiciens sont très heureux de partager l'honneur qui est accordé ce jour à son cher ami.

Après avoir reçu la médaille que lui a décerné M. le ministre des Affaires Culturelles, M. René Portes prit la parole pour dire sa joie et remercier ses maîtres et ses amis. Il évoque le souvenir d'Yves Nat, de Robert Pommier et de Tannières. Sa nomination par le regretté sénateur, maître Emile Claparède en qualité de commissaire du Comité des fêtes et de charité. Il rappelle le souvenir de François Senegas, ancien président de la Fédération. Mon but, dit-il, servir la musique, l'art musical, être dévoué à tous les membres de la Fédération et à son ami le président Sarzi. Il exprime sa gratitude à M. le sénateur-maire Pierre Brousse, à M. André Nougaret, 1er adjoint et ami de sa famille.

Ma sympathie, dit-il, va en ce jour vers la grande famille de la Fédération. À tous nos musiciens amateurs en partageant la joie et les peines de chacun. Il formule le vœu que la musique soit enseignée dès les premières classes et il conclut sur cette parole de Jean XXIII : « De tous les moyens que la Providence a offerts à l'homme pour se purifier, pour sortir de son égolisme et se tourner vers les horizons universels, la musique occupe certainement la première place la plus élevée ».

M. le sénateur-maire Pierre Brousse se félicite de ce succès et de cette distinction et manifeste sa joie de participer à cette fête de famille qui est, en ce jour de la Sainte-Cécile la fête des musiciens. La municipalité a la joie de voir une récompense méritée attribuée à M. René Portes car nous apprécions dit-il sa compétence sans cesse démontrée à ses compatriotes et son activité récompensée par l'incontestable succès du dernier festival de la cité languedocienne.

M. le sénateur-maire assure M. le président fédéral Sarzi qu'en 1973 l'école municipale de Béziers abandonnera les locaux vétustes de la caserne Saint-Jacques pour un immeuble plus en rapport avec sa vocation et l'augmentation de ses élèves. Il remet ensuite à M. André Sarzi la médaille d'honneur de la ville de Béziers, cependant que les majorettes s'approchent avec plusieurs bouquets de fleurs et de cadeaux.

M. Léon Collet, pour clôturer avec beauté cette Sainte-Cécile 1971 dit : « L'Espérance » qui clôture dans l'enthousiasme de cette matinée musicale avec le pas redoublé « Sans Peur ».

Avant de se retirer et autour de leur président fédéral André Sarzi et de Mme Sarzi sa charmante épouse, les artistes et leurs invités s'associèrent au vin d'honneur qui leur était offert dans la salle Jean-Moulin.

A l'occasion de la Sainte-Cécile, la Lyre Biterroise sous la direction de son chef M. Léon Collet qui en est aussi le président, avait organisé un banquet qui rassembla tous les musiciens ainsi que M. Racionero, adjoint au maire et André Sarzi, président fédéral, autour

CHEFS DE MUSIQUE !

des prix

EXCEPTIONNELS avec GARANTIE

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYAL ARTIST »

	CUIVRE	ARGENTE
TROMPETTE, ut et si b	295	365
CORNET, si b	380	450
BUGLE, si b	426	510
ALTO, mi b	565	675
BARYTON, si b	650	830
BASSE, si b à 4 pistons	995	1.215
SOUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable	2.995	3.835
TROMBONE à coulisse	495	595
TROMBONE à pistons	695	815

	LAQUES OR CLES CHROMÉES
SAXO SOPRANO, si b	795
SAXO ALTO, mi b	895
SAXO TENOR, si b	1.080
SAXO BARYTON, mi b	1.850
CLARINETTE, si b, super ébène	446
GRANDE FLUTE argentée, plateaux pleins	550

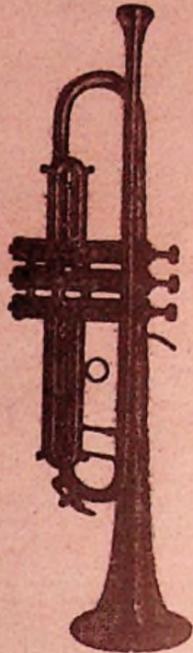
Depuis 25 ans, 2.000 harmonies, sociétés

et écoles de musique nous font confiance POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD-BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie — LYON — Tél. 28.44.22

ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS - NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITE INCOMPARABLE. CONDITIONS SPECIALES AUX CHEFS DE MUSIQUE



d'une bonne table à l'Hôtel Méditerranée à Marseille-Plage.

Après le repas MM. Collet, Sarzi et Racionero prirent la parole en l'honneur des musiques populaires.

PORT-LA-NOUVELLE

Réveil Nouvellois

Dimanche 28 novembre nos Pompons Rouges du Réveil Nouvellois ont fêté eux aussi la Sainte-Cécile. Sous la direction de leur chef M. Roux, un défilé à travers la ville et les quais sur lesquels étaient amarrés de nombreux bateaux étrangers, a connu l'enthousiasme habituel et les bravos des Nouvellois. A 11 h, à la mairie, sous la présidence de M. le docteur Ferval, maire, et M. André Sarzi, président de la Fédération du Midi, eut lieu la remise des récompenses. Devant tous les musiciens rassemblés, M. Sarzi remit la médaille d'encouragement de la Fédération du Midi au jeune Roux Christian, fils d'Edouard Roux, directeur ; la remise de la médaille de bronze fut ensuite attribuée à M. Emile Vidal pour 30 ans d'activité au Réveil Nouvellois ; la médaille d'honneur des vétérans fut ensuite attribuée au président actif M. Cloué Grimal pour 50 années passées au Réveil. M. Sarzi félicita les heureux récipiendaires, M. le Dr Ferval, maire, adressa aussi de chaleureuses félicitations aux nouveaux médaillés, dit son attachement au Réveil qui apporte toujours sa fière participation aux fêtes organisées dans la ville, et leva son verre à la santé de la musique. Un défilé jusqu'au monument aux morts où une gerbe fut déposée. Un banquet unissait ensuite cliquarts et supporters dans la grande salle de l'Hôtel Méditerranée. Le président Monsieur Sarzi et M. Pic, adjoint au maire, firent l'éloge du Réveil Nouvellois et de la musique populaire, tandis que le trépidant secrétaire M. Cuiller et son père M. Garcia, sous-chef patriote d'Algérie, chantèrent de belles chansons. Félicitations à MM. Grimal, Lière, Cuiller, Gracia, Roux, pour cette belle journée musicale.

Discours prononcé par M. André Sarzi, président de la Fédération du Midi lors de la remise de la médaille de chevalier des Arts et Lettres accordée à M. René Portes, secrétaire général de la Fédération du Midi :

Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Sénateur-Maire, Messieurs les Parlementaires, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une joie profonde que j'ai le plaisir d'épingler aujourd'hui sur votre poitrine mon cher Ami Portes la médaille que vous a décernée M. le ministre des Affaires Culturelles au titre de chevalier des Arts et Lettres.

Nul mieux que vous-même n'étiez destiné, en ce jour de Sainte-Cécile, de recevoir le témoignage de satisfaction bien mérité et pour lequel je suis fier de vous remettre.

En effet, aujourd'hui et durant toute votre existence vous avez été un grand serviteur de la musique.

Dès l'âge de 10 ans, déjà vous manifestiez votre désir en entrant dans la classe de solfège et de piano du Maître Nussy-Verdier, grande figure musicale biterroise. Si mes souvenirs sont exacts, vous prenez ainsi plus tard des leçons d'orgue et le Maître qui présidait à votre destinee n'hésitait pas quelques fois à vous taper bien docilement sur les mains lorsque vous ne respectiez pas

la mesure. Vous fûtes ensuite Maître de Chapelle en l'église Saint-Jacques et vous l'êtes je pense encore aujourd'hui.

La grande tournée de 1939 met un terme à vos activités. A la fin des hostilités, vous reprenez du collier et l'administration de la SNCF de laquelle vous faites partie, vous charge d'une classe de chant au centre d'apprentissage de Béziers. Vous faites par la suite la connaissance de M. Fouquet, qui est actuellement directeur de l'école de musique et qui était alors directeur de l'Orphéon Biterrois. Vous lui prêtez votre gracieuse collaboration et vous devenez sous-directeur. Quelques temps plus tard M. Fouquet compose pour votre compatriote et premier résistant de France J. Moulin, un hymne qu'il vous laisse le soin pour vous encourager de faire exécuter par l'Orphéon Biterrois dans l'enceinte du Lycée Henri-IV devant de nombreuses et éloquentes personnalités de la ville de Béziers.

En 1954 M. le ministre de l'Education Nationale vous nomme chevalier des Palmes Académiques.

La municipalité du moment vous charge de l'organisation de festivités ce qui vous vaut le titre de commissaire général de tout ce qui touche l'art musical.

C'est en 1957 au congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi, qui tenait ses assises à Alès que le regretté président François Senegas vous désigne comme secrétaire général de cette organisation, qui englobe 7 départements du Midi de la France. Vous l'êtes encore aujourd'hui et nul n'est mieux placé que moi-même, puisque j'en suis le président actuel, pour connaître l'effort que vous développez pour le bien-être et l'existence de nos 145 sociétés de la région Languedoc-Roussillon.

En 1960 pour vous récompenser de votre labeur, M. le ministre de l'Education Nationale vous fait officier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Je suis fier de vous sentir heureux et vous en félicite. A votre fière compagne, Mme Portes, à vos enfants, à toute votre famille réunie autour de vous en cette belle journée musicale, j'adresse toutes mes sincères félicitations et tous mes hommages.

Si vous fûtes plusieurs fois dans la peine, sachez cher ami, qu'autour de vous, que tous près de vous, va gabondant des êtres chers qui bien timidement vous félicitent aujourd'hui et ce doit être pour vous un précieux réconfort. Soyez fier de votre travail, sachez aussi que grâce à vos activités, nos sociétés musicales progressent, vous vous développez et humblement, vous considérez comme une personnalité dévouée et désintéressée, les jeunes et ils sont nombreux prennent exemple et vous admirent.

Je vous adresse, mon cher ami Portes, les félicitations, toutes amicales de tous les membres du bureau fédéral, de toutes nos sociétés fédérées, de leurs présidents et directeurs. En mon nom personnel, je suis heureux de vous dire ma fierté de vous avoir comme précieux collaborateur et de vous dire combien est grande mon estime. A mon tour je vous adresse mes chaleureuses et amicales félicitations et je vous dis : continuez mon cher ami pour l'art musical trop souvent négligé et délaissé.

Je ne saurais tout de même terminer sans adresser toutes mes félicitations à tous les musiciens présents,

à leurs présidents et directeurs, au groupes de majorettes et à leurs capitaines qui ont bien voulu contribuer soit par leur défilé de tout à l'heure, soit par le concert qu'ils ont si agréablement exécuté. Merci à l'« Estudiantina Biterroise », cette vieille société, à son chef et ami M. Dejean. Merci à la vaillante Lyre Biterroise, à son chef et ami M. Collet qui, par son dynamisme et sa valeur musicale, a remporté au concours de Saint-Girons cette année, le prix d'honneur. Merci à l'« Espérance » et à l'« Echo Biterrois » et à leurs chefs pour le magnifique défilé, entraînant les groupes de majorettes qui par leur charme ont agrémenté cette belle fête musicale. Merci aussi aux élèves de l'école de musique pour la déclamation des divers morceaux, toutes mes félicitations vont aussi à leur directeur M. Fouquet et leurs professeurs.

Si 1971 a vu consacrer la ville de Béziers comme capitale du rugby, sachez aussi que Béziers avec ses sociétés musicales et ses groupes de majorettes restera aussi la capitale de la musique.

Toutes mes félicitations vont aux organisateurs de cette matinée musicale. Merci à vous M. le sous-préfet, ainsi qu'à vous M. le sénateur-maire, votre présence ici démontre la délicate attention que vous apportez à l'art musical d'une part et aux sociétés musicales et folkloriques de la ville de Béziers.

Remerciements de M. René Portes, secrétaire général de la Fédération du Midi après qu'il a reçu la médaille de chevalier des Arts et Lettres de la part de M. André Sarzi, président fédéral

Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Retenant de vacances, j'avais le plaisir de trouver une lettre de M. le ministre des Affaires Culturelles me faisant l'honneur de m'admettre dans l'Ordre des Arts et Lettres.

Cette distinction me comble de joie, j'ai tout de suite eu une pensée pour tous ceux qui, à des titres divers étaient à l'origine de cette décoration. D'abord à mes chers parents qui me donnèrent une formation musicale en me confiant à M. Nussy-Verdier, organisateur de la cathédrale Saint-Nazaire ; à MM. les curés de la paroisse Saint-Jacques et en particulier à M. le Chanoine Mas, qui me permirent de tenir les orgues de la paroisse ; à M. Fouquet qui me demanda d'être son collaborateur à l'Orphéon Biterrois et qui, lors d'un concert spirituel en l'église Saint-Jacques, me fit diriger la Fantaisie Dialoguée de Beethoven pour orgue et orchestre, lui-même étant à l'orgue.

Je n'oublierai pas non plus Robert Pommier et M. André Tannières qui m'appellèrent à leur côté, pour l'organisation des manifestations musicales en l'honneur du Maître Yves Nat, grand pianiste mondial trop tôt décédé.

Je ne puis aujourd'hui ne pas évoquer aussi le souvenir du maître Emile Claparède, qui me fit l'honneur de m'accorder sa confiance pour l'organisation de diverses manifestations musicales et artistiques et de François Senegas qui, en 1957 me présenta au congrès fédéral d'Alès comme secrétaire général de la Fédération Musicale du Midi.

Depuis cette date que de chemins parcourus dans notre Fédération où nous avons connu des hauts et des

POUR

MIEUX SERVIR NOS SOCIÉTÉS

HARMONIE-FANFARE ENSEMBLE DE CUIVRE

Un seul catalogue regroupant les répertoires des Éditions :

MARGUERITAT
SHOENAERS
MILLEREAU (Paris)
BOOSEY & HAWKES
(Londres)

En exclusivité aux Éditions :

TOP-EUROPA

53, ROUTE LEON-LACHAMP — 13-MARSEILLE (9^e)

Ce catalogue est déjà à la disposition de tous, ainsi qu'un Recueil Publicitaire de morceaux « TOP » dignes tous de figurer au répertoire de chacune des Sociétés Fédérées.

Comme tout le monde j'ai connu des moments de découragement, mais, me souvenant de l'engagement que j'avais pris de servir la musique, j'ai continué avec mes propres moyens humains à servir l'art musical. Aussi ma reconnaissance ira en ce jour à tous les musiciens qui forment notre Fédération, aux membres du bureau qui œuvrent à nos côtés avec tant de dévouement. A notre président fédéral et ami André Sarzi qui a accepté de venir aujourd'hui me remettre cette distinction.

Je le remercie des paroles trop aimables qu'il a prononcées à mon égard et dont je suis confus.

M. le Sénateur-Maire je vous remercie aussi sincèrement d'avoir bien voulu associer cette remise de décoration à la fête de la musique et d'avoir voulu y assister personnellement. Merci également de la confiance que vous voulez bien m'accorder en diverses circonstances à l'occasion de l'organisation de manifestations musicales en collaboration avec M. André Nougaret, maire de longue date.

Je voudrais aussi remercier tous ceux qui, à des titres divers, ont accepté votre invitation et qui sont venus m'apporter en ce jour leur sympathie.

Et pour terminer c'est vers vous tous chers musiciens que je m'adresse : nous formons la grande famille de la Fédération et s'il est exact que nous traversons une crise de recrutement, sachez que nous ne sommes pas les seuls. Cela se passe dans bien des domaines : la vie étudiante, un éternel recommencement. Si nous pouvions obtenir du ministère de l'Éducation Nationale que l'enseignement de la musique devienne obligatoire dès les premières classes, vous verrez qu'il y aura du renouveau chez nous. Il n'est pas possible que la musique meure.

En terminant permettez-moi de citer les paroles du Pape Jean XXIII lors d'un rassemblement international des musiciens où il disait : « De tous les moyens que la Providence a offerts à l'homme pour se purifier, pour sortir de son égoïsme, et se tourner vers les horizons universels, la musique occupe certainement la première place, la plus élevée ».

ORLÉANAIS-BERRY

SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY

Cérémonie du souvenir

A l'occasion de la Toussaint, en hommage à notre regretté Charles Lhomme, président d'honneur de la Fanfare des Vignerons et membre d'honneur de la F.M.O.B., la Fanfare de Saint-Claude-de-Diray a déposé une plaque commémorative sur sa tombe.

Cette pieuse cérémonie du souvenir avait réuni, non seulement les musiciens de la Fanfare, leur président et leur chef, mais aussi des amis personnels qui avaient particulièrement tenu à être présents à ce témoignage de fidélité et qui l'apprécieraient tout au long de sa vie musicale et pour qui ses conseils et son soutien étaient précieux ainsi que de l'intérêt qu'il portait à la musique populaire.

Compte rendu de la réunion du bureau F.M.O.B. tenue à Ouzouer-le-Marché, le dimanche 3 octobre 1971.

La commission technique s'est réunie à 8 h. 30 sous la présidence de M. Cornichon dans la salle de la mairie d'Ouzouer-le-Marché. M. Malet, présente la proposition de notation parue dans le bulletin F.M.O.B. de mai 1971 et la commission mit au point le texte du vœu à présenter d'abord à la réunion du bureau puis après discussion à présenter au prochain congrès C.M.F.

La commission se déplaça ensuite à la salle de répétitions pour assister à la réunion du bureau.

Le président ouvrit la séance à

9 h. 15 en remerciant les 41 membres présents de s'être déplacés pour participer aux travaux du bureau. Quinze s'étaient excusés et cinq n'ont pas répondu à la convocation.

M. Pujol, président de la fanfare, exprima toute la satisfaction d'accueillir les membres du bureau de la F.M.O.B. M. Cimetièrre, secrétaire général, débuta l'ordre du jour par la question principale : les examens. L'année 1971 a vu une progression importante du nombre d'élèves aux examens fédéraux, mais on constate que cet afflux d'élèves n'a lieu qu'en première année préparatoire car il y a diminution progressive en élémentaire et encore plus en moyen. Cette diminution est due particulièrement à la valeur des notes de dictée musicale et de solfège chanté. Certains élèves obtenant une note d'ascendance ont obtenu un diplôme sans avoir obtenu le solfège par la réalisation de la dictée musicale et du solfège chanté, abandonnant les cours et sont perdus pour nos sociétés musicales.

M. Duc Malet commente les travaux de la commission technique et donne lecture du projet de vœu, pour la notation des examens fédéraux, divisions préparatoire et élémentaire.

Après discussion, le vœu présenté est adopté et sera envoyé à la C.M.F.

Les membres du bureau décident que la notation présentée à la C.M.F. sera appliquée aux prochains examens fédéraux dans le cadre de la F.M.O.B. même si le vœu n'est pas accepté par le congrès C.M.F. M. Robert (St-Saëns) expose le point de vue de la « Fédération du Centre ».

Il est décidé également qu'il ne sera fait application que la catégorie A. M. Cimetièrre demande à M. Millet d'éventuellement pour la discussion du vœu au congrès C.M.F. des 5 et 6 novembre à Paris.

La délégation comprendra MM. Cornichon, Millet, Cimetièrre et P. Peller.

Le secrétaire présente ensuite les dates des congrès pour 1972 : pour le Loiret : Ingré, le 5 mars 1972 ; pour le Cher : St-Amand-Montrond, le 12 mars 1972 ; pour le Loiret-et-Cher (régional) : Blois, le 19 mars 1972. Après discussion les dates des examens fédéraux sont fixées comme suit :

Examen division supérieure (salle habituelle) : 9 avril 1972, Orléans.

Loiret (1ère, 2ème, 3ème D.) : 16 habituelles) : 9 avril 1972, Orléans.

Loiret, Orléans : 14 mai, Corbeilles-en-Gâtinais.

Loiret-et-Cher : 14 mai, Blois ; 28 mai, Vendôme ; 4 juin, Romorantin, Cher ; 28 mai, Vierzon ; 4 juin, Saint-Amand ; 18 juin, Bourges.

M. Cimetièrre remercie tous les membres du bureau qui ont bien voulu se dévouer pour assister aux examens. Il rappelle qu'en acceptant le mandat de membre du bureau, cela implique de sacrifier quelques dimanches au service de la musique. Il remercie particulièrement M. Raffard et sa famille pour l'aide apportée au secrétariat.

Le secrétaire rappelle les nominations de MM. Cavolzy et Grosbols au titre de chevalier dans l'ordre du Mérite et renouvelle les félicitations du bureau.

L'harmonie municipale d'Ingré a bien voulu se charger de l'organisation du festival fédéral annuel. La date a été fixée au 11 juin 1972. Il ne sera possible d'accepter la participation que de dix sociétés environ.

M. Petit Henri donne un compte rendu provisoire du bilan financier. La situation est satisfaisante. Il propose certaines améliorations en demandant aux sociétés de se faire établir des comptes chèques postaux. Les droits d'inscription des élèves aux examens sont portés à 3 F par élève afin de couvrir une plus grande partie des frais d'examen en augmentation constante.

Le secrétaire signale que les demandes de subventions de fonctionnement ont été faites aux préfets des trois départements.

Le secrétaire énonce les noms des membres du bureau renouvelable aux prochains congrès.

Loiret : Cornichon, Cavolzy, Cimetièrre, Chuffard, Chocard, Houdoux, Laurens, Perraud, Barnoux J.-Cl., Hardy.

Loiret-et-Cher : Chavigny, Robert Mary, Rousseau, Pipeller, Guillet, Cher : Sadez, Tailleux, Clément, Balichon, Lerédde, Béguin Jodé.

Les membres présents se représenteront. Le secrétaire demandera aux membres absents s'ils se représenteront.

M. Cornichon signale qu'il a reçu la démission de M. Laurens (Loiret) et M. Rabert (Loiret-et-Cher).

M. Barluet (Ingré) sera candidat pour le Loiret.

Les personnes qui seraient candidates seront priées de faire savoir au secrétariat (dernière limite un mois avant les congrès). Le secrétaire signale d'avoir reçu quatre adhésions au projet de concours itinérant. Il n'est donc pas nécessaire de continuer à essayer de mettre sur pied cette manifestation.

M. Cimetièrre met les membres du bureau au courant des résultats des démarches pour obtenir des subventions en faveur des écoles de musique de nos sociétés musicales. Il espère que le conseil général du Loiret se montrera compréhensif et que nos sociétés pourront enfin faire l'effort de recrutement nécessaire pour assurer leur avenir. Le secrétaire fait un court exposé des résultats du stage musical de vacances de Royan. L'adresse des félicitations à M. Guillet, directeur de ce stage. Il remercie également les moniteurs pour leur participation et signale qu'il serait très intéressant que ce stage soit absolument renouvelé et étendu à un plus grand nombre de stagiaires.

M. Guillet lit ensuite son compte rendu. A l'issue de ce compte rendu, M. Guillet, nous lit entendre quelques morceaux du répertoire joués au cours de divers concerts organisés au cours du stage de Royan et très appréciés des membres du bureau. A l'issue de la réunion du bureau, la municipalité d'Ouzouer a offert un vin d'honneur aux congressistes dans la salle du conseil municipal où M. Pissier, premier adjoint, devait leur souhaiter la bienvenue au nom du Dr Raullin, maire, actuellement absent.

Au cours de l'après-midi, la fanfare d'Ouzouer et la musique de Charsonville ont donné, à la salle des fêtes, un concert, sous la direction de M. Robert Juge, dont la qualité a été vivement appréciée par l'assistance. Remerciements et félicitations de la F.M.O.B. à notre ami Robert Juge pour l'organisation de cette journée.

SAINT-JEAN-DE-BRAYE

La société musicale a présenté les 4 et 5 décembre, un concert offert aux membres honoraires et amis de la société.

De nombreuses personnalités ont assisté à ces auditions : M. Jorlot, maire ; MM. Henri Petit, Vincent, Godard, conseillers municipaux ; MM. Cornichon, président de la F.M.O.B. ; Cimetièrre, secrétaire général ; F. M. O. B. ; Malet et Cavolzy ; M. Georges Heau, président de la Société musicale, etc.

Le programme musical de la première partie comportait « Les Contes de Duplex », de A. Semler-Collery ; « Rapsodie in Blue », de G. Gershwin ; « Strauss-Waisen », sélection de Ar. J. Maas ; « Prélude No 6 », de Chopin ; « Marche des Drapeaux », de H. Carradot et R. Richards ; « The Clowns », de B.W. Kingsburg ; « Here's to you », musique de film de Enrico Maricome ; « Granada » de A. Lara ; « Exodus », de E. Gold et enfin « Les Cadets de Champagne », de H. Popelard.

Des applaudissements et félicitations à M. Raynaud, tuba solo qui dans le « Prélude No 6 », de Chopin, sut non seulement démontrer que l'on pouvait jouer du Chopin dans une harmonie, mais aussi faire connaître ce bel instrument qu'est le tuba à six pistons, dont l'étendue est aussi remarquable que la sonorité.

A complimenter également les six trombones pour leur interprétation de « The Clowns ».

La 2ème partie était consacrée au théâtre avec une comédie en deux actes de Pierre Thureau, « La Mère Poule ». Tous les acteurs ont su faire rire le public tant ils ont mis de réalisme dans leur rôle.

SAINT-JEAN-LE-BLANC

L'Union musicale et les sapeurs-pompiers ont été Sainte Barbe et Sainte Cécile par une grande messe en musique en l'église de Saint-Jean-le-Blanc, sous la direction de son chef M. Blanc. Ils interprétèrent successivement « 2ème chant religieux » de Mozart, « Lecture » de R. Berthelot, « Cantate 142 » de J.-S. Bach, et « Premier chant religieux » de Mozart.

A l'issue de la cérémonie, défilé des deux sociétés dans le bourg et repas traditionnel.

SAINT-MARC - SAINT-VINCENT-D'ORLEANS

C'est en l'église Saint-Marc que les musiciens de la fanfare Saint-Marc-Saint-Vincent se sont joints aux fidèles pour y interpréter un programme musical de qualité. La « Marche religieuse d'Alceste » de Gluck salua l'entrée du clergé, « l'Hymne à la nuit » de Fernand Andrieu accompagna l'Offertoire, « Andante mineur » de Marc Delmas, la communion, et la sortie marquée par les accents solennels du premier mouvement de la « Symphonie en ut » de Gossec.

Ces auditions ont permis de mesurer toute la valeur des musiciens qui composent cette société bientôt centenaire, dont le travail apparaît dans la justesse et la précision. Ajoutons que c'est en termes particulièrement profonds et aimables que le père de la paroisse a salué la présence de cette société et donné le sens de leur participation collective.

Sociétaires, musiciens, tambours et clairons se sont rendus en musique au lieu du banquet traditionnel présidé par M. Camille Lemesle, président d'honneur, et avec lui MM. Cimetièrre, secrétaire général de la F.M.O.B. ; Jean Pouet, président, président ; Georges Barnoux, directeur honoraire ; Jean Tremaux, vice-président et directeur du groupe scolaire de la Barrière Saint-Marc, ainsi qu'un nombre record de participants et participants. Les discours succédèrent à l'excelsis, l'excelsis était d'esprit qui continue de régner dans la société, félicité de l'activité de l'année écoulée et relevé plus spécialement les concours de qualité qu'apportent les exécutants de la batterie.

SAUDILLON

Les sapeurs-pompiers et les musiciens s'unissent pour fêter leurs patronnes.

Les festivités débutèrent par une cérémonie religieuse au cours de laquelle ils exécutèrent un programme musical de choix.

La Messe de notre temps » de Debussy, l'Intermezzo de l'Arlesienne » de Bizet et « la Messe » de A.-S. Lelliam.

Au cours de la cérémonie, le père évoqua avec talent et émotion la mémoire de Sainte Barbe et Sainte Cécile.

A l'issue de la cérémonie, le banquet traditionnel réunissait les membres des deux sociétés. Des discours furent prononcés par M. Dubois, président de la fanfare ; par M. Mannequin, professeur de musique, et M. le maire qui produisirent les uns et les autres leurs encouragements aux jeunes musiciens puisque depuis le 1er octobre des cours municipaux de musique ont lieu chaque semaine et que la musique est enseignée dans les écoles publiques. Le secrétaire général de la F.M.O.B. M. Cimetièrre et Madame avaient tenu par leur présence à témoigner leur sympathie aux musiciens de Saudillon.

OUZOUER-LE-MARCHE

A l'occasion de la Sainte-Cécile, la fanfare a donné une exceptionnelle audition dans la salle des fêtes.

Ce concert était placé sous la présidence de M. Reverchon, conseiller général. Le Dr Raullin, maire, était représenté par M. Pissier, son adjoint.

Le programme débuta par l'Entrée des Gladiateurs » de Julien Fucik, puis les jeunes firent preuve de leur talent ; René Baudron au saxo-alto avec « Muscolor » de Dorseler, Patrice Noël, au cor, dans « Chant populaire » de Baudrier, Laurence Chesneau, au saxo-alto, Marie-Lise Chesneau, au saxo-alto, dans « Petite Suite en Sax » de Derveaux, Claude Philippe, au bugle, dans « Chant populaire » de Baudrier, Patricia Grillon, au saxo, dans « Berceuse et Promenade » de Jean Gallet, et enfin Colette Bedlou, au saxo-alto, dans « Asturias ».

Puis ce fut le tour de l'orchestre « Juniors » dirigé par le jeune Claude Philippe avec « Dans les rues d'Amiens » et « Vive la piste ». Enfin la fanfare, sous la baguette compète de Robert Juge, exécuta « Le Caïfe de Bagdad », l'entrée des Tziganes et la Danse Hongroise du ballet de Messager « Les deux pigeons », « Tancredi » de Rossini, « Teenager », Fantaisie jazz et la valse des officiers de Louis de Beaufort.

Brillant concert, de très bonne qualité salué par une courtoise allocution de M. Reverchon et de M. Pissier qui félicitèrent musiciens et leur directeur, M. Juge, pour son dévouement et sa compétence.

PICARDIE

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DE PICARDIE

La Fédération musicale de Picardie a tenu son assemblée générale de 1971, le dimanche 14 novembre, au Conservatoire national d'Amiens, sous la présidence du maître Charles Jay, grand prix de Rome, directeur du Conservatoire et président de la Fédération. Il était entouré de membres du Conseil. Sur la centaine de sociétés que groupe la Fédération la plupart étaient représentées.

En ouvrant la séance le président a annoncé un discours fortement pensé sur la marche des fédérations musicales, sur l'efficacité de leur action et sur la nécessité d'exploiter cet esprit favorable qui se manifeste depuis quelque temps chez les jeunes en faveur de la musique.



Des rapports très substantiels ont été présentés par M. Caullier, secrétaire général (rapport moral) ; MM. Bourdon (classement des sociétés) ; Brisse (concours fédéraux) ; Courtya (festival concours de 1971) ; Promier (examens d'élèves) ; Savary et Herbert (assemblée fédérale de 1971, à laquelle ils étaient délégués) et Mme Villemet, trésorière intermédiaire (rapport financier).

Une seule décision intervenue, mais d'importance puisqu'il s'agissait du relèvement des cotisations. Ce relèvement a été voté par l'assemblée à l'unanimité et sans observation.

C'est également à l'unanimité qu'ont été élus les membres du Conseil du tiers soumis à réélection, MM. Caullier, Courtya, Herbert, Hy et Nicolas. Deux candidats se présentèrent pour occuper le siège de M. Villemet, le vice-président trésorier délégué, M. Joly, président de la Fanfare d'Amiens Saint-Pierre a été élu.

M. Bourdon, directeur du Conservatoire municipal d'Abbeville, membre du conseil, a été porté par acclamation à la vice-présidence.

Des minutes de silence ont été observées au souvenir de MM. Léonce Leroy et Villemot disparus au cours de l'année statutaire 1970-71.

C'est M. Trigaux, conseiller, en résidence à Montdidier, qui contraindra désormais les demandes de récompenses pour les vieux musiciens et leur fera parvenir les insignes.

Le festival-concours fédéral de 1972 a été annoncé par M. Gel, conseiller. C'est le conservatoire musical du Vimeu qui en assurera l'organisation. Il aura lieu le 18 juin. Le festival particulier de la vallée de la Nievre aura lieu à Saint-Leger le 4 juin.

L'assemblée générale a été suivie du déjeuner traditionnel par prescription.

SEINE-ET-MARNE

FONTAINESLEAU

L'Union Musicale a fêté Sainte Cécile dimanche 28 novembre, et au cours de la messe célébrée en l'église Saint-Louis de Fontainebleau à laquelle assistaient diverses personnalités municipales et musicales notamment le Maître Paul Flévet, président de la Fédération de Seine-et-Marne, notre Harmonie a exécuté les œuvres suivantes :

Marche Religieuse d'Alceste, Gluck ; O Jésus que ma joie demeure, J.-S. Bach ; Cavalleria Rusticana, Mascagni ; Quatrième Marche, F. Paer.

Congrès festival 1972 Communiqué

L'Union Musicale de Fontainebleau a été chargée par la Fédération de Seine-et-Marne d'organiser le prochain congrès-festival annuel. Celui-ci aura lieu le dimanche 4 juin 1972.

Les sociétés affiliées à la Fédération de Seine-et-Marne Harmonies et Fanfares qui désirent y participer peuvent dès maintenant poser leur candidature en mentionnant le nombre approximatif de leurs musiciens.

Une documentation leur parviendra ultérieurement.

Adresser toute correspondance à M. Danigny (secrétaire-adjoint de la Fédération), sous-chef de l'Union Musicale, 2, rue Pierre Dan à Fontainebleau.

SUD-EST

LYON

Dimanche 21 novembre 1971, messe de Sainte-Cécile et du cinquantenaire de la Chorale mixte Lugdunum.

Cette belle Chorale, achevait brillamment le cycle des manifestations organisées depuis le début de l'année, pour célébrer son cinquantenaire universel. En la splendide basilique N.-D. de Fourvière, on fêta donc le jubilé de la Chorale, ainsi que Sainte Cécile patronne des musiciens.

La Chorale Mixte Lugdunum — division d'excellence A — 70 exécutants, était dirigée par son éminent chef René Jourdan, professeur d'éducation musicale.

Le programme de la cérémonie, avait été minutieusement préparé : Messe Modale de Marcel Pehu, comprenant : Kyrie, Sanctus, Benedictus et Agnus Dei ; Ave Verum de Mozart, à la communion ; Passion selon Saint-Jean (final) de J.-S. Bach, en sortie.

Le clavier du grand orgue était tenu par Maurice Pehu (auteur de la Messe).

Le Maître exécuta également l'Andante et le final de la Grande Symphonie de César Franck.

Le Chanoine Curlier, recteur de la Basilique, prononça l'honorable et rappela les souvenirs du Cinquantenaire, tout en faisant le panegyrique de Sainte Cécile.

Au premier rang d'une immense assistance de fidèles, avaient pris place : M. Robert Proton de la Chorale (adjoint aux Beaux-Arts), représentant M. Louis Pradel, maire

N'OUBLIEZ PAS DE GARANTIR VOS SOCIETES EN LES ASSURANT A LA C.M.F.

Demandez à la C.M.F., contre 8 F franco de port, la brochure ASSOCIATIONS qui vous renseignera pour l'élaboration ou la modification de vos statuts.

Alexander Heinrich
La flûte à bec de qualité

Série Meister bois précieux
Flûtes de haute qualité pour professionnels ou amateurs avertis. Soprano, alto, ténor, doplé baroque, double perforation avec ou sans anneaux.

6 modèles de 96 F à 305 F.
Catalogue complet sur demande.
Bois : palissandre et bubinga sélectionnés. Accord stable et parfait.
Rapport qualité-prix sans égal

ALPHONSE LEROUX
175 rue Saint-Hippolyte
Paris 1er (tel 073 12 80 / 073 48 61 / 073 27 03)

de Lyon: M. Armand Tapernoux, premier adjoint au maire de Lyon et vice-président du Conseil général du Rhône; Mme Ruby, vice-présidente du Conseil général du Rhône; M. Jean Villard, conseiller général du Rhône; M. Pierre Cousté, député du Rhône; M. Paul Honel, représentant M. Edouard Charret, député du Rhône; M. le représentant du Gouverneur Militaire de Lyon; M. Henri Baudry, directeur de l'Ecole Nationale de Police; M. Gabriel Rolando, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est; M. François Bernard, président de l'Union Départementale des Sociétés Musicales du Rhône; M. Paul Weinborn, président de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de la ville de Lyon et agglomération; M. le professeur Thibaudet; M. Jean Moussa, vice-président d'honneur de la Chorale; Mme Fernand Levi, épouse de l'ancien président de la Chorale; M. Anthelme Michal, président honoraire de la Chorale; M. André Laine, ancien directeur de la Chorale, etc.

Peu d'instants après la fin de cette brillante cérémonie, les invités de Lugdunum: officiels, membres bienfaiteurs et honoraires, en deux mois tous ses amis, se retrouvaient pour un vin d'honneur, dans une vaste salle de l'ECAM. Le président de la Chorale, Roger Michal, prenait alors la parole. Il remerciait les nombreuses personnalités et tous les amis venus (malgré un temps exécrable) assister à cette double cérémonie.

Il devait dire combien ses amis du conseil d'administration et lui-même étaient heureux d'une telle réussite.

Il poursuivait en disant: depuis le début de cette année du Cinquantenaire, nous vous avons convié à de nombreuses fêtes. Vous avez eu, en outre, la mémoire, le très beau concert de gala du 7 mars, avec l'opéra de Puccini: «Didon et Enée». Le Jubilé de la Chorale Mixte Lugdunum, touche à sa fin, et la présente journée sera véritablement la dernière fête de cette année.

Poursuivant, M. Roger Michal saluait la mémoire des fondateurs disparus de la Chorale: MM. Bon, Levi et Evesque.

En concluant, il devait dire: je lève mon verre à votre santé à tous, Mesdames et Messieurs.

M. Robert Proton de la Chapelle (adjoint aux Beaux-Arts) prenait à son tour la parole. Il complimenta M. Michal pour la parfaite organisation de la cérémonie. Il félicita les choristes, pour leur fidélité à la belle musique. Il félicita le directeur René Jourdan, pour les magnifiques résultats obtenus. Il félicita le remarquable organisateur, qu'est Marcel Pehu. Il devait lui dire: vous êtes un modeste, mais vous avez un grand talent.

A 13 h. un banquet important (115 convives) avait lieu en l'honneur de M. Michal. Le président prenait à nouveau la parole et disait notamment: Nous terminons notre année du cinquantenaire en apothéose. Nous avons mis le paquet: finances, énergies. Nous avons réussi et nous en sommes heureux.

Le président remerciait alors les personnalités présentes, au dévouement pour l'excellente critique parue dans la presse, à la suite d'un brillant récital à N.D. de Paris. Se tournant vers M. René Jourdan (directeur de la Chorale) il lui disait: toute sa reconnaissance, ainsi que celle de tous les choristes, pour l'énorme travail qu'il assurait.

M. Roger Michal parlait ensuite des projets d'avenir. Il rappelait entre autres, le prochain concert de gala, le dimanche 12 mars 1972, à 14 h. 30 à la salle Bameau. Au programme: «Orphée», opéra de Gluck.

Et concluant (le cœur content) M. Michal levait son verre à la santé de toute l'assistance.

Prisrent également la parole: MM. Bernard, Tapernoux, Villard, Pehu, etc.

Grande journée donc, pour l'excellente Chorale Mixte Lugdunum.

La Fédération du Sud-Est, les Fédérations musicales du Rhône et de l'Ain ont fait d'émouvantes funérailles à Villieu au président Mallet, le 6 novembre 1971.

Malgré les mauvais temps, d'importantes fédérations musicales du Sud-Est, de l'Union départementale et des bords de l'Ain, de nombreuses personnalités et une foule émouvante venues à Villieu, rendirent un dernier hommage au président Antoine Mallet.

Depuis 1936 où il était nommé président de la Société musicale de Villieu, il déploya une grande activité à la défense de nos sociétés locales. En 1939, sa société prenait la charge d'organiser le festival des bords de l'Ain, le dernier avant la grande tourmente 1939-45.

En 1946, sur la proposition du regrettable compositeur Jean-Marie Champel, il succédait à celui-ci à la présidence de la Fédération des bords de l'Ain.

Le 30 septembre 1951, à la création de l'Union départementale des Musiques de l'Ain, il en devint le président, poste qu'il assura avec un dévouement inlassable.

En 1956, il était désigné trésorier général de la Fédération musicale du Sud-Est. La grande compétence, la conscience inflexible et un souci de bonne harmonie entre toutes les organisations, lui valurent l'estime générale au cours de ces nombreuses et parfois délicates fonctions.

C'est ce que rappelleront en termes émus, les divers orateurs, qui lui adressèrent le dernier adieu.

Tout d'abord, M. Tarpin, maire de Villieu, rappela la participation active de M. Mallet, au sein du conseil municipal et à la présidence de diverses sociétés locales.

Ensuite M. Emeyriat, maire de Saint-Jean-le-Vieux, vice-président de la Fédération des bords de l'Ain, retraça le dynamisme déployé à la tête de cette Fédération par M. Mallet. Il invoqua la joie de celui-ci lors de la création du groupement des Juniors en 1961, dont il fut désigné président d'honneur.

Puis le secrétaire général Pierre Dupont, au nom de l'Union départementale de l'Ain, évoqua l'activité de M. Mallet, disparu brutalement, alors que tous se réjouissaient de son retour à la santé après la douloureuse maladie qui l'avait atteint au début de l'année. M. Bernard, président de la Fédération musicale du Rhône représentait M. Rolando, président de la Fédération musicale du Sud-Est, devant en son nom et au nom de sa Fédération, dire combien avaient été appréciées, les qualités de cœur et de compréhension qui animaient le grand animateur de cette Fédération, M. Mallet.

Enfin M. Delorme, président de la section des Anciens Combattants de Villieu, rappela que M. Mallet, de la classe 1916, blessé au cours de la guerre 1914-18, y avait eu une conduite héroïque qui lui valut diverses citations.

Tous ces orateurs regrettèrent ce départ aussi rapide qu'imprévu de cet homme de bien qui, s'étant tant dévoué au sein ou à la tête de nombreuses sociétés, ne pouvait être oublié.

Parmi les personnalités nous avons remarqué entre nombreuses autres, M. de La Verpillière, député de l'Ain, conseiller général, maire de Lagieu; M. Bouvard, conseiller général et vice-président de l'Union départementale des Musiques de l'Ain; M. Lyot, conseiller général, maire de Cerdon; M. Tournier-Billon, conseiller général du canton d'Amberieu-en-Bugey; M. Raquet, directeur de l'école de musique de Bourg-en-Bresse; les présidents des Fédérations régionales de musiques de l'Ain, MM. Héraud, Philibert, Germain, secrétaires de la Fédération du Sud-Est: M. Abram, son vice-président.

Aux cordons du poêle, nous avons remarqué MM. Sostène Druguat, doyen des présidents des sociétés musicales de l'Ain et Benoit Fournier, chef de musique de Villars-les-Dombes, doyen des chefs de musique de l'Ain.

Une importante formation musicale constituée par les chefs de musique de la Fédération des bords de l'Ain et du département, accompagnée par de nombreux musiciens, dirigés par M. Louis Barlet, chef de musique de Cerdon, a exécuté les morceaux de circonstance sur le parcours du cortège et au cours du service religieux célébré en l'église de Villieu, par M. le curé Tissot.

Que ces nombreuses marques de reconnaissance venues de toutes parts soient un adoucissement à la peine de la veuve du président Mallet et de sa famille, auxquelles nous renouvelons nos condoléances émues en cette triste circonstance.

L'Union musicale de Savoie UGINE

Comme chaque année l'Harmonie Municipale «ECHO du Mont Charvin» vient d'effectuer sa rentrée. Celle de l'école de musique où de nombreux nouveaux élèves se sont fait inscrire, les cours de solfège étant complets pour cette année scolaire, MM. Castagnède et Lespagnol, devront se partager tout ce petit monde.

Dans le même temps, l'Harmonie Municipale et son orchestre chambré «Le oreux du Cayon» participaient à la grande fête des Montagnes qui rassemble à UGINE quelque 6 à 7.000 spectateurs. Le samedi, l'Harmonie ouvrait cette fête pour un concert de gala salle «Chapelle» et le lendemain l'orchestre champêtre se produisait sur le podium, exécutant des airs d'autrefois dans la chaude ambiance de cette fête de plein air.

Le 7 novembre, les jeunes musiciens des sociétés affiliées à la Fédération des Musiques de Savoie, choisissent UGINE pour leur journée d'étude. Réceptionnés dès 9 h. par M. Castagnède, directeur de l'Harmonie Municipale d'UGINE, ils s'installent au groupe scolaire Fringollet où sept salles les attendent pour les épreuves de solfège, dictée musicale, conférence sur le jazz et répétition de l'orchestre. A noter que quinze jeunes Ugiinois étaient des leurs. Déjeuner à midi et nouvelle séance de travail de 13 h. 30 à 17 h. 30. A 18 h. ils offraient au public ugiinois un concert de fort bonne qualité générale, sagement applaudi. Un vin d'honneur offert par la ville d'UGINE, dans la salle des répétitions de l'Harmonie, clôtura cette sympathique journée.

Le 11 novembre voyait l'assemblée générale de l'Harmonie Municipale. M. Ferrier, vice-président, présenta celui qui, désormais, présidera aux activités de la société: M. Albert Botta, qui succède à son père, celui-ci, par suite de graves ennuis de santé, ayant été obligé de se retirer de la présidence de l'Harmonie. Il rappela avec quel dévouement M. Henri Botta s'était dévoué, de nombreuses années, consacré à la musique et combien cette phalange avait grandi sous sa présidence. M. Albert Botta l'assura de poursuivre avec le même dynamisme l'œuvre de son père et de continuer, grâce à la camaraderie des musiciens, à leur confiance et leur talent, la tâche de son père qui avait su donner à «L'ECHO du Mont Charvin», le renom dont elle jouit dans tout le Sud-Est. M. Meunier, conseiller général, maire d'UGINE, souligna l'importante tâche accomplie par M. Henri Botta, félicita le nouveau président et l'assura du soutien de la municipalité.

Ensuite M. Castagnède Henri, directeur, présenta le rapport moral de la Société; participation de l'Harmonie et de l'Orchestre des Jeunes à seize concerts et manifesta-

tions, remise des diplômes de la Fédération Musicale du Sud-Est pour les jeunes musiciens qui fut l'occasion d'une sympathique réunion, rentrée sociale effectuée dans les meilleures conditions à l'école de musique et dont l'effectif total, sans cesse accru, demanderait l'emploi d'un professeur de cuivres.

M. Gallioz, trésorier, exposa le compte rendu financier, accepté à l'unanimité des membres.

Harmonie municipale d'Ugine L'Union musicale de Savoie en deuil, le président Henri Botta n'est plus.

C'est avec une profonde émotion que tous les musiciens de Savoie ont appris le décès de M. Henri Botta, vice-président de l'Union départementale et président de l'Harmonie «L'ECHO du Mont-Charvin» d'UGINE.

Le défunt, très estimé au sein de l'UD, avait été membre actif de l'Harmonie d'UGINE de 1918 à 1954. Ensuite il occupa jusqu'à ces derniers jours la présidence de cette formation musicale.

Sous son impulsion l'Harmonie Municipale d'UGINE connut un essor particulier. Sa compétence et son dynamisme lui valurent l'estime de tous et en 1960, il fut nommé vice-président de l'UD de Savoie.

Une foule nombreuse et émue devait le jeudi 2 décembre accompagner à sa dernière demeure ce fidèle serviteur de nos sociétés musicales.

Au cimetière, après l'exécution de la dernière marche funèbre interprétée par l'Harmonie, M. Adam, vice-président de la Fédération du Sud-Est et président de l'Union départementale devait rendre un dernier hommage à celui qui fut son collaborateur: «L'art musical est en deuil, notre grand ami le président Henri Botta n'est plus. M. Gabriel Rolando, président de la Fédération Musicale du Sud-Est, retenu à Lyon, m'a chargé de le représenter pour rendre un ultime hommage à la mémoire de M. Botta, vice-président de l'Union Musicale de Savoie et président d'honneur de l'Harmonie «L'ECHO du Mont-Charvin» d'UGINE. Devoir combien douloureux que je dois accomplir au nom de la musique populaire et au nom de l'affection mutuelle qui nous liait depuis plus de onze années. Dès son plus jeune âge M. Botta commença l'étude de la musique et devint un bon musicien. Il accepta, malgré ses lourdes charges professionnelles, la présidence de l'Harmonie et ne cessa d'apporter jusqu'à ces derniers jours, sa plus grande sollicitude à cette société qu'il affectionnait tout particulièrement. Homme de bon sens de tact, le président Botta, était très écouté pour ses sages conseils qu'il prodiguait à chaque réunion fédérale où il ne manquait jamais d'assister. Il appartenait à une génération où le mot «servir» avait un sens qu'il sut merveilleusement interpréter et mettre en pratique.

Son œuvre en faveur de la musique a été considérable sur le plan local et départemental. Jusqu'à son dernier souffle il a été pour tous les musiciens un encouragement et un exemple. En reconnaissance pour les éminents services rendus à la musique la Confédération Musicale de France lui décerna en 1967 sa plus haute récompense; la médaille de vermeil. Cher président, Botta, vous avez été l'ardent défenseur d'une cause sociale et humaine. La musique, notre fédération savoyarde, votre Harmonie municipale vous pleurent, pleurent l'ami que vous avez été pour tous.

En renouvelant mes remerciements à ce serviteur de l'art musical, je m'incline respectueusement devant la dépouille du disparu et lui présente l'assurance de notre profonde reconnaissance.

Mme Botta, son épouse, ses enfants et en particulier son fils Albert, nouveau président de l'Harmonie d'UGINE, peuvent être assurés que tous les musiciens de Savoie ressentent une grande peine. Puisse ce témoignage d'affection envers le disparu être un soulagement à leur immense douleur.

Au revoir président Botta, reposez en paix. Votre mémoire parmi nous sera toujours honorée pour vos qualités de cœur, l'élevation de votre esprit. Nous garderons le souvenir impérissable d'un grand président et d'un ami.

Maurice ADAM, président de l'Union Départementale.

SUD-OUEST

DAX
Sainte-Cécile de la Nèhe

Sait-on exactement ce qu'est la Nèhe? Imagine-t-on tous les sacrifices consentis par les musiciens de cette société pour distraire les curistes (vingt concerts donnés chaque été au parc Théodore Denis), animer les fêtes de quartier, les corridas, apporter leur concours aux cérémonies commémoratives?

Qui sait par exemple que chacun des soixante instrumentistes offre l'équivalent d'un mois de musique chaque année, pris sur ses loisirs? Il faut compter en effet cent soixante heures de répétition et de concerts tout au long des neuf mois et demi d'une «saison» musicale qui débute à la fin du mois de février et ne s'achève qu'à la fin novembre. A quelques jours de la célébration d'une fête chère à tous: la Sainte-Cécile.

L'hommage dû à la sainte patronne des musiciens est préparé avec minutie. La Nèhe n'accomplit pas moins de neuf répétitions s'échelonnant de septembre à novembre.

Cela continue par une solennité musicale à l'occasion de la grande messe au cours de laquelle elle exécute des œuvres réputées pour leurs difficultés. Le préluce, de Bach-

maninov; «Les Scènes alsaciennes», de Massenet et enfin la remarquable Symphonie Inachevée, de Schubert, témoignèrent de la maîtrise et de l'homogénéité d'une formation musicale, l'une des dix meilleures qui soient en France.

On a pu discerner certaines appréhensions à la faveur des discours prononcés au terme du long parcours gastronomico-musical. Rien de bien alarmant dans les termes de la lettre de M. le chanoine Cazarrès lue par M. Camille Despujols, Euphémé, l'archiprêtre de la cathédrale dit sa joie d'avoir entendu la Nèhe et souligna cette fusion de tous les instants résonnant dans tous les cœurs. C'est M. Lapique qui aborda le vrai problème. Il s'inquiéta de l'amenuisement des rangs de la Nèhe. Pour M. Lapique, l'école de musique devrait s'inspirer du même principe que l'USD. Il est impensable que certains orchestres locaux n'aient jamais reçu un seul élève de cette institution municipale.

«C'est, dit-il, un nouvel état d'esprit à créer».

A ce propos, M. Despujols fut catégorique: le but de l'école de musique est de faire en sorte que soient grossis les rangs de cette école.

M. Barsacq-Mongis réclame le concert de la matinée dont la qualité l'a ému. Il réunit dans un même hommage vétérans, jeunes et précises qu'il avait cette année 42 jeunes éléments dans sa classe d'instruments à vent. Après lui, le docteur Lalanne se pencha sur le problème de recrutement et souligna que sa commission municipale était chargée de le résoudre.

Le mot de la fin appartient au maire qui basa son propos sur la trilogie des éloges, des appréhensions et des conseils. Me Max Moras, sous-secrétaire d'abord aux éloges concernant le chef Barsacq-Mongis et ses musiciens.

Traitant du recrutement, Me Moras dit qu'il ne s'agit pas seulement de fortifier l'école de musique mais qu'un débat serait ouvert à tous ceux qui souhaitent que l'on aboutisse au meilleur avenir des sociétés musicales dacquoises.

La Sainte-Cécile du Cercle Choral Dacquois

Une cathédrale archicombale pour se délecter de musique: telle a été la Sainte-Cécile du Cercle choral dacquois en la cathédrale de Dax.

Redécouvrant pour cette cérémonie de grands noms de la musique, il fit un triomphe à Haendel, Mendelssohn et Gruber.

Ce fut ensuite, après un apéritif fort sympathique, le traditionnel banquet que le Cercle choral s'en alla prendre à l'auberge des Pins.

Place fut faite aussi aux discours. Entre le vacherin et le café M. Millès-Lacroix, président du Cercle choral dacquois, rendit hommage au grand absent du jour, qui dirige depuis toujours la chorale, Marcel Arzet, cloué au lit par une opération récente.

Ce fut l'occasion pour M. Millès-Lacroix de souligner l'admirable remplacement, opéré inopinément par Michel Sibé.

Notant que Dax était la seule ville du Sud-Ouest à bénéficier d'un éventail de sociétés musicales diverses, M. Millès-Lacroix parla de l'avenir, un avenir souriant, grâce à l'action menée en faveur de la distraction des curistes.

Il termina après avoir fait un rapide historique du Cercle choral dacquois, en soulignant sa vocation d'ambassadeur de la ville de Dax, puis interprétant «La Dacquoise» dans tous les voyages accomplis en France comme à l'étranger.

Ce fut au tour de M. Lapique, M. Barsacq-Mongis, au chanoine Cazarrès.

Le maire, M. Max Moras, dernier orateur, parla du choc esthétique qu'avait été pour lui l'audition de ce chœur superbement interprétés par le Cercle choral, groupe fort cohérent, où tout marche dans l'unité, et où tout finit en chansons, comme de bien entendu.

HERM
L'Harmonia Hermoise a fêté Sainte Cécile

Il est toujours agréable d'assister à un concert de Sainte-Cécile que notre harmonie municipale donne dans notre église chaque année, sous la baguette de son chef, René Barsacq-Mongis.

Tous les musiciens se surpassent dans l'exécution d'un programme sélectif et ardu où les œuvres de nos grands maîtres: Beethoven, Schuman, Haendel et le final de la 16ème symphonie de Haydn, montrent assez les difficultés des morceaux interprétés.

A l'issue de la cérémonie religieuse, défilé traditionnel puis apéritif d'honneur, et à l'Hôtel de la Poste, l'Harmonie hermoise et ses invités se retrouvaient à côté du président, Dubertrand: MM. Laboirie, maire; René Barsacq-Mongis, chef de l'Harmonie; Lalana, vice-président; Joseph Barsacq-Mongis, Lacoate, professeur, vice-président et adjoint au maire; Bernard Laboirie, sous-chef de musique; Castets, secrétaire; Tonia, Duquemois, etc.

Le président prit le premier la parole, lut les excuses et fit le bilan de l'année musicale. Il parla de l'a-

VANDOREN
MANUFACTURE
d'Anches et Becs
pour instruments de musique
56, rue Lepic, PARIS-18^e
Tél.: MONTmartre 39.87
Anches et becs pour artistes

venir de la société assuré par les jeunes élèves, venus renforcer les rangs de l'Harmonie, eut un mot aimable pour tous les invités et remercia particulièrement René Barsacq-Mongis, pour son dévouement, félicita et remercia ses musiciens pour l'excellente exécution du concert donné le matin.

Le chef remercia et félicita ses musiciens pour l'excellente exécution du concert donné à l'église, dit tout son espoir dans le recrutement de l'école de musique dont plusieurs élèves sont venus renforcer l'Harmonie.

Joseph Barsacq-Mongis félicita les musiciens et le chef pour le concert du matin, il remercia MM. Laboirie, Laboirie et le jeune Cassen pour le concours qu'ils apportent à la Nèhe.

Gérard Lalana, trouva les paroles qu'il fallait pour décrire les plus moroses et adressa un mot aimable à chacun.

M. Laboirie remercia tous les musiciens pour les services qu'ils apportent en toutes circonstances, dit tout son espoir dans l'école de musique qui a déjà donné de nombreux éléments à l'Harmonie, remercia le chef qui est l'âme vivante de l'Harmonie hermoise.

Puis ce fut l'heure des chansons et de la galeté avec Mlle Tonia, Laboirie avec son répertoire inépouillable, Giovanni avec son «Bouchophone» et Gagnimel termina avec une savoureuse histoire gasconne.

Les sociétés musicales du Blayais-Cubzaguais ont tenu leur assemblée générale
Dimanche 14 novembre s'est tenue à Saint-Christoly-de-Blaye l'assemblée générale du Groupement des sociétés musicales du Blayais-Cubzaguais, sous la présidence de M. Rézès Sidet.

Assistaient à cette assemblée, MM. Delaune, député, conseiller général de Blaye; H. Chiran, président de la fédération musicale du Sud-Ouest, vice-président de la Confédération Musicale de France; Derouineau, adjoint au maire de Saint-Christoly, représentant la municipalité, ainsi que MM. les présidents, directeurs et représentants des harmonies adhérentes au groupement.

De cette séance de travail, nous retiendrons la date du cinquante-troisième Festival de musique qui aura lieu à Saint-Christoly le 11 juin 1972 et les examens des écoles de musique qui se déroulent comme l'année passée à Berson, à une date qui sera fixée ultérieurement.

A l'issue de cette réunion, un vin d'honneur réunissant personnalités, musiciens et sympathisants fut l'occasion de lever les coupes en parfaite harmonie à l'avenir de la musique.

PESSAC
Société Musicale de Saint-Martin

Jeudi 28 octobre dernier, un vin d'honneur réunissant dans le local de la société, membres et élèves à l'occasion du départ de leur ami Yves Duthell, lequel ayant passé brillamment divers concours, a été admis comme soliste et avec le grade de second maître dans la musique des Equipages de la Flotte, à Toulon.

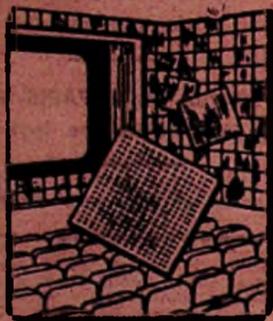
Après quelques mots prononcés par M. Romano, directeur de l'école de musique, Mlle Béatrice Carantini, au nom de ses camarades, lui offrit un cadeau souvenir, témoignage d'amitié et de reconnaissance.

Ensuite, M. Villeneuve, président, lui remit le diplôme d'honneur avec médaille de la Fédération des sociétés musicales du Sud-Ouest, et le remercia au nom de tous du dévouement dont il a toujours fait preuve envers la société.

Regrettant son départ, il fit remarquer que cette promotion illustrait bien le rôle que jouent les sociétés musicales de leur école de musique dans la formation de musiciens de valeur susceptibles de poursuivre leur carrière dans les plus grands ensembles.

CHEF DE MUSIQUE
ECUSSONS BRASSARDS pour vos FANIONS BRASSARDS
Attributs brodés mains métier suisse
Les Brodeurs
REUNIS
84, rue des Archives, PARIS-3
C.C.P. 76132 Tél. ARC 62.50
Se recommander au journal.

Pour vos salles de Répétition et de Concert
Plaques de Correction
Acoustique
« GLASAL-PERFORE »
PHONELO



FIBROCIMENT
TRIEUX (78-Yvelines)
Téléphone : 965.78.80
PARIS (17^e) :
3, rue Villaret-de-Joyeuse
Téléphone : 755.60.50
380.35.94

TARN

GRAULHET

Fête de Sainte Cécile

Notre société doyenne fête le dimanche 21 novembre 1971, comme il est d'usage en fin d'année, sa patronne Sainte Cécile, par un magnifique concert et dans un cadre approprié à la circonstance. En effet, c'est au cinéma Odéon, mis gracieusement à la disposition de l'U.C.A.G. et de l'Union Musicale, que de nombreux auditeurs confortablement placés ont pu goûter et apprécier le talent de tous ces musiciens qui ont su nous combler par un si beau programme. Celui-ci était, présenté par M. Philippe Castanet, animateur de la quinzaine commerciale.

Cette manifestation artistique était présidée par M. Bonnef, président de la Fédération des Musiciens du Tarn. De nombreuses per-

sonnalités, parmi lesquelles M. Lasserre, maire adjoint; Mlle Jullié, adjointe au maire; Mme Gabriel Satsgé, présidente d'honneur de l'Union Musicale; M. Bascou, secrétaire de la Fédération départementale des Musiques du Tarn; M. Raymond Icart, président de l'U.C.A.G. Aux places d'honneur, nous relevons également la présence de la reine du commerce 1971 et de ses demoiselles d'honneur, ainsi que de nombreux conseillers municipaux et les personnes qui ont accompagné nos amis musiciens à l'extérieur.

Parmi les morceaux joués, nous devons remercier nos deux sociétés musicales d'avoir inclus les morceaux imposés au concours de Saint-Girons et qui leur ont permis de glaner des lauriers bien mérités. Grâce à eux tous, nous avons passé dimanche une magnifique soirée et nous rendons hommage à tous ceux qui ont contribué au succès de ce concert et en particulier MM. Dondeyne et Rouyre, que l'U.C.A.G. mit particulièrement en exergue, en leur offrant par l'intermédiaire de la reine de la quinzaine et de ses demoiselles d'honneur de magnifiques gerbes de fleurs.

Nous devons associer dans nos remerciements et nos hommages Mme Dondeyne, premier prix de Conservatoire de violoncelle, précieux auxiliaire de son mari et qui dirige les premiers débutants, de nos jeunes musiciens. Merci aussi aux solistes de ce concert qui ont donné une nouvelle preuve de leur talent. En voici le programme : « Le clairon de Moudros » de H. Goltre, par M. Claque et l'harmonie; la « Marche triomphale d'Aida » de G. Verdi (trompettes solo, MM. Alquier et Cau); « Au Pays Lorrain », ouverture de Balay morceau de choix au concours de Saint-Girons (bugle solo, M. Galan); « Le Pharaon » de F. Menichetti, cliques seule, morceau imposé au concours de Saint-Girons; 5ème demi-brigade, de A. Montfrax, cliques seule, morceau de choix au concours de Saint-Girons; « Arena di Verona », pasodoble de John Darling; « O Bellos Montagnes » de Petit, variations (trompettes solo, M. Alquier); « Juniorina », fantaisie ouverture de J. Semler, Colley, hautbois solo, M. Bruno Pagès, âgé de 13 ans, clarinette solo M. Marc Héral, saxo ténor solo M. André Clavel, morceau imposé au concours de Saint-Girons; « Alsace-Lorraine », Ben. Tayoux, F. Chasselgne (arrangement C. Marcoux), cliques et musique (défilé de Saint-Girons). L'Harmonie était dirigée par M. Dondeyne et la clique par M. Rouyre.

LAVAUUR

C'est vendredi 26 novembre en soirée, au Rex, que s'est déroulé le concert offert à la population vauréenne par la Lyre de Lavaur et la Batterie-Fanfare Vauréenne, à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile. Un concert de grande classe en vérité qui témoigne à la fois de la vitalité de ces deux sociétés musi-

cales, de la maîtrise et de la virtuosité des exécutants et de l'autorité des chefs; M. Bernard Alquier, pour la Lyre, et M. Marcel Lagillière, pour la Batterie-Fanfare.

Tout ce que promettait le programme de cette soirée éclectique s'il en fut, a été tenu et plus encore. En effet, le public toujours très nombreux (le Rex était plein ce soir-là) a eu droit de merveilleuses prestations qu'il a d'ailleurs généreusement applaudies. Comme on pouvait s'y attendre, les quelque cent-cinquante élèves de l'école de musique se sont taillés, à part du lion. Quant aux solistes, MM. Bernard Alquier et Christian Albert, dans les « Deux Amis », poika de concert, pour deux trompettes, et l'ensemble de clarinettes fait de Miles Claire Gros, Régine Revette, Martine Melou et de M. Gabriel Petit, dans « Les Tourbillons » ont été parfaits à tous égards.

Ensuite, Lyre et Batterie-Fanfare, renforcées par des éléments de la musique de Briatexte, ont « électrisé » leurs auditeurs avec un pas redoublé fort plaisant, « la Marche Consulaire de Marengo ». Enfin, sont venues, « Les Fêtes de Terpsichore » de F. de Bolsvallée, puis « Parfum d'Eventail », une grande valse de concert, et le final « When the Saints Go Marching in », marche New-Orléans, tout cela interprété avec un incomparable brio qui fait honneur à la Lyre tout entière et à son dévoué chef M. Bernard Alquier, pour qui la musique est un véritable sacerdoce. Il nous reste à souligner l'excellence de la présentation de ce gala par M. Yvon Chuteau, qui s'est acquitté de cette délicate mission avec une aisance digne d'un professionnel de la parole et du spectacle.

BRIATEXTE

Dimanche 27 novembre, la Fanfare « Avenir de Briatexte » était présente à la messe de 10 h. 30 pour fêter dignement sa sainte patronne Sainte Cécile. Nos musiciens, avec le talent qu'on leur connaît, exécutèrent sous la ferme direction de M. Georges Escrive, les morceaux de circonstance. A noter au passage le merveilleux solo que donna M. Fernand Dondeyne, chef de l'Harmonie de Graulhet, qui a bien voulu, malgré ses vastes connaissances musicales et son passé de mélomane professionnel, se retrouver au rang de simple musicien parmi ses amis de Graulhet et de Briatexte.

Dès la messe terminée, devant un auditoire plus réduit, mais qui n'en fut pas moins connaisseur, la Fanfare exécuta trois autres morceaux, tout à fait en dehors du cadre de la messe dominicale, ce qui évidemment grâce à la compréhension et au dévouement de M. le curé.

Vers 13 heures, enfin, personnalités locales, musiciens et supporters se retrouvèrent autour d'une table bien garnie pour fêter à leur façon, comme le veut la tradition, l'événement annuel de la Sainte-Cécile.

Les Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée - 71 Charnay-lès-Mâcon

fournissent à lettre lue tous les morceaux imposés dans
Tous les examens de la C.M.F.

PUYLAURENS

Dimanche 28 novembre, l'excellent société musicale l'Éveil Roquecourbain avait choisi Puy-lauren pour y célébrer la Sainte-Cécile, patronne des musiciens.

Après une très belle audition au cours de la messe dominicale, ces musiciens offrirent aux Puy-lauren-tais réunis sous la halle, un excellent concert très apprécié du public, parmi lequel on a constaté la présence de M. L. Maréjols, maire et conseiller général, et d'anciens musiciens de l'Harmonie Puy-lauren-taise.

VAR

LA SEYNE

Brillant concert donné par les élèves de l'école municipale de musique le 30 juin 1971

Représentant la Fédération musicale et orphéonique du Var, j'ai eu le plaisir d'assister à une remarquable audition d'élèves présentée par le jeune et dynamique directeur Jean Arèse, qui fut le créateur de cette école de musique qu'il dirige depuis 5 ans, avec autorité et une très haute compétence.

Ce concert avait attiré, outre les parents d'élèves, une nombreuse assistance, dans cette salle des fêtes de la mairie de La Seyne et qui ne ménageront point les applaudissements à tous ces musiciens en herbe.

Ce fut d'abord les « chevrons » de la classe, groupés en une très heureuse formation d'orchestre, qui, sous la direction de leur chef Jean Arèse, nous firent entendre tout d'abord « Judex » de Ch. Gounod, Rigaudon de Dardanus, de Rameau, et la promenade en traîneau de Léopold Mozart.

Composé d'une trentaine d'exécutants, il y avait environ 12 violons, deux flûtes, deux hautbois, quatre clarinettes si bémol, deux clarinettes basses, un saxo alto, deux cornets, trois à la batterie, le piano et l'orgue électrique, ce jeune ensemble me fit une excellente impression par la bonne interprétation de ces trois ouvrages. La justesse, la très jolie sonorité des divers instruments et surtout l'ensemble et l'assurance de tous ces jeunes si méritants. Je dois souligner également à la percussion, un très jeune timbalier, qui malgré la difficulté de ses instruments qui exigent beaucoup de musicalité, sut très bien se débrouiller tant dans l'accord, que dans le rythme.

Puis ce fut le tour du meilleur dans chaque discipline qui interpréta un solo avec accompagnement de piano. So firent entendre tour à tour : Sébastien, Brigitte, piano; Tarpin, Lyonnaise, Geneviève, violon; Papazian Michèle, flûte; Drouilleau, Gildas, clarinette; Barbero Jean, Michel, cornet; Bonfante Michèle, piano; Fabre Isabelle, violon; Bruno Charles, saxophone; Pantel Annie, piano, et la classe de hautbois qui incombe au directeur Arèse, nous fit entendre « L'octeur de hautbois et timbales », de Mourey.

Pour terminer cette magnifique soirée, la classe de musique d'ensemble se produisit à nouveau en nous faisant d'abord entendre : une ouverture de Haydn « Orlando Paladino », un air de ballet, de Gluck; une pavane du XVème siècle de Tolnau d'Arbaud, et ici, en apothéose, tous les plus jeunes élèves de l'école de musique vinrent se joindre à l'orchestre pour chanter la finale de la Pavane et pour finir, le Chant Populaire des Muletiers. C'est avec plaisir que je félicite le directeur, Jean Arèse, tous les éminents professeurs, dont il a su s'en-tourer, et cela grâce à une municipalité généreuse qui ne ménage pas son soutien et son encouragement à ce bel art qu'est la musique. Au nom de la Fédération musicale, je remercie tous ceux qui se dévouent ainsi pour que vive la musique et je souhaite que beaucoup de municipalités vauclusiennes suivent l'exemple de celle de La Seyne, en aidant encore plus la création d'écoles de musique digne de ce nom.

(« Petit Varois » du 10-7-71)

VAUCLUSE

AVIGNON

Le Réveil Avignonnais en deuil.
Emouvants obsèques de L. DUPAY

À nos innombrables amis du Réveil Avignonnais ont accompagné Louis Dupay, chef de la formation depuis sa création, à sa dernière demeure. Louis Dupay, qui était à la tête de la formation depuis sa création en 1946, avait été précédemment l'excellent premier clarinier d'Avignon-Fanfare.

Le Réveil, formant une hôte autour de son fondateur, un dernier adieu lui fut adressé.

En quelques mots d'une grande simplicité, l'abbé Pondéy retraça la carrière toute de dévouement, et de bonté de Louis Dupay : « Ses seules et rares faiblesses découlaient de son

extrême bonté, de sa générosité « sans bornes », dit-il.

Voici également les paroles qu'aurait prononcé le président Triquier, si l'émotion et la tristesse ne l'avaient pas paralysé.

AVIGNON

Remarquable audition par l'Harmonie municipale d'Avignon à l'occasion de la Sainte-Cécile.

Dimanche 28 novembre, à l'église Saint-Didier, l'Harmonie Municipale a honoré Sainte Cécile en interprétant des œuvres de circonstance, devant une assistance nombreuse.

La soixantaine de musiciens qui composent l'Harmonie Municipale interpréteront : Trumpet Voluntary, de Pourcel (trompette solo M. Chazmasson du Conservatoire de Paris); l'Intermezzo de l'Arlesienne, de Bizet; l'Hymne à la nuit, de Rameau; le Larghetto, de Mozart (clarinette solo M. Medous, professeur au Conservatoire d'Avignon), et le 2ème mouvement de la Symphonie Inachevée de Schubert.

De nombreuses personnalités parmi lesquelles la municipalité était largement représentée, sont venues, avec une spontanéité qui disait bien la joie artistique éprouvée, exprimer leur admiration à tous les musiciens.

AVIGNON

La Musique et les Majorottes
« Léo-Lagrange »
ont fêté sainte Cécile

Dimanche 5 décembre, avant midi, elles défilèrent, rue de la République, avant de se produire sur la place de l'Horloge. Là, devant une nombreuse assistance, les musiciens Léo-Lagrange interprétèrent deux morceaux de concert de remarquable qualité. Puis avec un ensemble parfait, le corps des majorottes nous donnait un nouvel aperçu de leurs figures et parades. Plus tard les deux formations étaient accueillies à la mairie de Fontaine-de-Vaucluse, où un vin d'honneur leur était servi par le maire et ses conseillers municipaux.

Enfin, le traditionnel repas annuel regroupait musiciens et majorottes, dans les magnifiques salles de l'Hôtel du Parc.

SARRIANS

Union Musicale-Sarriannaise

Une société qui fêtera comme il convient de le faire en 1972 son cinquantième anniversaire et un jeune président dévoué et sympathique Jean-Pierre Merindol.

Le dimanche 21 novembre, à 11 h. dans la salle de réunion de la Mairie, sous des Jeunes à Sarrians et à l'occasion de la Sainte-Cécile, une bonne soixantaine de musiciens nous ont offert un concert d'une très haute tenue, sous la baguette du chef Blanchini. Ce fut un régal et pendant que la neige tombait à l'étonnement des présents, ce fut une audition exempte de toute critique.

Vers 13 h. un banquet très bien servi dans la salle de restaurant du Café de la Gare, en présence de M. le président Merindol et Mme; de M. et Mme Marseille, 1er adjoint; de M. Blanchini; de M. le secrétaire général de la mairie. Tous les musiciens et invités se séparèrent fort tard en se donnant rendez-vous l'an prochain pour un cinquantenaire vibrant.

VALREAS

L'Entente Musicale Vairéssienne

a fêté avec éclat Sainte Cécile
Dimanche 21 novembre, l'Entente Musicale Vairéssienne, le matin, en l'église Notre-Dame, au cours de la messe célébrée par M. le curé doyen, donna une partie musicale de qualité, sous la baguette avisée de son chef, le capitaine, chef de musique Henri Deudon, également directeur de l'école de musique. Au début de la messe, quelque 48 musiciens aidés fort gentiment par des amis musiciens de la Drôme, interprétèrent la marche de la Garde Consulaire à Marengo; à l'Offertoire, Prière du Freyschutz de C.M. Weber, et « Ouvrez-vous, Portes éternelles » de Gluck; la Chorale, avec beaucoup de netteté et de limpidité, un Choral de Robert Schumann et un chant religieux de Palestrina.

Au Restaurant, du Lac dont le propriétaire avait particulièrement choisi mets et vins, c'est dans une forme très joyeuse que se poursuivait assez tardivement cette Sainte-Cécile 1971.

Aux côtés de M. Niel, maire et président d'honneur de notre Fédération, on notait la présence de M. Doux, 1er adjoint; de M. Aymard, président de la Commission des fêtes; de Mme Pradelle, conseillère municipale et vice-présidente de notre Fédération; de M. Dumas, président de la Lyre Montélimar; de M. Colom, président de l'Entente Musicale Vairéssienne et des chefs de musique Deudon et Duc.

En l'absence du président Trinquier, retenu à Sarrians ce même jour, c'est M. le président Jules Niel qui a remis diplômes et médailles à MM. Jean Clerlat, Paez Luhl, Paez Antoine, Paez Giovanni, Gudet Janny et Mlle Gudet Mirielle.

Imprimerie de la « Vierge de Dieppe »

Le Gérant : J. SEMLER-COLLERY.

Après le succès de la transcription pour trompette solo avec accompagnement d'harmonie ou fanfare de :

CONCERTO POUR UNE VOIX de SAINT-PREUX

nous vous annonçons la parution de :

CONCERTO POUR UN ETE de Alain MORISOD

transcrit pour trompette solo si bémol ou ut avec accompagnement d'harmonie ou fanfare par Laurent DELBECQ. Harmonie 24, F.; fanfare 20 F.; partie séparée 0,80 F.; conducteur 2,50 F.

Le conducteur de ces ouvrages peut être envoyé en communication sur demande à Messieurs les chefs de musique.

Nous vous annonçons également la sortie prochaine de

LA SYMPHONIE DES JOUETS de Léopold MOZART attribuée à Joseph HAYDN

transcrite pour harmonie par Jacques NASSELET, directeur de l'Harmonie et de l'École de Musique de Bernay.

Veillez noter d'autre part que notre catalogue général 1972 vous sera envoyé dans les derniers jours de février. Si vous ne l'avez pas reçu dans les premiers jours de mars, veuillez nous le réclamer, mais il est inutile de le faire avant.

...et n'oubliez pas que

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

LES INSTRUMENTS DE TOUTES MARQUES SE TROUVENT AUX

Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée - 71 Charnay-lès-Mâcon (Saône-et-Loire)

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58 (3 lignes groupées)

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISON RAPIDE